

OBJET

CONSEIL
MUNICIPAL -
Approbation du
procès-verbal de la
séance du 15
novembre 2021.

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
06/12/2021

Date d'affichage :
14/12/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 16

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 42

Nombre de Conseillers
votant : 42

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 DÉCEMBRE 2021 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN, M. Philippe ADOUX.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Luz GARCIA IDALGO représenté(e) par M. Vincent SAVELLI, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Michel MAGNIEZ, Mme Agnès POTEL représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ.

Absent(e)(s) :

Mme Colette BLERLOT, M. Louis SAPHORES, M. Luc TEMPLIER.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

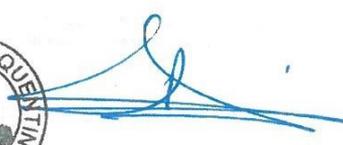
Le procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2021 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,




Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20211213-54310-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14 décembre 2021

Publication : 14 décembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021

Le Maire de Saint-Quentin certifie que les Membres du Conseil Municipal ont été régulièrement convoqués en application des dispositions de l'article L.2121.10 du Code général des Collectivités Territoriales, pour examiner les questions figurant à l'ordre du jour ci-après, et que la convocation correspondante a été également affichée du 9 novembre 2021 au 16 novembre 2021 .



Frédérique MACAREZ

Maire de Saint-Quentin

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|---|--------------------------------|--|
| 1 | CONSEIL MUNICIPAL | Élection d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire. |
| 2 | CONSEIL MUNICIPAL | Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021. |
| 3 | CONSEIL MUNICIPAL | Installation de nouveaux Conseillers Municipaux à la suite de démissions. |
| 4 | ADMINISTRATION GENERALE | Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois. |
| 5 | ADMINISTRATION GENERALE | Rapport d'activités 2020 de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois. |
| 6 | ADMINISTRATION GENERALE | Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour 2020 de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois. |
| 7 | ADMINISTRATION GENERALE | Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour 2020 de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois. |

8	ENVIRONNEMENT	Rapport annuel développement durable 2021.
9	ENVIRONNEMENT	Bilan d'émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2019.
10	FINANCES	Préparation du projet de budget primitif 2022 de la Ville - Rapport d'orientation budgétaire.
11	FINANCES	Décision modificative n°2 - Ajustements du budget primitif.
12	FINANCES	Autorisations de programme, crédits de paiement - Ajustement dans le cadre de la Décision modificative n°2.
13	FINANCES	Admission en non valeur.
14	FINANCES	Attribution de subventions à diverses associations.
15	FINANCES	Attribution de subventions Saint-Quentin Commerce - FISAC Cœur de Ville et Europe.
16	FINANCES	Reconduction du dispositif "Saint-Quentin Commerce" 2022 - 2024.
17	FINANCES	Vente d'un véhicule réformé.
18	MARCHES	Choix du concessionnaire et approbation du contrat de concession relatif à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains.
19	ADMINISTRATION GENERALE	Ouvertures dérogatoires des commerces le dimanche pour 2022.
20	ENVIRONNEMENT	Mise à disposition par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois d'un frigo anti-gaspi au centre social municipal Artois-Champagne.
21	ENVIRONNEMENT	Partenariat pour la végétalisation du poste de transformation électrique au Square Malraux.

- 22 **ADMINISTRATION GENERALE** Déploiement du projet CIVIGAZ sur la Ville - Convention de partenariat avec UNIS CITE, GRDF, PARTENORD et CLESENCE.
- 23 **AFFAIRES CULTURELLES** Résidence Mission: vers un contrat culture ruralité.
- 24 **AFFAIRES CULTURELLES** Mise à disposition des espaces culturels.
- 25 **PERSONNEL** Mise à jour du régime indemnitaire de la filière Police.
- 26 **PERSONNEL** Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) pour les cadres d'emplois des techniciens, ingénieurs, éducateurs de jeunes enfants, infirmiers en soins généraux et conservateurs du patrimoine.
- 27 **PERSONNEL** Crise sanitaire Covid 19 - Rémunération d'intervenants.
- 28 **PERSONNEL** Modification de la délibération du 2 novembre 2020 portant modification du Règlement intérieur relatif au temps de travail - Cycle de travail des agents des régies voirie - Signalisation - Eclairage public.
- 29 **PERSONNEL** Modification de la délibération du 22 juin 2015 portant liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service ou convention d'occupation précaire avec astreinte.
- 30 **PERSONNEL** Mise à disposition d'un agent communal auprès du collège Montaigne dans le cadre de la Cité Educative.
- 31 **PERSONNEL** Besoins occasionnels et saisonniers.
- 32 **CONSEIL MUNICIPAL** Compte-rendu au conseil municipal des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de sa délégation.

- 15 novembre 2021 -

PROCES-VERBAL

Le lundi 15 novembre 2021,

Le Conseil Municipal de Saint-Quentin s'est réuni à 18h00 sur la convocation et sous la présidence de Mme Frédérique MACAREZ, Maire.

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Agnès POTEL, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLERIoT représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Michel MAGNIEZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvette LEICHNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Najla BEHRI.

Secrétaire de Séance : Najla BEHRI

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Quorum : 16

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers votant : 43

Délibération 1

CONSEIL MUNICIPAL **Élection d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.** **Rapporteur : Mme le Maire**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de désigner Mme Najla BEHRI comme secrétaire et Mme Sophie HENNIAUX, Directeur Général des Services, comme secrétaire auxiliaire.

*

Nous pouvons avoir 2 pouvoirs depuis le 10 novembre, d'où l'explication de Frédéric ALLIOT qui a 2 pouvoirs.

Je vous prie de nous excuser, notamment pour le public qui nous regarde. Nous avons un petit problème technique qui n'est pas grave, lié à un événement familial triste, qui concerne une personne, qui d'habitude assure la réalisation de l'émission. Ce ne sera pas exactement dans les mêmes conditions, mais le conseil est toutefois retransmis et je pense fortement à cette personne en ces instants.

Mme MACAREZ - Rapport n°1. Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire. Je vous propose de désigner Najla BEHRI comme secrétaire et Sophie HENNIAUX comme secrétaire auxiliaire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX ne prennent pas part au vote.

Délibération 2

CONSEIL MUNICIPAL **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021.** **Rapporteur : Mme le Maire**

Le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2021 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°2. Il s'agit de l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021. Avez- vous des remarques sur ce procès-verbal ? Sur son écriture ? Non. Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport présenté.

M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX ne prennent pas part au vote.

Délibération 3

CONSEIL MUNICIPAL

Installation de nouveaux Conseillers Municipaux à la suite de démissions. Rapporteur : Mme le Maire

Madame le MAIRE informe le Conseil municipal que Mesdames Sylvie SAILLARD et Nathalie VITOUX, conseillères municipales élues sur la liste « Saint-Quentin Renouveau » ont toutes deux présenté, par lettres recommandées datées respectivement des 22 et 23 septembre 2021 et reçues en mairie le 27 septembre 2021, leur démission de leur mandat de conseiller municipal. Monsieur le Préfet de l'Aisne a été informé de ces démissions en application de l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L. 270 du Code Electoral relatif au remplacement des conseillers municipaux dans les communes de 10 000 habitants et plus, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Madame Sylvie SAILLARD a été élue sur la liste « Saint-Quentin Renouveau », le suivant de cette liste est appelé à remplacer le conseiller démissionnaire.

Monsieur Luc TEMPLIER est le suivant sur cette liste et appelé à siéger. Il est déclaré installé Conseiller Municipal.

Madame Nathalie VITOUX a été élue sur la liste « Saint-Quentin Renouveau », le suivant de cette liste est appelé à remplacer le conseiller démissionnaire.

La suivante de la liste, Madame Isabelle DUTOICT, a fait part à Madame le Maire, par messagerie datée du 21 octobre 2021, de sa démission de son poste de conseillère municipale.

Monsieur Philippe ADOUX est le suivant sur cette liste et appelé à siéger. Il est déclaré installé Conseiller Municipal.

Considérant la démission de Madame Sylvie SAILLARD de son mandat de conseillère municipale,

Considérant la démission de Madame Nathalie VITOUX de son mandat de conseillère municipale,

Considérant la démission de Madame Isabelle DUTOICT de son mandat de conseillère municipale avant d'être installée,

Il convient que le conseil municipal prenne acte de l'installation de Monsieur Luc TEMPLIER et de Monsieur Philippe ADOUX dans les fonctions de conseiller municipal étant entendu que le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et transmis en Préfecture.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de prendre acte de l'installation de Monsieur Luc TEMPLIER et de Monsieur Philippe ADOUX dans les fonctions de conseiller municipal.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°3. Installation de nouveaux conseillers municipaux à la suite de démissions.

Mesdames Sylvie SAILLARD et Nathalie VITOUX, conseillères municipales élues sur la liste « Saint-Quentin Renouveau » ont toutes deux présenté par lettres recommandées datées des 22 et 23 septembre 2021, et reçues en mairie le 27 septembre leur démission de leur mandat de conseiller municipal. Monsieur le Préfet de l'Aisne a été informé de ces démissions en application de l'article du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément au code électoral le remplacement des conseillers municipaux dans les communes de plus de 10 000 habitants est fait par le candidat qui vient immédiatement après le dernier réélu sur une liste et celui-ci est appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège devient vacant.

Madame Sylvie SAILLARD a été élue sur la liste « Saint-Quentin Renouveau ». Le suivant de cette liste est appelé à remplacer le conseiller démissionnaire. Monsieur Luc TEMPLIER est le suivant sur cette liste, il est donc appelé à siéger et est déclaré installé conseiller municipal.

Madame Nathalie VITOUX a été élue sur la liste « Saint-Quentin Renouveau ». Le suivant de cette liste est appelé à la remplacer. Le suivant de cette liste s'appelait Madame Isabelle DUTOICT, elle m'a fait part de sa démission de son poste de conseiller municipal et Monsieur Philippe ADOUX qui est le suivant de liste et est appelé à siéger il est donc également déclaré

conseiller municipal.

Il convient que notre conseil municipal prenne acte de l'installation de Monsieur Luc TEMPLIER et de Monsieur Philippe ADOUX dans leurs fonctions de conseillers municipaux. Je crois qu'il n'y a pas de vote. Il n'y a pas de vote.
Monsieur ANETTE.

M. ANETTE – Merci Madame le Maire. Bien entendu j'interviens sur ce rapport pour différentes raisons. La première, je souhaite la bienvenue parmi nous à Monsieur Luc TEMPLIER et Monsieur Philippe ADOUX avec qui j'aurais le plaisir et l'honneur de travailler.

La deuxième, je souhaite saluer Madame Nathalie VITOUX, la remercier pour son amitié personnelle ainsi que pour toutes nos après-midis de travail sur les délibérations.

Je remercie également madame Sylvie SAILLARD pour la confiance qu'elle m'a accordé en faisant de moi son compagnon politique depuis le début de cette mandature et pour m'avoir tant appris et tant encouragé dans cette aventure intellectuelle et humaine passionnante qu'est la vie politique locale.

Pendant plus de 10 ans, Sylvie a défendu la cause patriote et souverainiste dans cette assemblée comme dans d'autres, n'a jamais ménagé son investissement. Je la félicite. Sa démission me propulse de fait à la tête de ce groupe « Rassemblement National », premier groupe d'opposition au conseil municipal de Saint-Quentin, je souhaite et j'espère en être digne.

La troisième et dernière raison de mon intervention est plus « institutionnel ». J'ai lu avec beaucoup d'attention votre préambule à la délibération numéro 1 du conseil communautaire du Saint-Quentinois du 20 octobre 2021 concernant cette double démission. Des explications claires et synthétiques je vous en remercie. C'est vrai que les élus intercommunaux découlent des conseils municipaux. Vous dites et je vous cite « la règle dans les agglos est de conserver le même sexe. Il n'est pas certain que nous ayons un conseil complet et que les deux démissionnaires soient remplacés. » Réflexion très vraie car en effet les deux conseillers municipaux RN que nous installons sont masculins, ce qui leur interdit l'accès au Conseil Communautaire. C'est vrai que deux démissions féminines au sein d'un même groupe d'opposition ce n'est pas commun et en bon démocrate je vois d'un très mauvais œil la perspective de deux sièges d'opposition vides dans cette Assemblée intercommunale pour la suite du mandat. Voilà donc à mon sens toute la limite de la parité. N'y a-t-il pas sur ce sujet une « fragilité juridique » dans le code électoral et/ou le code général des collectivités territoriales ? Je vous pose la question et je propose au législateur de se pencher sur le sujet. Un siège vide n'a pas de sexe, il est vide tout simplement. Ce que je déplore c'est que notre groupe comptait antérieurement pour 3 voix il ne comptera désormais plus que pour une voix. En conclusion, je tiens à remercier les services de la ville de Saint-Quentin de manière générale, et Madame Christelle CHABANNE en particulier, pour leur excellent travail et communication qui a permis si rapidement la reconstitution de ce groupe. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Monsieur ANETTE merci pour vos propos, j'entends bien ce que vous indiquez. Je suis quand même un peu désolée puisque les personnes qui siégeaient avant au sein du conseil municipal s'étaient engagées devant les Saint-Quentinois, lors de l'élection municipale à siéger pendant 6 ans et d'ailleurs elles avaient aussi l'envie sans doute d'avoir un rôle autre que celui de l'opposition. Elles ont fait le choix, quelques mois après leur installation de démissionner. C'est la règle du jeu qui s'applique. De mon côté, je déplore que des gens qui s'engagent, on a tous des décisions à prendre dans sa vie, mais des gens qui

s'engagent pour 6 ans, qui au bout d'un an vous disent « bye bye » ça interroge quand même. Quant à la loi, c'est vrai que c'est un peu particulier entre les conseils municipaux, les conseils d'agglo. Ça fait un peu mal à la tête quand on lit les notes juridiques pour comprendre comment il faut faire. S'il n'y avait pas eu démission il y aurait siège pour votre groupe jusqu'à la fin du mandat. On ne peut pas grand-chose à cela. Je crois que Monsieur TOURNAY a demandé la parole.

M. TOURNAY - Je ne devais pas intervenir. Je suis toujours assez surpris du ton qui est employé par le « Rassemblement National », feu « Front National ». Toujours dans le calme, toujours avec parfois un peu de bienveillance même dans les propos qui sont notés mais moi ce que je vois surtout de ce parti c'est qu'un de ses membres, le 11 novembre de cette année, dans une émission retransmise sur une chaîne d'information continue, exprime à deux reprises ces propos, c'est Julien ODOUL qui déclare à deux reprises que « bien sûr que oui bien sûr oui, il faut laisser les migrants qui sont à la frontière biélorusse mourir de froid ». Voilà je voulais juste rappeler ces propos nauséabonds d'un dirigeant de ce parti d'extrême droite. Merci.

Mme MACAREZ -Merci. Les conseillers municipaux sont donc installés. On leur souhaite la bienvenue.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte.

Délibération 4

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Rapporteur : Mme le Maire

Il est exposé au Conseil que la Communauté d'agglomération du SAINT-QUENTINOIS, à laquelle la Commune appartient, a approuvé le 20 octobre dernier la modification de ses statuts.

Cette modification de forme vise à permettre au bureau communautaire d'être composé non seulement d'un Président et de vice-présidents, mais aussi de conseillers communautaires délégués, et ce en parfaite conformité avec l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales qui dispose : « *Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres* ».

Le nouvel article 8 des statuts de la Communauté d'agglomération du SAINT-QUENTINOIS serait donc rédigé comme suit :

« *ARTICLE 8 – LE BUREAU*
(Alinéa 1er)

Le Conseil communautaire élit en son sein un bureau composé du Président, de ses vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. »

Comme le prévoit l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales, la modification des statuts est soumise à l'accord des communes membres qui disposent d'un délai de trois mois pour délibérer, à compter de la notification de la délibération communautaire, et ce dans les conditions habituelles de majorité qualifiée.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération en date du 20 octobre 2021 procédant à la modification de l'article 8 relatif à la composition du bureau communautaire ;

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver sans réserve, la modification statutaire visant à amender l'article 8 des statuts relatif à la composition du bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, tel que rédigé dans le présent rapport.

*

Mme MACAREZ - Nous allons passer au rapport numéro 4 qui est l'approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération.

On a déjà passé cette délibération au conseil de communauté pour ceux qui y siègent. Tout simplement il était prévu que Sylvie Robert, notre Maire Adjoint aux finances soit la présidente de la commission d'appel d'offre de la Communauté d'Agglomération, mais pour cela il faut faire partie du bureau communautaire ce qui nous vaut cette modification de statuts. Et nous remercions d'ailleurs Stéphane LINIER qui a présidé la Commission d'Appel d'Offre jusqu'à toutes nos modifications qui sont donc en cours. C'est pour cela que nous vous proposons cette délibération. Avez-vous des questions ? Pas de question. Nous votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 41 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Arrivée de Madame Djamilia MALLIARD

Délibération 5

ADMINISTRATION GENERALE

Rapport d'activités 2020 de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Rapporteur : Mme le Maire

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois élabore chaque année son rapport d'activités qui doit être communiqué avant le 30 septembre à l'ensemble des maires de chaque commune membre pour une information à leur conseil municipal, conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales.

Ce document retrace les actions menées au cours de l'exercice 2020 dans le cadre des compétences de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de prendre acte du rapport d'activités 2020 de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois tel qu'annexé au présent rapport.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°5. Nous avons ce soir plusieurs rapports d'activités sur les exercices 2020, notamment sur des compétences de la Communauté d'Agglomération. Le premier rapport est relatif à l'activité de l'année 2020.

Alors activité déjà particulière en 2020 puisque nous avons eu l'installation d'un nouvel exécutif en milieu d'année avec l'arrivée de 17 nouveaux Maires et donc, jusqu'au mois de juillet, une présidence par Xavier BERTRAND. La nouvelle équipe est ensuite arrivée pour la deuxième partie de l'année.

Deuxième élément que l'on retient c'est la crise sanitaire sans précédent qui a impacté l'ensemble des services du quotidien. Je voudrais à nouveau rappeler la mobilisation des agents et des élus pendant cette année 2020, notamment sur les phases plus difficiles de la crise sanitaire, tout au début, et saluer le courage de nos rieurs, les agents des ordures ménagères, qui ont assuré le maintien du service public pendant toute l'année et notamment au printemps quand on a connu la situation la plus difficile.

Sur l'exercice 2020, parmi ce qui a été fait au niveau de la Communauté d'Agglomération avec mes collègues Maires, il y a d'abord eu des adaptations dans le domaine économique pour faire face à la crise sanitaire. Nous avons voté assez rapidement un régime d'aides pour les très petites entreprises du territoire et nous avons attribué 166 000 € d'aides directes à 194

entreprises, dans le cadre de dossiers qui étaient validés par Christian MOIRET, la Direction Économique en lien avec la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce.

La deuxième chose que nous avons faite, c'est que nous avons décidé d'abonder aussi le fond de relance de la Région avec 170 000 € de crédits votés au budget de la Communauté d'Agglomération. Nous avons voté également, puisque la loi le permettait à ce moment-là, un dégrèvement exceptionnel de cotisations foncières des entreprises, pour des entreprises particulièrement affectées par le ralentissement de l'activité économique. Il y avait des critères très clairs déterminés par l'État et donc ceux qui en ont bénéficié sont essentiellement les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, mais aussi de l'événementiel. Ça c'est sur le plan économique, sur les adaptations qui ont été faites. Dans le même temps, le travail s'est poursuivi en matière d'attractivité du territoire avec des ventes de terrains sur les zones industrielles, particulièrement deux zones : le parc des autoroutes à Saint-Quentin et la zone industrielle Le Royeux à Gauchy. Nous avons également créé un magazine qui s'appelle « l'écho de l'Agglo », qui permet de transmettre des informations aux secteurs économiques. Cette newsletter est à destination des entreprises. Nous avons avancé sur l'attractivité en répondant à l'appel à projet du CNAM. On a commencé le dossier en 2020 et il a abouti en 2021 à la création d'une antenne du CNAM à Saint-Quentin sur des métiers de comptabilité. Nous avons également travaillé sur les questions de développement durable (on y reviendra plus longuement tout à l'heure dans le cadre du rapport annuel de la Ville) avec des documents cadres qui ont été adoptés, ce qu'on appelle le plan climat-énergie territorial en décembre 2020, piloté par Agnès POTEL, avec 106 mesures qui constituent le projet territorial de l'agglomération en matière de développement durable et un programme plus opérationnel qui s'appelle « le plan d'action Cit'ergie » qui a été lui aussi adopté en décembre 2020 et qui se décline maintenant dans des actions très opérationnelles. L'Agglomération a également lancé en 2020 des collectes éco-responsables à destination des habitants du territoire, en partenariat avec des acteurs locaux de l'économie circulaire. Je pense notamment aux collectes de jouets qui ont pu être faites dans les déchetteries et qui sont appelées à être renouvelées.

Sur le plan du développement durable également, nous avons commencé le renouvellement progressif de notre flotte de bus, qui s'est poursuivie d'ailleurs en début d'année et qui va se poursuivre en fin d'année également.

Sur l'eau et l'assainissement, comme on aura le rapport annuel dans quelques instants, je ne vais pas m'appesantir sur le sujet de même que sur les déchets ménagers. Simplement souligner que sur une autre composante très importante qui est la cohésion communautaire, évidemment avec cette pandémie nous avons eu une forte augmentation des appels sur le service « Agglo j'écoute » qui a été très sollicité avec 53 612 demandes traitées dans l'exercice 2020. Également dans le cadre de la solidarité communautaire avec les aides aux communes dans le cadre du fonds de concours. Également la mise en place du service public itinérant qui sillonne les communes du territoire pour parler des compétences de l'Agglo.

En matière d'aménagement du territoire, on a retrouvé des aides au logement faites avec le bonus énergie : 45 bénéficiaires. Et également, je ne l'ai pas citée tout à l'heure, l'aide aux artisans puisque 36 bénéficiaires artisans ont bénéficié des fonds habituels à l'investissement autres que ceux qui avaient été constitués pendant la période du covid.

Voilà pour l'essentiel du rapport d'activité. Vous en avez un exemplaire plus développé qui vous a été remis. Avez-vous des questions ? M. CALON.

M. CALON - Bonjour à toutes et tous. Quelques questions et remarques sur ce rapport : je vois que concernant le travail des agents, le programme « qualité de vie au travail » a été remplacé par « Sport entreprise ». Alors l'activité physique c'est important mais ce n'est pas

suffisant. Qu'en est-il des risques psychosociaux ? Et plus largement de la qualité de vie au travail à part le sport ? Est-ce que les autres domaines de la qualité de vie sont pris en charge ? Concernant les zones du parc des autoroutes et du Royeux, il est heureux qu'elles connaissent un taux d'occupation conséquent, ne serait-ce qu'au regard des budgets et dépenses réalisés.

Dans le cadre de la rénovation urbaine de la Ville il serait important aussi d'y intégrer des espaces dédiés à l'activité professionnelle. Par exemple à la cité Billon ou Europe. Effectivement vous nous renvoyez souvent à la question du coût et du fait que le travail « à deux pas de chez soi » n'est pas forcément toujours possible, mais nous nous souhaiterions voir l'inscription de l'axe « implantation d'activités économiques et de travail au sein de la rénovation des quartiers » dans les futures programmations. La Ville peut également postuler au programme « quartier productif » du ministère de la Ville. Ce programme a pour but de soutenir l'entrepreneuriat, développer le commerce et l'artisanat de proximité et l'accompagnement à l'implantation d'activités productives et de services.

Concernant l'attractivité touristique, le parc animalier, on en a déjà parlé, dans le rapport il est parlé de « rôle de divertissement ». C'est toujours un petit peu gênant de considérer les animaux comme des objets. Le rapport à l'animal a quand même évolué dans notre société donc ce ne sont plus des objets de divertissement à notre sens. Puis je lis dans le rapport aussi que « les animaux sont les ambassadeurs de leurs congénères vivant en milieu naturel, l'occasion de mettre un coup de projecteur sur la nécessité de préserver les habitats fragiles », on n'a pas besoin d'enfermer des animaux pour faire comprendre qu'il faut préserver les habitats naturels. Enfin nous, nous n'avons pas attendu cela. Et ce que nous aimerions aussi savoir et d'ailleurs les Saint-Quentinoises et Saint-Quentinoises aussi, c'est le coût de ce parc animalier. Combien il a coûté au contribuable ? Est-ce que l'on pourrait avoir les chiffres ? Parce que l'entrée, certes, est gratuite, mais nous avons tous payé sa construction et nous continuons à payer son fonctionnement. Donc est-ce que nous pourrions avoir s'il vous plaît les chiffres ?

Concernant le circuit automobile de Clastres, je ne comprends toujours pas pourquoi vous souhaitez absolument maintenir ce circuit à l'heure de la crise écologique. La voiture, qu'elle soit électrique ou thermique c'est un problème environnemental majeur, d'ailleurs on demande aux gens d'utiliser moins leur voiture, de revendre leur véhicule polluant et dans le même temps vous soutenez un circuit de vitesse alors je ne comprends pas trop la cohérence de tout cela. Alors certes, chacun est libre de faire ce qu'il veut, mais la liberté s'exerce toujours dans un cadre. Jusqu'à présent, notre liberté ne devait pas nuire à autrui en tant qu'être humain, maintenant nous devons faire en sorte de ne pas nuire à notre environnement et aux autres êtres vivants. Alors je sais que pour le circuit les recettes compensent les dépenses mais même s'il était excédentaire en recette, cela ne justifierait pas son maintien. Alors je voudrais vraiment comprendre les arguments politiques du maintien de ce circuit.

Concernant la question du « savoir nager ». Bien sûr, nous saluons cette initiative que vous prenez et que nous avons défendue pendant la campagne. Il est noté qu'en 2020, 18 000 entrées scolaires se sont faites à Gauchy, auriez-vous une évolution à nous dire pour 2021-2022 ?

Et enfin, pour les composteurs collectifs, vous parlez d'un déploiement des composteurs collectifs, en réalité cela ne concerne que 2 sites très proches à Saint-Quentin. Qu'est-ce qu'il en est d'un déploiement massif sur toute la Ville les années qui arrivent ? Merci beaucoup.

Mme MACAREZ – Sur la qualité de vie au travail, le sport c'est un élément mais c'est un petit élément dans un grand « tout ». La qualité de vie au travail doit être l'attention de tous les services évidemment au quotidien. Puis quand il y a des difficultés, ou même dans les

échanges, c'est un travail qui se fait avec la Médecine du travail, notamment au travers d'aménagements de postes au travers la situation des personnes et de ce qu'elles peuvent vivre. C'est aussi l'objet d'un dialogue social qui se fait avec nos partenaires, les syndicats de la collectivité avec lesquels nous avons des échanges très réguliers. Je remercie d'ailleurs Hélène OPIOLA, notre DGA en charge des ressources humaines, de la qualité du dialogue qui a été instauré et du climat de confiance sur, à la fois les grands sujets, mais aussi sur les sujets du quotidien. On a pris peut-être plus de temps parce qu'il y a eu la crise du Covid, mais on avait échangé en début de mandat et proposé aux syndicats de pouvoir adopter un pacte social. On est donc en train de travailler dessus, et évidemment la thématique de la qualité de vie au travail fait partie de nos préoccupations.

Sur les activités et sur le lieu des activités économiques sur l'ensemble du territoire, il faut juste faire un petit peu attention. Tout ce qui va être « activité zone industrielle » avec des rotations de camions, avec parfois du bruit, avec un certain nombre de nuisances qui peuvent exister, cela n'a plus sa place à mon sens dans des zones d'habitat. Plus personne ne supporterait aujourd'hui. C'est à la fois très compliqué pour les entreprises quand elles sont vraiment en milieu urbain, et nos concitoyens ne supporteraient pas non plus d'avoir à vivre un certain nombre de choses qui sont liées aux activités économiques. Les zones industrielles ont leur place à l'extérieur des villes pour ces raisons de nuisance, de qualité de vie, mais également aussi de risques, c'est très important également. Il faut que chaque entité soit à sa place, au bon endroit. Pour cela j'ai poursuivi à ce qu'avaient mis en place Pierre ANDRÉ et Xavier BERTRAND ensuite : des zones qui sont bien des zones dédiées pour ces activités économiques.

Ensuite, dans le tissu urbain, il y a plutôt de la place pour des activités je dirais de « bureau ». Des services, mais pas de grosses activités qui amèneraient des nuisances. Dans une logique à la fois de cohérence pour les besoins de la population d'un quartier, les commerces de proximité, par exemple, ont tout à fait leur place dans les quartiers et l'on a un certain nombre d'exemples qui fonctionnent bien. Si je prends le centre commercial au quartier Europe, on a tout ce qu'il faut à proximité. D'ailleurs, les personnes qui habitent d'autres communes au nord de Saint-Quentin ne s'y trompent pas puisqu'elles trouvent cela parfois plus pratique que d'aller ailleurs. Si je prends le quartier Saint-Jean, la rue Kennedy, on trouve aussi un certain nombre de choses dont on a besoin. Sur le quartier Remicourt, cela va être la rue de Bellevue, rue de Mulhouse également. Et si je prends le Faubourg d'Isle, la rue du Général Leclerc est une rue également extrêmement agréable. Il y a aussi de la place pour du « bureau » et un certain nombre de choses. Après, c'est sûr que c'est parfois bien de spécialiser un peu pour que cela ait du sens. Et puis on doit pouvoir se transporter dans une ville ou sur un territoire pour aller vers un certain nombre d'activités. Ce qui est certain, c'est que dans le programme de rénovation urbaine, on est particulièrement attentifs à la place des associations. Cela nous semble être absolument essentiel. Notamment pour la jeunesse. Sortie d'école, qu'est-ce que l'on peut faire dans un quartier en terme d'activités, qui est-ce qui prend le relais ? Cela a évidemment beaucoup de sens. D'autres petites activités peuvent aussi trouver leur place mais il faut qu'il y ait une bonne cohabitation aussi entre des zones d'habitat et des zones d'activité. Je rappelle également que nous avons « Planète Adam », alors cela ne se dit plus, c'est « Positive Planète » pardon, qui est un organisme qui accompagne de micro-entreprises à la création d'entreprises. Il est d'ailleurs présent sur le quartier de l'Europe et accompagne un certain nombre de projets.

Sur le plan touristique, je parle sous le contrôle de notre président de l'Office de Tourisme Alexis GRANDIN, c'est vrai que l'on a eu une drôle d'année 2020. Pour les hôteliers cela a été une année extrêmement difficile, mais tous ceux qui avaient de plus petites entités ont très

bien fonctionné quand-même. En fait, on s'est plutôt rattrapés en deuxième partie d'année. Nous croyons à la vocation touristique de l'Agglomération et le Parc d'Isle en fait partie. Le Parc d'Isle, c'est d'abord extraordinaire pour les gens qui vivent ici puisque l'on a une zone de balade, d'activités aussi. La partie animalière plaît énormément. On a vraiment des retours dithyrambiques et Louis SAPHORES est là aussi pour l'indiquer. Je ne sais pas où l'on en est, mais sur une année normale on était à 500 000 visiteurs. On va être bien, bien, au-delà avec les nouvelles infrastructures qui ont été mises en place. Pour nos populations, c'est déjà un espace de respiration extraordinaire et puis sur le plan touristique, quand vous avez des gens qui viennent être hébergés ici, c'est aussi un loisir qui est gratuit, qui n'est pas désagréable, qui est vraiment un « plus » dans ce que l'on peut mettre en valeur sur les possibilités d'activités sur Saint-Quentin. Sur le côté du Parc d'Isle, je dois normalement avoir ça. Je crois que l'on était à peu près à hauteur de 10 millions d'euros. TTC c'est 11,8 millions de travaux qui ont été faits, avec un taux de subventionnement de l'ordre de 30%. Voilà pour cette information.

Sur le circuit, ne soyez pas désagréable vis-à-vis de nos collègues qui sont situés au Sud. Ce sont les Maires de l'ex-canton de Saint-Simon qui ont souhaité développer ce circuit sur un délaissé. C'était une friche de base aérienne américaine, ou de l'OTAN en tout cas. Le projet a été porté par eux, par Roland RENARD qui, si je ne me trompe pas, ne doit pas être trop loin de votre sensibilité politique. Aujourd'hui, ce circuit il existe, il se développe, il n'est pas inintéressant non plus. Je ne peux pas oublier que cet été on a eu un très bel événement avec le groupe YAMAHA. On ne le savait pas encore mais le champion du monde moto GP qui est français, Fabio QUARTARARO, est passé par ici. Il est devenu champion du monde, il y a 15 jours ou 3 semaines. C'est une belle infrastructure, après il faut l'utiliser à bon escient. Nous sommes en train de travailler avec notre Directeur Général des Services sur une complétude qui ne serait pas du circuit mais des projets de développement durable qui pourraient se mettre en place sur des délaissés sur ce circuit, en lien avec Michel Bono. On ne peut pas encore trop en dire parce que l'on est en démarrage de ce type de projet mais on est en train d'y travailler très sérieusement.

Sur la fréquentation des piscines. Sur l'année 2020, entre nos travaux et la crise sanitaire, il ne s'est pas passé grand-chose, en tout cas pour la piscine Jean Bouin. Jean-Michel, on était en plein travaux, on a pris du retard puisque les travaux ont été arrêtés sur une certaine partie. En revanche, on a bien redémarré en 2021. Ce que j'ai expliqué la semaine dernière en conseil de communauté, c'est que l'on a quand-même eu des jours de fermeture pour nos deux piscines également sur l'exercice. Mais nous avons une bonne reprise, et notre objectif est évidemment que le maximum d'enfants puisse aller faire l'apprentissage de la natation avec les écoles. Donc à la fois ceux qui devaient le faire cette année mais aussi en rattrapage d'enfants qui n'auraient pas pu en bénéficier pendant les années précédentes. Voilà globalement ce que je peux vous répondre.

On ne vote pas puisque c'est un rapport d'information. Premier rapport d'information relatif à la Communauté d'Agglomération sur l'exercice 2020.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte.

Délibération 6

ADMINISTRATION GENERALE

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour 2020 de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Rapporteur : Mme le Maire

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995 (dite loi Barnier) qui dispose que la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois doit élaborer chaque année un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu la présentation par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois du rapport de l'exercice 2020 lors de sa séance du 22 septembre 2021,

Ce rapport annuel doit être présenté au Conseil municipal de chaque commune adhérente à la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et mis obligatoirement à la disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Cette consultation se fera sur place, en mairie, dans les quinze jours qui suivent sa présentation devant le Conseil municipal. Le public en sera avisé par les voies classiques d'affichage pendant un mois.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de prendre acte du rapport annuel 2020 présenté par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

*

Mme MACAREZ – Deuxième rapport. Celui-ci est consacré au prix et à la qualité de service de l'eau. C'est un rapport évidemment extrêmement important. Je rappelle qu'en ce qui concerne la ville de Saint-Quentin, pour nos administrés, mais aussi les anciennes communes de l'ex-Communauté d'agglomération de Saint-Quentin avant fusion, nous sommes en service public, c'est-à-dire que ce sont nos agents qui ont la régie de l'eau et de l'assainissement avec une belle expertise. Le seul bien qui a été concédé c'est l'usine de traitement de eaux usées de Gauchy puisque c'est un travail particulier.

Sur l'année 2020 et je regrette que Jérôme LECLERCQ, le premier Vice-président de l'Agglomération ne siège pas dans cette instance, puisque l'on peut dire que cela a été une très, très belle année 2020 en terme de résultats puisque l'on a atteint un taux de rendement de l'eau de 80%, ce qui montre le travail sérieux réalisé les équipes et les investissements importants de la Communauté d'Agglomération. Je tiens à la fois à remercier les équipes techniques, notamment Jérôme LASSEAUX qui est parti maintenant travailler à Reims, et aujourd'hui Cyril PISSON qui le remplace et qui prennent ça évidemment bien à cœur. L'eau potable, on

ne s'en rend pas toujours compte mais c'est 4,8 millions de m³ par an. C'est évidemment extrêmement important et pour ce qui concerne également, les habitants de Saint-Quentin, nous avons une conformité totale en matière de qualité de l'eau. On peut dire à nos concitoyens « vous pouvez boire l'eau du robinet » c'est moins cher et elle est en tout cas de très bonne qualité. Nous avons également un réseau extrêmement important en matière d'assainissement. C'est là aussi un effort fait par la collectivité au long des différents mandats, d'avoir un réseau d'assainissement collectif sur beaucoup de communes. Cela veut dire des kilomètres et des kilomètres de réseau à tirer pour aller ensuite amener en usine de traitement. Sur la question du prix de l'eau, celui-ci n'avait pas évolué depuis 2014. Nous avons un lissage dans le cadre de la fusion avec l'ancienne Communauté de Communes de Saint-Simon et pour ce qui concerne Saint-Quentin et les communes de l'ex agglo de Saint-Quentin nous avons connu une légère baisse du prix de l'eau en 2021, qui est modeste mais qui existe tout de même et qui devrait se poursuivre sur l'année 2022 dans le cadre du lissage. Le travail est évidemment extrêmement important et on est d'ailleurs actuellement en train de réaliser 2,8 millions d'euros de travaux qui sont assez intéressants techniquement puisque l'on est en train de passer un réseau sous la voie ferrée, et sous le canal de Saint-Quentin. Nous allons connecter le champ captant d'Harly au champ captant de Saint-Quentin dans le cadre d'une sécurisation de notre ressource en eau. Donc si nous avons un problème sur notre production d'eau potable à Saint-Quentin, nous aurions un réseau pour permettre l'acheminement de l'eau qui vient du captage d'Harly et la même chose dans l'autre sens. C'est un chantier extrêmement important, vous imaginez bien, passer sous le canal, passer sous les voies ferrées, ce n'est quand-même pas si évident. Les technologies permettent heureusement aujourd'hui de pouvoir faire ça en partie en travaux dirigés, puisque je vous rassure, on ne va pas aller comme ça sous le canal avec des hommes, c'est vraiment du dirigé. On aura l'occasion, je pense, de proposer une visite sécurisée en cours de chantier. Ce sont 2,8 millions d'euros et ce sont des travaux qui ont démarré à l'automne et qui vont se poursuivre jusqu'au printemps 2022, avec un diamètre de 400 millimètres, ce qui est assez important. Nous avons aussi l'ambition de poursuivre parce que l'eau, si on veut un bon approvisionnement, d'abord ce que l'on peut dire c'est que cela n'arrive pas tout seul au robinet, il faut des tuyaux et des tuyaux de bonne qualité. On estime jusqu'à la fin du mandat à plus de 40 millions d'euros les investissements qui seront faits sur le territoire. Cela vous donne un petit peu l'idée des masses. Parce que parfois on dit « on ne comprend pas, ça coûte cher l'eau ». Mais ce sont des réseaux, c'est de l'infrastructure, c'est un service public qui est extrêmement difficile à mettre en place. Avez-vous des questions ? M. TOURNAY.

M. TOURNAY - Je vous remercie Madame le Maire. Je vais reprendre ce qui est positif déjà c'est les deux points de plus de rendement soit 80 %. Ce qui amène la collectivité à peu près au rendement moyen en France. Je garde tout de même à l'esprit qu'il reste un million de mètres cubes d'eau qui seront perdus et payés in fine collectivement par les habitants même si je sais que le taux de 100% est quasi inatteignable. Je m'intéresse ensuite au prix de l'eau qui en raison de sa cherté intéresse au premier chef les usagers du territoire. Alors du fait de la loi NOTRe et de la création de la nouvelle agglomération du Saint-Quentinois le prix de l'eau tend à être unifié sur l'ensemble du territoire sur plusieurs années, ce qui n'était d'ailleurs pas obligatoire vu que les communes pouvaient garder leurs prérogatives jusque 2026. Nous avons à ce jour de fortes disparités liées au niveau du prix et liées à des niveaux d'équipements et de services qui diffèrent et donc les écarts de prix sont selon les territoires très importants. L'eau est 3 fois plus cher à Saint-Quentin qu'à Jussy. Ce qui explique aussi cette disparité, ce sont les modes de gestion. Faut-il confier ce bien essentiel aux entreprises

privées ou faut-il le gérer en public ? Alors, vous le savez notre proposition est claire. C'est le retour dans le giron public à chaque fois que cela est nécessaire et possible. Car le prix du service a été pensé au plus juste pour l'utilisateur et non pour enrichir des groupes tentaculaires tel que VEOLIA. Voilà où je voulais en venir à propos de cette entreprise, la semaine dernière durant la commission eau et assainissement nous avons appris qu'une délégation de service public confiée à VEOLIA, plombait littéralement le coût de l'eau pour les habitants de Saint-Simon. Alors vous allez me dire que « oui, mais le prix de l'eau sera le même pour tout le monde » c'est l'argument que vous avez utilisé en conseil communautaire. Sauf que la part qui revenait avant à l'agglomération part désormais dans le giron de VEOLIA. Voilà ce qui implique lorsque l'on confie l'eau à une gestion privée.

Je termine sur le fait que nous savons pertinemment, cela fait plusieurs années que nous le réclamons, vous ne souhaitez la mise en place de mesures comme à Rennes sur la gratuité des premiers mètres cubes d'eau, que l'on considère comme étant de l'eau vitale. Je vous rappelle tout de même qu'il faut se conformer à l'article L 2224-12-1-1 du Code général des collectivités territoriales qui vise à rendre effectif le droit d'accéder à l'eau potable et à l'assainissement dans des conditions économiquement acceptables pour tous. Nous attendons que la majorité LR « En marche » y réponde. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Merci. Monsieur ANETTE.

M. ANETTE - Merci Madame le Maire. Rapport intéressant. Je vais reprendre quelques points.

Le premier point page 48, on lit des points forts « ressource abondante, eau de qualité, peu de traitements, rendement de qualité » on en a parlé mercredi en Com d'Agglo. On lit aussi des points faibles. Celui qui m'interpelle en particulier c'est le taux d'impayés, supérieur à 10 %. Nous pensons que les impayés sont en rapport avec le prix de l'eau. A notre sens trop élevé à Saint-Quentin. Alors c'est vrai que vous venez de nous dire et on l'accueille avec plaisir, une baisse modeste du prix. Mais le prix de l'eau est encore trop élevé. Si les gens ne payent pas c'est qu'ils n'en n'ont pas les moyens. Nous le pensons. Quelle est votre analyse de ce phénomène ? Le deuxième point, page 59, on voit que la consommation moyenne annuelle par abonné baisse sensiblement. 122.1 m³ par abonné en 2019 contre 121.26 m³ par abonné en 2020. Je ne pense pas que ce soit significatif d'une dynamique mais je relève ce point car nous pensons qu'apprendre à consommer moins d'eau serait peut-être une piste de réflexion à la question écologique et économique que représente l'eau. Qu'en pensez-vous ? Le 3ème point, page 60, on voit une forte variation du pourcentage sur les différents types de forage d'une année sur l'autre. Quelle explication ? Le 4ème et dernier point, pages 65 et 64, le document montre une facture type pour la consommation d'un ménage de référence selon l'Insee, 120 m³ d'eau par an, on lit 2,30 € TTC par m³. A Saint-Quentin c'est beaucoup plus. Je vous remercie.

Mme MACAREZ - Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT – Bonsoir. Merci. Nous avons nous aussi quelques questions. Tour Y Val approvisionne donc 70% des robinets Saint-Quentinois. On constate à la lecture des documents, je cite : « sur 17 forages d'eau, le champ captant de Tour Y Val c'est-à-dire 3 forages en activité qui ne seraient pas protégeables. » Quel risque si ce forage n'est pas protégeable en terme de sécurité pour cette eau potable pour les habitants et habitantes de Saint-Quentin ? Ensuite, dans ce même rapport page 42. L'Agglo a contractualisé avec la

Chambre d'Agriculture sur un plan d'actions concernant les pollutions diffuses. Nous aimerions avoir plus de détails sur ce plan. Page 44, « relative stabilité de la qualité avec traces de pesticides, bores et nitrates ». Qu'est-il fait pour réduire ces choses-là ? Comment allez-vous améliorer la qualité de l'eau que boivent les Saint-Quentinois ? Enfin, dernier point. Nous souhaiterions que le suivi du nitrate par forage et zone de captation soit réalisé et présenté afin de cibler les zones concernées par un fort taux récurrent de présence de nitrate. Nous souhaiterions aussi sur ce point que les services de la Ville et de l'Agglo puissent avec les services de l'État se doter d'outils coercitifs vis-à-vis des responsables de la situation au regard de la présence de nitrate dans cette eau. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Pour répondre sur un certain nombre de points. D'abord à Monsieur TOURNAY. Je voudrais quand même rappeler que pour ce qui concerne Saint-Quentin et l'ancienne Comm d'Agglo, je l'ai dit en préambule, c'est le service public qui s'exerce. Je pense que c'est quand même bien de le redire puisqu'à l'écoute de ce que vous indiquiez tout à l'heure on avait l'impression que c'était uniquement des entreprises privées, ce qui ne serait pas forcément d'ailleurs un problème en fonction des sujets et des choix qui sont faits. Chez nous, c'est uniquement l'usine de traitement qui a été déléguée. Je rappellerais, puisque cela me fait plaisir aussi, que cette usine de traitement, la première fois qu'elle a été déléguée, c'était par vos amis communistes, tout comme le parking souterrain en délégation de service public pour 45 ans, et ce n'est pas encore fini. On en a encore pour un paquet de temps et l'on aura bien des cheveux blancs quand ce sera terminé. Je veux bien que l'on nous fasse le débat systématique sur les délégations de services publics mais c'est d'abord les communistes qui ont commencé à les mettre en place.

Sur la question du prix de l'eau, il faut faire attention à ce que l'on dit. Quand on dit « on veut baisser le prix de l'eau au départ sur les premiers mètres cubes », c'est ce que j'appelle une fausse bonne idée. Parce que si vous baissez le prix de l'eau sur les premiers mètres cubes, cela veut dire que vous l'augmentez sur les mètres cubes qui suivent. Cela veut dire que vous alourdissez la facture pour beaucoup de personnes derrière donc, au final, cela ne changera pas. Ou alors vous décidez de ne plus investir. Mais si vous n'investissez pas, déjà ce n'est pas très développement durable, vous avez des fuites, vous n'avez pas une qualité suffisante, donc cela me semble quand même être très compliqué.

Les règles du Code Général des Collectivités territoriales sont très claires sur le financement de l'eau et c'est bien l'eau qui doit financer l'eau. C'est un point qui a été rappelé par des jurisprudences constantes.

Monsieur ANETTE, sur la question des impayés, c'est vrai que c'était un sujet de préoccupation assez important et l'on travaille depuis quelques mois désormais avec le trésorier payeur. Je regarde Xavier RIBANT notre Directeur Financier, on a déjà eu une amélioration de la situation sur le début de l'année 2021 avec un travail fin qui est fait et qui va se poursuivre. J'espère donc que quand on proposera le rapport annuel de l'exercice 2021 on aura de meilleurs résultats à présenter et ce que nous aimerions, c'est signer une convention avec la trésorerie ou les services de la DGFIP, les finances publiques, en ce sens pour avoir, également, une attention particulière par rapport à cela.

Sur la baisse de consommation d'eau. Je souscris tout à fait à ce que vous dites. Il faut que l'on soit tous vigilants sur la manière d'utiliser l'eau, à commencer par l'eau qu'on ne laisse pas couler quand on se lave les dents et plein de choses comme cela. Beaucoup de pédagogie peut être faite et Agnès POTEL anime ce type de démarches sur toutes les questions de développement durable. C'est sûr qu'à un moment donné, par ménage, on n'est pas censé avoir une croissance de la consommation au fur et à mesure, mais plus un tassement, voire

une baisse.

Concernant la facture que vous évoquez, je pense que c'est parce qu'elle ne prend sans doute pas en compte toutes les taxes etc., nous on aime bien donner le prix du mètre cube en TTC, tout compris avec l'assainissement. C'est plus facile puisqu'il n'y a parfois que l'eau potable et pas forcément l'assainissement, donc cela doit être l'explication.

Sur le rendement du forage, il peut y avoir des variations d'une année sur l'autre. Je reprends ce que j'avais retrouvé, moyenne Tour Y Val plus station Harly, on est à un rendement inférieur à l'année 2020, qui était une bonne année. Cela dépend aussi peut-être des consommations, des travaux, de là où l'on va chercher la ressource également. Au besoin on pourrait approfondir un petit peu plus si vous le souhaitez.

Mme DUJANCOURT, la question que vous posez sur Tour Y Val, c'est une vraie question stratégique extrêmement importante puisque l'on est un peu particulier avec une ressource en eau qui est située en centre-ville. Alors c'est à la fois une grande chance parce que l'on a l'eau abondante à disposition, mais cela peut être aussi risqué de pollution et l'on doit y être vigilant. Il y a donc un travail très important qui est mené entre les services de l'Agglo et les services de l'État qui vont amener à la prise par Monsieur le Préfet, je pense dans les mois qui viennent, d'un arrêté avec un périmètre de protection de ce champ captant. On a eu beaucoup d'échanges avec la Direction du cycle de l'eau et l'Agence Régionale de Santé qui travaillent sur le sujet. Je crois que l'on est un peu dans la même configuration que la ville d'Arras également qui a connu ce type de démarche, je ne sais pas si elle est complètement aboutie. Et on aura donc des prescriptions. Alors les prescriptions, c'est par exemple sur tout ce qui est très proche de l'usine de traitement de Tour Y Val, sur les constructions on ne peut pas faire ce que l'on veut. Elles sont fortement regardées et je me souviens très bien que quand on a construit la base urbaine de loisirs, qui était vraiment tout à fait juste à côté, on avait 500 pieux à faire, en plus la nappe est présente très vite, on avait une organisation en cellule de crise, au besoin, si nous avions eu un incident avec obligation de remettre des bouteilles d'eau aux habitants. Alors on a tout fait pour que cela n'arrive pas, et ce n'est pas arrivé. Mais cela fait partie de la sensibilité. On aura donc des prescriptions sur des constructions et donc dans tout ce qui se passe autour du quai Gayant c'est sûr qu'il y a une attention particulière pour ne pas aller polluer cette fameuse nappe phréatique.

Sur la qualité de l'eau avec les nitrates, je le redis, pas de nitrates du tout sur l'usine de Tour Y Val qui est la production pour Saint-Quentin. Il y a eu des traces sur le secteur d'Harly mais c'est vraiment très peu et là aussi c'est important de le dire, c'est très peu d'analyses sur l'ensemble des analyses sur l'année. Et il y a donc un travail qui est mené avec un plan d'action entre l'Agence de l'eau, les services de l'État, la collectivité et également la Chambre d'agriculture. On a aussi un petit sujet sur le secteur de Clastres. Il y a quelques petits points qui ne sont pas réguliers, c'est-à-dire qu'on a des inconformités qui sont vraiment tout à fait exceptionnelles mais qui doivent bien sûr être réglées et connaissant le sérieux de nos services et de notre Vice-Président, je sais qu'ils ne laisseront pas tomber l'affaire.

Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY – Je me permets de rebondir sur vos propos sur ce projet des premiers mètres cubes d'eau gratuits. Bien entendu qu'il faudrait un tarif progressif mais moi je n'ai pas de problème éthique à dire que l'on paiera plus cher l'eau pour remplir une piscine que l'eau dont on se servira.

Mme MACAREZ – Généralement c'est la classe moyenne. Vous parlez des piscines à Saint-Quentin. Des personnes qui ont des piscines cela ne doit pas se compter en centaine. Sur 55

000 habitants cela doit vraiment être un nombre de foyers anecdotique.

M. TOURNAY – Peut-être. C'est le boum en ce moment. Je vous assure que « si ». Demandez à l'entreprise Desjoyaux et vous verrez. En tout cas, je n'ai pas de problème d'éthique à ce que l'on paye plus cher une partie de l'eau que les premiers mètres cubes d'eau. Après, on a déjà eu ce débat. Il est possible, et vous le savez, puisque des collectivités l'ont fait, il est possible de payer une partie de l'investissement en le prenant sur le budget général. Il y a un article de loi qui le permet. Des collectivités l'ont fait. Et je le comprends.

Enfin vous dites, si on fait ça il n'y aura plus d'argent pour l'investissement et il va y avoir des fuites partout. Je vous rappelle juste que le taux de renouvellement pour l'eau potable, c'est 1% par an, et que le renouvellement pour l'assainissement c'est 0,5% par an. C'est-à-dire que quand on va enterrer un tuyau aujourd'hui il y a peu de chance qu'on le change avant 200 ans.

Mme MACAREZ – Et pourtant ce sont déjà des millions et des millions.

M. TOURNAY – Je sais bien.

Mme MACAREZ – Ce que vous oubliez de dire c'est que sur les 3 budgets concernés : le budget principal pour l'eau pluviale, le budget annexe eau potable et le budget assainissement, ce sont de sacrés paquets de millions qui sont engagés chaque année.

M. TOURNAY – Je ne dis pas que c'est un sujet facile. Je trouve même que c'est un sujet très complexe et je comprends, je vois votre position, comprenez la mienne.

Mme MACAREZ – En tout cas, on n'ira pas pour désavantager les classes moyennes et les gens qui travaillent avec des salaires qui ne sont pas très importants.
Monsieur CALON vous vouliez rajouter quelque chose.

M. CALON – Oui par rapport au fait que tout le monde peut boire de l'eau. Il faut quand même rappeler que les femmes enceintes et les nourrissons ne peuvent pas boire de l'eau à cause des perchlorates résultant de la Première Guerre Mondiale. Je ne pense pas que cela ait changé depuis quelques temps donc c'est juste pour le rappeler.

Mme MACAREZ – C'est un point important. Quand on reçoit la facture d'eau, il y a toujours une mention informative sur ce qui est possible ou pas. Si l'on avait une difficulté particulière de toutes façons, en dehors même de la facture d'eau, on communiquerait immédiatement pour que la population soit informée. Mais globalement on peut boire l'eau. Effectivement, quand on est enceinte, on évite quand même pour différentes raisons.

C'était le rapport sur l'eau. Nous allons maintenant passer au rapport sur les déchets, également sur l'exercice 2020, au niveau de la Communauté d'Agglomération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte.

Délibération 7

ADMINISTRATION GENERALE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour 2020 de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Rapporteur : Mme le Maire

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 qui fixe les modalités d'exercice du droit à l'information du public en matière d'organisation et de coût du service de gestion des déchets ménagers,

Vu la présentation par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'exercice 2020 lors de sa séance du 22 septembre 2021,

Ce rapport annuel doit être présenté au Conseil municipal de chaque commune adhérente à la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et mis obligatoirement à la disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Cette consultation se fera sur place, en mairie, dans les quinze jours qui suivent sa présentation devant le Conseil municipal. Le public en sera avisé par les voies classiques d'affichage pendant un mois.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de prendre acte du rapport annuel 2020 présenté par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

*

Mme MACAREZ - Là aussi, c'est une petite particularité locale puisque nous avons nos propres agents pour la collecte des ordures ménagères ainsi que pour la gestion de nos déchetteries, ce qui n'est pas si courant que cela en France. Ensuite, une fois que l'on a collecté les ordures ménagères ça bascule dans un autre service public qui est le Syndicat départemental des déchets qui s'appelle Valor'Aisne et qui est présidé par Éric DELHAYE le maire de Laon. Je pense que c'est important de le rappeler.

L'année 2020 a été particulière. Ce que l'on peut rappeler, c'est qu'évidemment la ville de Saint-Quentin pèse lourd sur la collecte puisque 67% des déchets collectés sont issus de la Ville de Saint-Quentin. 80 agents qui œuvrent quotidiennement au service des déchets ménagers et assimilés dans leurs différentes fonctions.

Je pense qu'en terme de chiffre sur les tonnages, il ne faut pas trop regarder l'année 2020 parce qu'elle est très exceptionnelle. On n'a pas trié pendant un certain temps ce ne sera donc pas une année de référence. Il faudra que l'on prenne 2019 et 2021. Il est certain que cela a été

très particulier et à nouveau je salue le travail des agents qui n'ont pas manqué de courage pendant cette période et d'ailleurs nos concitoyens les ont largement félicités puisqu'ils ont vu combien ce travail était un travail totalement nécessaire.

Ce que je voulais aussi indiquer c'est que l'on est sur l'un des secteurs qui est en train d'évoluer le plus de par la réglementation et de par le défi du développement durable et le défi climatique. Les déchets deviennent réellement un enjeu stratégique dans le cadre des efforts de la France sur le plan du développement durable. On voit une forte modification, à la fois dans la manière de se débarrasser quelque part des déchets avec différents flux qui se mettent en place, et puis également sur l'aspect réglementaire qui est en évolution permanente avec de nouvelles lois. Et avec ces nouvelles lois, on a un peu de mal à suivre bien évidemment. Il y a quelques années, on ne se posait pas trop de questions, on avait une collecte d'encombrants, tout partait en enfouissement et puis on laissait ça quelque part pour les générations futures dans un grand trou. Ce n'est plus possible aujourd'hui. Il nous a donc été demandé au fur et à mesure d'avoir de plus en plus de flux de tris sélectifs. On demande donc à nos concitoyens de trier de plus en plus leurs déchets, d'avoir plusieurs poubelles, et pour cela malheureusement, ils payent de plus en plus cher. On a vu aussi tous les débats en France sur ce sujet, puisqu'évidemment il y a une petite différence entre le fait de mettre dans un trou et le fait d'organiser les filières industrielles sur chaque composant. Cela peut être le plastique, cela peut être les boîtes métalliques, à partir du moment où l'on recycle un flux cela veut dire qu'on emmène, ça veut dire qu'on doit transformer et qu'on doit ensuite le réemployer dans d'autres domaines. Cela a un coût beaucoup plus important et c'est un domaine qui est très taxé également par l'État. On paye la taxe sur la taxe, ce qui fait que le coût s'est envolé également. La première chose que l'on peut dire, c'est que si l'on a envie de changer les choses, bien sûr il y a les producteurs, et j'espère que la loi ira plus loin, qui jouent un rôle très important puisque finalement les déchets que l'on récupère sont ceux qui sont aussi parfois produits alors que l'on pourrait éviter toute une série d'emballages. En dehors de cela, il y a aussi nos comportements individuels. On ne doit plus vivre aujourd'hui ni demain comme on pouvait vivre dans les années 80 sans se poser trop de questions. On doit être très attentifs à cela parce que, finalement, le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas. Ça fait un peu bizarre de le dire comme ça mais c'est une réalité. En revanche, il y a des points d'attention très importants, puisque tout cela évolue très vite sur le plan réglementaire, ça évolue très vite également sur l'envolée des prix. Il faut réussir à suivre, pour d'abord les acteurs économiques, et il faut aussi réussir à suivre pour nos concitoyens, pour que ce soit acceptable et soutenable à la fois dans leurs pratiques quotidiennes clairement je pense qu'il faut avoir le courage de dire que c'est un effort supplémentaire qui est demandé aux habitants, mais également parce que c'est évidemment plus coûteux d'avoir des emballages qui vont être par exemple sur du carton recyclable que sur du plastique. Il faut aussi faire très attention au pouvoir d'achat de nos concitoyens. Je suis un petit peu préoccupée. Toutes les lois qui ont été votées, c'est un très bon principe, même si à la fin du fin on voit tous l'envolée des prix pour nos concitoyens mais ça va quand même être très compliqué. On va en avoir un premier exemple avec les emballages qui concernent les fruits et légumes. Si vous avez un peu suivi ce qui est en train de se dire, on va souvent se retrouver avec quelques centimes d'euro supplémentaires. Cela doit être un point d'attention évidemment extrêmement important. Aujourd'hui, nous avons mis en place l'extension des consignes de tri. Depuis le mois de septembre, ce que l'on peut retenir c'est que sur Saint-Quentin, dans le sac jaune, on peut mettre tous les emballages : la crème fraîche, les yaourts, on ne lave rien, parce que si on utilise de l'eau, ça coûte cher, et puis ça n'a aucun intérêt. Le but du jeu, c'est ensuite que tous ces éléments soient triés sur le centre de tri d'Urvillers, qui a été adapté par notre syndicat

Valor'Aisne. On pourra le visiter pour ceux que ça intéresse. Aujourd'hui, il y a une mécanisation très, très importante pour gérer ces flux, et derrière, il faut que l'on voit l'émergence en France d'un certain nombre de filières qui vont permettre le réemploi ou le recyclage de toutes ces composantes et dont la plus compliquée est le pot de yaourt, mais il faut une masse critique suffisante pour que cela se mette en place. On est donc dans un « entre deux » où, on demande des efforts, alors qu'à la fin on ne voit pas trop les impacts sur les prix et l'organisation industrielle qui n'est pas complètement au point tout de même. C'est vraiment un point d'attention particulier. On a du personnel qui est sur le terrain, puisqu'évidemment, nos agents font la collecte, et l'on a également nos ambassadeurs du tri qui sont à disposition sur les marchés, sur les événements, dans les écoles, pour pouvoir expliquer un certain nombre de choses en lien avec Jean-Marc WEBER, qui est le Vice-président en charge des déchets ménagers. Je pense qu'on en parlera très régulièrement. On a une étude d'optimisation en cours pour regarder, pendant le mandat, comment on fait évoluer aussi l'ensemble de nos flux, parce que je ne l'ai pas dit ici, mais on en a parlé déjà plusieurs fois au niveau de la Communauté d'Agglomération, il nous est demandé en 2023 de mettre en place un flux pour les bio déchets. Alors les bio déchets c'est quoi ? Ce sont les déchets de nourriture. Alors, à la campagne ok, le composteur on l'envisage dans le jardin. En collectif, le composteur c'est déjà une toute autre démarche, à la fois pour que ça fonctionne, pour que l'on ait pas de difficultés d'hygiène également. On voit bien que sur tous ces sujets là, il n'y a pas de réponses simples. Ce sera difficile. Il faudra y regarder vraiment très attentivement, à chaque étape, pour ne pas se rater et pour que ce soit vivable également pour nos habitants. J'écoute vos questions. Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY – Je vous remercie Madame le Maire. A l'appui de ce rapport annuel, je vais forcément revenir sur la question du coût du service et de son lien avec la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères. Dans le document que vous nous proposez, page 504 et 505, vous présentez les éléments comptables, officiels, de ce service. Et une fois de plus, force est de constater, que ce service apparaît comme bénéficiaire, et ce très largement pour l'année 2020. Vous allez nous parler des frais cachés comme le carburant peut-être. Et c'est bien là le problème. Car nous n'avons pas de vision réelle du coût du service. Et de plus, lorsque l'on analyse ce document, il apparaît une quote-part de frais d'administration générale qui s'élève à 14,97% soit 1,7 million d'euros mais on ne sait pas à quoi sert cet argent. On ne sait pas, ce n'est pas indiqué nulle part. En définitive, il y a eu 12,80 millions en investissement et fonctionnement pour les dépenses, contre 13,95 millions de recettes soit un excédent pour l'année 2020 de 1,13 million. Même la Chambre Régionale des Comptes vous indique depuis des années que cet excédent est trop élevé et que de fait, la taxe l'est aussi. Dans son rapport, la Chambre rappelle que ce service présente un excédent résiduel moyen de 2,6 millions d'euros. Je sais que la Chambre Régionale des Comptes ne vous enjoint pas pour autant de baisser cette taxe officiellement mais n'empêche qu'il y a un excédent chaque année. Donc, à la lumière de cela, nos propositions en la matière restent les mêmes. Alors je vous ai posé la question la dernière fois, je crois que je n'avais pas eu la réponse. Si ce n'est déjà fait il faudrait déjà titulariser les vacataires de ce service qui fonctionne en sous-effectif. Je crois qu'il y avait 12 vacataires. Le Vice-président en charge de ce secteur m'avait dit que ça serait fait mais je n'ai pas eu l'information officielle.

Le second point c'est la baisse de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères qui est factuellement trop élevée.

Le troisième point : la mise en place d'un budget annexe spécifique afin que toute la transparence soit faite sur ce chapitre. Et peut-être que là je n'aurai plus rien à dire.

Et le quatrième point, il faut rendre le trop-perçu, comme d'autres agglomérations telles que Lyon, Lille et Nancy qui ont été contraintes de le faire par le Tribunal Administratif. Je vous remercie.

Mme MACAREZ- Merci. Monsieur ANETTE.

M. ANETTE - Merci Madame le Maire. Dans le rapport, en page 2, on lit : « une augmentation de 2 % de la collecte des ordures ménagères et moins 5 % de la collecte sélective ». Comment peut-on l'expliquer ? C'est vrai qu'on accueille avec enthousiasme l'extension des consignes de tri qui aura sans doute pour effet d'inverser cette tendance. Je vais rappeler l'extension des consignes de tri c'est important de le faire pour nos concitoyens et de façon à ce qu'ils puissent se familiariser avec cette nouvelle réalité. Barquettes, pots de yaourt, gobelets et emballages plastique, capsules de café c'est pour le sac jaune et c'est bien. Nous avons noté également les différents flyers informatifs fournis en annexe sur les collectes valorisantes, je les reprends : mobilier et électroménager, déchetterie mobile de l'agglo, collecte d'amiante en déchetterie. Broyeur à végétaux : mobile. Les consignes de tri, le guide du composteur, ça m'a peut-être échappé sur le rapport mais ces différents documents, qui sont très bien, feront-ils l'objet d'une campagne d'information à l'échelle de la Ville ? J'ajoute qu'à notre sens, l'extension des consignes de tri aura sûrement pour effet de réduire les erreurs de tri, je crois que l'on n'a pas abordé ce sujet-là, nous le souhaitons. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Merci. Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT - Plusieurs questions à notre tour. Un projet de recyclerie est-il envisagé ? Il en existe déjà un sur l'agglomération du Compiégnois, par exemple, et on sait très bien que les recycleries permettraient de donner une seconde vie aux objets, ce qui est une bonne chose en effet. Nous sommes heureux, nous aussi, de constater qu'une partie non négligeable des déchets soit valorisée et nous profitons qu'il y ait ici des élus départementaux pour leur poser une question. Serait-il envisageable qu'un jour le Département et les élus siégeant à Valor'Aisne puissent se poser la question de l'implantation des structures de valorisation de mobiliers et de déchets électriques et électroniques sur notre territoire. Cela permettrait de réduire l'empreinte carbone tout en créant de l'emploi. Et dernière chose, nous constatons que les résineux sont exclus du broyage. Même si le broyage des déchets verts, résineux, est techniquement problématique concernant le matériel et son nettoyage. Pouvons-nous espérer que ce point sera revu car une grande majorité des plantations de haies séparatives est encore constituée de résineux. Je vous remercie.

Mme MACAREZ - Merci. Madame DUJANCOURT, sur les résineux et le broyage je ne sais pas exactement, mais ce que je sais c'est que quand on fait notre collecte de sapin de Noël on récupère ensuite les sapins pour les réutiliser avec le service espace vert. On y est très vigilants. Je n'ai pas de connaissances dans le domaine des espaces verts plus que cela, mais ça ne se réemploie pas très bien, en tout cas on peut le mettre en mélange, mais avec peu de choses. Les résineux, cela peut être aussi relativement nocif il me semble pour les plantes. On fait un mélange, c'est peut-être ce point-là mais il faudra qu'on puisse l'approfondir. Sur les déchets électriques etc., normalement, c'est quand même relativement bien organisé : vous achetez un appareil, votre magasin est obligé de reprendre le vôtre. Il faut bien le redire, et ça pourrait faire partie de campagne grand-public, puisque parfois on peut avoir l'impression qu'au moment d'acheter, il n'y a pas forcément la proposition qui vient avec, mais la logique

c'est « vous rendez », et là on ne peut pas être plus près, que là où on achète si on achète en local. Sur les questions de recyclerie, on a sur les déchetteries sans doute des éléments supplémentaires que l'on va pouvoir accepter. On a parlé tout à l'heure des collectes écoresponsables des jouets. Ensuite, des acteurs économiques existent et normalement juste à côté du territoire de la Com d'Agglo, un projet d'un acteur d'insertion qui s'appelle « Vitamine T » pourrait se mettre en place sur cette typologie de recyclage d'un certain nombre d'appareils. Un premier projet verrait donc le jour. Monsieur ANETTE, sur les erreurs de tri, c'est effectivement un point de vigilance particulier. Ce que l'on fait actuellement c'est que les agents font du suivi de collecte. C'est à dire que Jean-Marc WEBER, en lien avec le service déchets ménagers, quand il y a une collecte qui se fait sur un secteur, ils vont après ponctionner ou ouvrir par exemple des sacs pour regarder si l'on a beaucoup de refus de tri ou pas. Globalement, on est à peu près à 5% de refus de tri, mais il vaut mieux les avoir là que de les avoir dans le vrac du sac noir. C'est donc un point d'attention. Après ce travail très fin, l'objectif est de voir si sur un secteur, un collectif, on a beaucoup de refus de tri, c'est de renvoyer du personnel sur le terrain pour aller réexpliquer à nos concitoyens « voilà ce que vous pouvez mettre, ne pas mettre, etc. ». On a un gros travail de pédagogie à faire. C'est une donnée en terme de suivi qui est stratégique, le refus de tri doit faire partie de nos préoccupations à la fois nous, Com d'Agglo, mais également à Valor'Aisne pour en avoir le moins possible. Sur la question du tri sélectif, sur les chiffres, c'est que je vous disais au démarrage de cette présentation, il ne faut pas trop prendre en compte l'année 2020 parce qu'on a arrêté le tri à un moment donné. On n'a donc pas des données normales. On devrait trouver normalement sur l'exercice 2021 de meilleurs chiffres et puis j'espère que du 15 septembre au 31 décembre on aura amélioré les choses avec plus d'éléments dans les sacs jaunes. En tout cas, ça a l'air d'être la tendance, ce que nous disent les services et on y est vigilants.

Quand à Monsieur TOURNAY, effectivement, je pense que la façon dont était calculé le coût du service précédemment ne prenait pas en compte un certain nombre d'éléments donc c'est un point de travail qui a été mis en place avec le pôle finances de la Communauté d'Agglomération. A la fois sur la prise en charge de frais, ce que vous avez appelé les frais généraux, qui d'ailleurs n'existaient pas les autres années, alors qu'en fait ils existent en réalité. Quand vous faites de « l'Allo Mairie », quand vous consacrez du temps dans un certain nombre de directions sur le sujet des déchets ménagers, cela doit être pris en compte bien évidemment. Vous l'avez indiqué, il y avait des oublis très importants qui étaient faits dans la constitution du budget, notamment celui du carburant puisque le carburant c'est plus de 500 000 €. Il y a aussi la question des investissements et les amortissements qui doivent être évidemment prise en compte. Sur la question du financement des ordures ménagères, ce que l'on vous a indiqué aussi à plusieurs reprises, c'est que l'on est dans un moment où l'on se pose avec le bureau d'étude qui nous accompagne, dans le cadre de notre étude d'optimisation qui va durer 3 ans, pour arrêter des grands principes pour les années qui viennent et un mode de fonctionnement à la fois sur nos projets, sur le service public qui va s'exercer, et également sur la manière de financer les différentes opérations. On va donc en reparler tout à fait régulièrement également. Voilà ce que je peux vous répondre.

Monsieur CALON.

M. CALON - Sur cette question du déchet il faut quand même rappeler à la base que l'on est dans une société du déchet, on est dans une société de consommation dont on est tous acteurs et victimes. Donc ces déchets il faut les accepter, il faut s'en occuper. Alors bien sûr, ça coûte de l'argent, il y a la taxe. Il faut évidemment éviter de le faire payer sur les gens les plus

modestes, les classes moyennes c'est certain. Maintenant il faut avoir du recul sur tout ça. Je ne pense pas que ça gêne nos concitoyens, nos concitoyennes de trier, au contraire je pense qu'ils en sont fiers de pouvoir mieux gérer leurs déchets. Vous dites la question des bio déchets ça pose un problème mais après on est dans une société qui est urbanisée avec ses avantages et ses inconvénients, il faut aussi l'accepter. Voilà, c'est une politique qui se fait comme ça depuis longtemps. L'exode rural a aussi été provoquée par les politiques successives donc un moment les bio déchets je pense qu'on pourra s'en servir. On a parlé beaucoup des jardins partagés dans le passé lors de débats, je pense qu'il va falloir le développer en ville. Donc, il y a quand même des filières, donc je pense qu'il faut être plutôt content, content que ça se fasse. Après, effectivement, il faut voir comment c'est géré, je suis d'accord que l'État n'est pas toujours très concret, très sur le terrain comme nous les élus, comme vous les élus surtout. Mais il faut que ça se fasse, je pense que c'est bien de limiter nos déchets, la production, la consommation. C'est un travail de chacun et de chacune au quotidien. Merci.

Mme MACAREZ – Merci. C'est vrai que c'est un très très gros travail et c'est vrai que la question de l'hygiène est une question très importante. L'idée ce n'est pas de récupérer aussi un certain nombre de problématiques. Je peux partager avec vous un projet sur lequel on est en train de travailler avec Xavier BERTRAND, la Région et Agnès POTEL puisque là, l'on a rencontré l'ensemble des proviseurs des lycées et ils sont tous d'accord, tous les proviseurs des lycées de Saint-Quentin, pour mener une expérimentation avec la Région sur le compostage. Je pense qu'une belle énergie va se mettre en place sur le territoire, en lien aussi avec des acteurs économiques intermédiaires : une association, même une start-up dont je me souviens plus du nom, Agnès ? Là aussi il y a des lycées dans lesquels c'est un petit peu plus facile parce qu'il y a de la place, donc vous pouvez composter, broyer, ça se fait correctement. Je pense au lycée des Métiers d'Art, qui est plutôt assez en avance, mais ils peuvent rajouter aussi des copeaux à leur composteur donc cela vit assez bien. Au lycée Henri Martin, il va déjà falloir trouver de la place et ce n'est déjà pas facile pour eux. Vous connaissez bien les sujets d'avoir des tables de tri parce qu'ils sont dans un espace urbain beaucoup plus contraint. Ces sujets sont stratégiques mais ils vont prendre du temps, et finalement à chaque situation, il faudra pratiquement une réponse individuelle qui demandera aussi une énergie, parce que quand on va composter, on ne met pas qu'à la poubelle. Il faut amener au composteur, il faut surveiller, après il faut s'en resservir etc., donc c'est aussi du travail mais ça peut également amener de l'emploi et cela va être assez important. Cela fait une bonne transition avec le rapport suivant. On ne vote pas non plus sur ce rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte.

Délibération 8

ENVIRONNEMENT

Rapport annuel développement durable 2021.

Rapporteur : Mme le Maire

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite Grenelle II, portant engagement national pour l'environnement, rend obligatoire, pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable.

Le décret du 17 juin 2011 précise que ce rapport doit faire apparaître, d'une part, les éléments relatifs aux fonctionnements internes de la collectivité, d'autre part, les actions mises en œuvre en faveur du territoire et de la population.

Cette obligation réglementaire a pour objectif de placer au cœur des orientations budgétaires, la stratégie d'amélioration continue vers la durabilité, selon une approche transversale des enjeux et impacts environnementaux des politiques menées dans les différents secteurs.

Le rapport doit permettre de mesurer la continuité au fil des ans de l'action municipale au regard des cinq finalités définissant le développement durable :

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,
- Assurer l'épanouissement de tous les êtres humains,
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- Fonder le développement sur des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport ci-annexé dresse un bilan de la situation 2021.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de prendre connaissance du rapport ci-annexé.

*

Mme MACAREZ - Cette fois-ci, il s'agit de la Ville. On passe aux délibérations qui concernent la Ville. Le rapport annuel sur le développement durable de l'année 2021.

L'année n'est pas complètement terminée mais nous avons l'obligation légale de présenter ce rapport en amont de la discussion budgétaire. Ce sera donc chose faite dans quelques instants. Un très gros travail est mené sur cette thématique là et je me réjouis d'ailleurs de la mise en place, en cette fin d'année, du conseil de l'Environnement et du Développement Durable sous la houlette de Michel MAGNIEZ avec une belle énergie qui va se mettre en place et je cède la parole à Michel MAGNIEZ pour vous présenter ce rapport.

M. MAGNIEZ - Merci Madame le Maire. La transition est telle que je peux vous donner le nom de la structure que vous cherchez qui est « Les compagnons du compost ».

Mme MACAREZ – Les Compagnons du compost. Merci, bonne réponse au quizz du conseil municipal. Merci.

M. MAGNIEZ – Qui va travailler avec la Région, l'Agglo, la Ville, les lycées. Donc, effectivement, c'est une des caractéristiques du développement durable où justement il faut que ce soit en cohérence avec un grand nombre de structures, et avant de commencer la présentation, je voudrais simplement remercier les services de la collectivité et les membres du cabinet qui ont contribué à ce rapport. C'est un travail conséquent, cela représente beaucoup de temps, beaucoup d'énergie, beaucoup d'investissement et c'est évidemment un travail collectif qui aboutit à ce document. Ce rapport expose la politique menée en matière de développement durable et, comme je l'ai indiqué, cette politique est en cohérence avec l'agglomération du Saint-Quentinois par exemple dans le cadre du « plan climat air-énergie territoriale », qui est en cours d'élaboration sous l'égide d'Agnès POTEL et, d'autre part, cette imbrication se fait aussi avec l'État et les intercommunalités voisines puisque la Ville s'est investie cette année dans l'écriture du contrat de relance et de transition écologique, politique contractuelle qui est suivie notamment par Karim SAÏDI. Et au niveau de la Ville en tant que telle, vous avez cité effectivement la mise en place du Conseil de l'Environnement et du Développement Durable, c'est une instance citoyenne sur laquelle nous comptons beaucoup. Collaboration avec Thomas DUDEBOUT et le service démocratie de proximité, le tirage au sort s'est fait la semaine dernière, dans le cadre des autres instances et c'est vrai que cette énergie sera très intéressante pour développer des initiatives et faire dans le domaine du développement durable le beau travail de démocratie de proximité qui se fait déjà avec les quartiers et sur d'autres thèmes.

Le rapport est très long donc je vais simplement citer quelques exemples pour cette année : des actions de sensibilisation ont été mises en place en faveur d'un numérique plus durable et nous allons procéder aussi au réemploi de matériels informatiques, matériels de la collectivité qui peut être utilisé ensuite au profit d'autres partenaires, là encore dans l'idée de valoriser, de réutiliser et d'éviter au maximum d'enfouir, de gaspiller au contraire, dans l'idée de réutiliser. Et, toujours dans la perspective des déchets, au niveau de la Ville, nous allons établir un partenariat avec l'association « Présédys » dont le but est de recycler des stylos, les tubes de colle, ce qui permettra d'acheter du matériel pour les enfants « dys ». Là- aussi c'est un travail en partenariat, je pense notamment avec Sandrine DIDIER, sur ces questions-là, ces partenariats, ces collaborations sont extrêmement utiles.

A Saint-Quentin, votre volonté, et ce que nous mettons en œuvre, c'est que le développement durable concerne les différents quartiers de la Ville et il fait l'objet de réflexions dans le cadre des projets mis en œuvre. Là encore, même si c'est plus en détail dans le rapport, parmi les exemples de projets ou de développement durable mis en réflexion, il y a le pôle sportif à venir dans le quartier Europe, le Casino qui sera bientôt inauguré, à chaque fois ces questions de développement durable ont été prises en compte. C'est le cas également pour la rue de Paris, les travaux qui commencent et qui nous occuperont un certain temps. Le parvis de la Basilique au centre-ville. Sur ces deux premiers projets, je pense à Monique BRY qui a beaucoup suivi et qui suit encore ces questions. Et pour les deux autres projets, Thomas DUDEBOUT qui là aussi s'investit énormément sur ces questions pour qu'on intègre le développement durable aussi dans ces projets qui sont marquants et qui sont très importants

pour les habitants.

On a tenu dans le rapport de développement durable à citer aussi les centres sociaux parce que, je l'avais déjà dit l'année dernière, et ils font tellement de choses sur le domaine développement durable, que je pense que chaque année, j'en reparlerai mais il y a de très nombreux projets en lien avec le développement durable et l'économie circulaire. Je pense aussi à un des centres-sociaux qui va s'investir énormément sur l'économie sociale et solidaire. Les autres ne sont pas en reste sur ces domaines. Les différentes structures culturelles, le Musée des Papillons, la médiathèque, le Musée des Beaux-Arts, la Galerie 115 s'investissent aussi et je pense en particulier à cet axe qui est de mettre en valeur la nature par le biais de l'art, par le biais de la science. Il y a encore un mois, nous étions avec Marie-Laurence MAÎTRE à la Galerie 115 et c'est un exemple parmi plein d'autres qui font qu'admirer la nature, c'est aussi une manière de prendre conscience de l'importance de sa préservation.

Dans les activités menées par les éducateurs sportifs, dans les travaux mis en place au niveau des écoles qui permettent des économies d'énergie. Le développement de composteurs sur lequel dans le cadre de la Cité éducative il y a des projets très intéressants, eh bien là encore, sur ces différents domaines avec Frédéric ALLIOT, avec Françoise JACOB, nous arrivons et mettre en place des projets qui permettent de faire en sorte que le développement durable intervienne sur ces domaines du quotidien.

Puis, pour être bref, parce que le rapport fait 58 pages, il est évident que l'on ne va pas résumer les 58 pages je vous rassure, mais les jardins partagés, les jardins familiaux, les espaces de nature sont des endroits que les Saint-Quentinois sont fiers d'avoir et qui permettent aussi de mettre en œuvre le développement durable.

Tout récemment, Alexis GRANDIN pourra peut-être en reparler, mais c'est vrai que le tourisme durable fera l'objet d'une personne recrutée exprès sur ce thème spécifique. Là encore, c'est un domaine où on ne pense pas forcément au développement durable mais la Ville de Saint-Quentin fait en sorte que ce soit possible. Puis, nous avons insisté dans le rapport sur le fait que, par exemple, le commerce local, le développement des circuits courts soit aussi une manière de mettre en place le développement durable. Ce sont des économies de dépenses de carbone, c'est bon, aussi bien pour le pouvoir d'achat des habitants que pour le développement de l'activité économique. Bref, on fait en sorte que le développement durable soit présent dans les différentes missions de la Ville et dans les différents axes que collectivement nous mettons en place.

Au-delà des actions de la Ville, je rappelle quand-même que chaque habitant peut et doit contribuer à la préservation des ressources, au respect de l'environnement. Ce sont des responsabilités collectives mais aussi personnelles. Et d'ailleurs, dans le cadre du conseil de l'environnement et du développement durable, je pense que les membres auront à cœur de diffuser l'importance des enjeux liés au climat et à la lutte contre les pollutions.

Alors sur l'ensemble de ces actions, l'idée n'est pas non plus de lancer un sentiment d'autosatisfaction en disant que tout est fait, je crois que l'on n'en fera jamais assez, et que ce rapport, que ce soit dans les missions que nous a données l'État ou dans son existence, son but est de constituer une incitation à amplifier encore d'avantage les initiatives que l'on peut prendre pour l'environnement et le développement durable.

Je vais prendre une citation qui est assez connue, mais le président CHIRAC, il y a presque 20 ans, disait que : « notre maison brule et nous regardons ailleurs ». Il s'agit désormais non seulement de regarder les choses telles quelles sont, mais aussi d'agir. Et c'est ce que nous nous efforçons de faire collectivement à Saint-Quentin et Madame le Maire je vous remercie pour la détermination dont vous faites preuve et pour le soutien que vous apportez à

l'ensemble de ces actions. Merci

Mme MACAREZ – Merci Monsieur MAGNIEZ pour ce point très complet.
Monsieur JAN.

M. JAN – Merci Madame le Maire. Avec ce rapport, vous nous présentez 58 pages comme le disait Monsieur MAGNIEZ, qui mériterait presque 58 interventions différentes tant il s'agit d'un fourre-tout allant de l'entretien des espaces verts à l'hébergement d'urgence du centre Hilaire Cordier, en passant par les repas livrés à nos aînés, qui d'ailleurs sont d'une qualité déplorable, je trouve, au vu du tarif, petite parenthèse. Je qualifierais plutôt ce document d'une plaquette publicitaire, encore une, pour la municipalité sous prétexte vert ou de document idéologique visant à faire mieux passer les restrictions et les augmentations de tarifs de demain. Vous souligniez tout à l'heure votre inquiétude d'ailleurs sur le sujet. Je ne préjugerais pas la part de chacune d'entre elles dans la politique municipale. Je vais quand même tenter de synthétiser l'esprit de ces 58 pages et d'en décrypter les grandes lignes. Le document qui nous est présenté reprend une grande partie des activités de la ville en y passant une couche verte toujours plus d'actualité de nos jours. Aujourd'hui, tout est vert. Hier vous alliez au travail, aujourd'hui vous faites un trajet éco-responsable en rejoignant vos collaborateurs avec votre véhicule diesel mais AdBlue, hybride, E85 ou électrique ou mieux en télétravaillant. La novlangue expression de George Orwell au service de la transformation de la société sur le dos des travailleurs et pour le bonheur des grands groupes industriels et financiers.

Prenons l'exemple de la voiture électrique, qui apparaît dans le rapport, le document nous annonce le remplacement du parc automobile de la Ville, pour partie, par des voitures électriques. Toutes les études le montrent, une voiture électrique est deux fois plus polluante à produire qu'une voiture thermique. Le reste de son cycle de vie : recharge en électricité et traitement des véhicules usagés soulève aussi de nombreuses questions. Vous pouvez toujours avoir planté 32 arbres en 2020, si les 16 véhicules électriques de la ville ont demandé plusieurs millions de litres d'eau, la déforestation de X hectares, l'extraction de milliers de tonnes de roche à l'autre bout de la planète et l'exploitation des populations locales, ce n'est pas de l'écologie mais de l'hypocrisie. Qui pollue le plus d'ailleurs en matière automobile ? Celui qui roule depuis 30 ans avec la même Clio ? Ou celui qui change de véhicule tous les ans et toujours aux normes actuelles ? Et pourtant sur lequel des deux tape-t-on à longueur de temps ? La production dans notre monde capitaliste n'est pas motivée par les bons sentiments comme l'amélioration des conditions de vie, par les technologies ou par la sauvegarde de l'environnement comme ce document parmi tant d'autres tente de nous le faire croire, le système ne vise pas la réponse à des besoins existants de la population : santé, logement, éducation etcetera, il vise une seule et unique chose : le profit. Le reste n'est qu'enrobage. Pendant des années de nouveaux besoins artificiels ont été créés pour fabriquer des produits plus ou moins utiles en surnombre. Aujourd'hui à bout de souffle le catastrophisme climatique est une aubaine. Il va permettre de vendre du vent avec des biens qui n'ont rien d'écologiques que le nom et de faire mieux passer les augmentations de tarifs des énergies : carburant, électricité, gaz, eau. Communistes dans nos organisations politiques, syndicales ou associatives, nous sommes particulièrement vigilants sur la pollution de notre environnement, notamment la pollution industrielle et les rejets toxiques, le non-respect des protocoles. Nous déplorons la casse de la DREAL d'ailleurs, ancienne DRIRE, et son manque de moyens empêchant les contrôles plus réguliers, ainsi que les casses des inspections du travail qui favorisent aussi ce contrôle. Nous déplorons la privatisation de l'ONF, des Eaux et Forêts...

Mme MACAREZ – On est sur le rapport de développement durable de la ville de Saint-Quentin Monsieur JAN, et je vous invite quand-même à rester sur le sujet qui concerne la ville de Saint-Quentin.

M. JAN – Je pense que j’y suis. On est sur 4 rapports.

Mme MACAREZ – Je vais vous inviter à avancer parce que c’est tellement caricatural ce que vous dites.

M. JAN – Non ce n’est pas caricatural, c’est en plein dans l’actualité.

Mme MACAREZ - Ce n’est absolument pas crédible. C’est même insultant je dirais. Allez voir les Maires dans le sud de l’Aisne sur les inondations. Allez en Belgique voir ce qui se passe. Ce n’est pas une vue de l’esprit. Alors avancez, mais sur ce qui concerne la ville de Saint-Quentin, je vous remercie.

M. JAN – Je n’ai jamais nié les événements climatiques.

Mme MACAREZ – Je ne crois pas, je ne crois pas.

M. JAN - Pour autant nous mettons en garde contre les pseudos experts pour des intérêts personnels divers annonçant effectivement un catastrophisme climatique.

Mme MACAREZ – Ah non, il n’existe pas, c’est sûr. On l’a inventé.

M. JAN - En 1970.

Mme MACAREZ – Vous avez des enfants ?

M. JAN – Si je peux finir Madame le Maire. On est sur le 4ème rapport où il y a une prédominance écologique dans ceci. Je pense que j’ai le droit d’exprimer aussi mon opinion, notre opinion, sur la question. D’ailleurs vous parlez de recul, en 1970, le bureau « of Land Management » du ministère de l’Intérieur des États-Unis prévoyait qu’en 2020, on est en plein dedans, la température moyenne de la terre aurait monté de 9 degrés, et le niveau des océans de 3 mètres. Visiblement, ils se sont trompés. Je ne prétends pas être expert en la matière, mais lorsque les intérêts financiers, notamment avec cette fameuse troisième révolution industrielle, vont de pair avec les pires prédictions cataclysmiques, j’ai tendance à être méfiant.

Nous ne nierons pas l’impact du système capitaliste sur notre environnement et notre santé, bien au contraire, mais je crains bien que l’objectif soit de créer un contexte culpabilisant et anxiogène pour nos concitoyens, pour mieux faire passer des mesures antisociales qui seront supportées en grande partie par la population et profiteront encore aux grands groupes financiers privés. Ce rapport « fleur bleue » ignore complètement cette réalité. Nous nous réjouissons bien entendu des progrès technologiques permettant d’améliorer le confort des habitants et des lieux de vie, faisant baisser les factures d’énergie, cela semble évident, d’ailleurs j’en profite pour souligner le fait qu’à l’école Xavier Aubryet à Saint-Quentin les toilettes sont une verrière, c’est une école maternelle, quasiment impossible à chauffer tant les

températures intérieures en hiver sont très souvent indécentes. Bref, ce document que l'on nous présente rassemble trop d'éléments disparates dont le lien avec le développement durable est souvent tiré par les cheveux. Et vous l'aurez compris, est trop dogmatique à notre goût. Je comprends que la Ville doit se plier à cet exercice obligatoire, mais nous sommes en désaccord avec ce rapport bien dans l'air du temps et tellement approximatif scientifiquement. Je vous remercie.

Mme MACAREZ - Vos propos n'engagent que vous.

M. JAN – Bien sûr.

Mme MACAREZ - Je les trouve proprement scandaleux. Scandaleux au regard de la situation et du niveau de responsabilité que l'on doit tous avoir individuellement sur ces questions-là. Et le nier, je trouve que c'est vraiment très grave. Maintenant, les actions qui sont mises en place ici, ce sont les actions de la ville de Saint-Quentin. C'est à la fois fourre-tout, à la fois on ne fait rien, en même temps on fait quand même des choses... On va passer un rapport juste après qui est quand même assez intéressant. Où l'on voit que par l'action mise en place, on a réussi en quelques années, à baisser le bilan des gaz à effet de serre sur le territoire. C'est ça qu'on doit continuer à faire. Pour que nos enfants et nous-mêmes, nous respirons correctement. Heureusement d'ailleurs, nous avons une qualité de l'air qui est bien. La qualité de l'eau. Qu'on n'ait pas tous ces événements climatiques. Vous croyez que quand on a les polices d'assurance qui augmentent ce n'est pas parce qu'il y a de plus en plus de dérèglements ? Ce n'est pas un truc qui est avéré ? Moi je vous invite franchement à aller dans le sud de l'Aisne, vous verrez bien comment ça se passe, et aussi sur les communes du littoral pour voir comment ça se passera dans quelques années. Je suis profondément choquée par vos propos et par la récupération que vous faites, politique, de sujets qui sont des sujets sérieux. Est-ce que quelqu'un d'autre de plus sérieux a envie d'intervenir ? Monsieur ANETTE.

M. ANETTE - Merci Madame le Maire. Donc c'est vrai qu'en entendant tout ça je n'ai pas vraiment l'impression d'être la personne la plus extrémiste de ce conseil, vraiment pas.

Alors le rapport sur le développement durable, intéressant, effectivement il est très riche. Je vais reprendre quelques thèmes qu'on voit dans le rapport.

Le 1er thème, les véhicules municipaux. On lit, page 9, je cite : «sont reconnus comme propres les véhicules électriques. » On n'est pas trop d'accord avec cette analyse. Avec le nombre de tonnes de terre qu'il faut chambouler aux quatre coins du monde pour extraire les éléments rares, nécessaires à la fabrication des batteries, il n'y a pour nous, rien de propre là-dedans, et je ne parle pas des conditions humaines. Par contre, les véhicules au biocarburant, diester, GPL, au 85, ça peut être une piste intéressante à évaluer.

Le dernier thème : le défi numérique vert. Le tableau, page 11, montre que 60 % des utilisateurs n'éteignent pas leur ordinateur. Nous pensons que c'est encore une fois une question de pédagogie, des habitudes de vie à modifier. La campagne d'action nous semble intéressante pour relever ce défi, encore une fois, à évaluer. Au niveau de la ville des efforts sont faits. La rénovation énergétique des bâtiments, le bilan de gaz à effet de serre réglementaire qui est favorable, le réseau chaleur. Nous notons positivement l'inclusion de cet esprit durable dans le projet du parvis de la Basilique, un beau projet que nous soutenons. Le troisième thème : les pistes cyclables. En page 22, vous parlez de pistes cyclables sur la rue de Paris. C'est intéressant car cette grande artère, bien que vallonnée à certains endroits, se prête assez bien au cyclisme, mais attention, dans ce projet, à ne pas reproduire les mêmes vices

que sur le quai Gayant. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler au conseil municipal, il faut un espace utilitaire suffisant pour tous : piétons, cyclistes, automobilistes, nous serons attentifs à ce projet.

Le 4e thème : le fleurissement. Pages 24 et 25, nous validons votre choix d'un fleurissement durable faisant appel à des plantes vivaces et arbustives. Fini les parterres de bégonias et les suspensions de Pétunias éphémères, place à une végétalisation sûrement moins coûteuse, plus sobre, qui s'inscrit davantage dans le paysage urbain. Par contre une question : s'agit-il de production locale ? Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Monsieur CALON.

M. CALON – Quelques remarques et questions. Je rappelle en préalable que le terme de développement durable est un oxymore, ce sont deux termes contradictoires puisqu'un développement nécessairement dégrade l'environnement, un développement infini sur une planète finie ce n'est pas possible. Sur les points concrets, vous parlez du numérique vert, ce qui vient d'être évoqué. Pareil, le numérique vert n'est pas possible. S'il y a bien un domaine où l'on ne peut pas parler d'écologie c'est bien le numérique. J'ai déjà expliqué en assemblée que le numérique vert ça n'existe pas, vous persistez. Quelle électricité pour l'alimenter ? D'où vient l'électricité ? Le matériel est rapidement obsolète. Le recyclage très insuffisant, l'extraction des métaux est polluante et ce n'est pas en supprimant nos mails inutiles que l'on va changer les choses en profondeur. Je lis également d'ailleurs dans ce domaine numérique vert la mention « Green IT » donc c'est à dire numérique vert et responsable. Pour notre part, le numérique sera responsable le jour où des enfants ne seront plus exploités pour extraire le cobalt nécessaire à nos outils technologiques.

Concernant la collecte et le réemploi des matériels informatiques, pourriez-vous nous indiquer qu'elles sont les structures retenues ou pressenties et les modalités de réinjection de ces matériels ?

Vous avez fait dans le rapport une analyse de la qualité de l'air. Il conviendra de considérer l'année 2020 à part, étant donné la crise sanitaire que nous avons connue avec les limitations de circulation, les confinements donc il ne faudra pas en tenir compte comme année de référence même si les résultats sont optimistes.

J'ai relevé quelques morceaux de phrases qui sont un peu étonnants. Vous marquez, page 7, « se préparer au changement climatique » alors que nous sommes déjà en plein réchauffement climatique, plutôt s'adapter peut-être ? Le terme n'est pas bien choisi. Le réchauffement climatique, c'est en ce moment.

Page 14 il est noté : « les préoccupations environnementales des habitants s'expriment de plus en plus ». Quelles sont ces préoccupations et qu'est-ce que la Mairie fait pour y répondre ?

Concernant la rue de Paris, je lis quelque chose de très étonnant « on conserve les arbres déjà présents » alors que l'on a abattu plus de 30 tilleuls. Donc là il faudra m'expliquer quand-même.

Et il est noté que le 24 novembre 2021 a eu lieu une réunion d'information sur la qualité de l'air à destination des élus. Je pense que l'on n'est que le 15 novembre.

Concernant des propositions, est-ce que pour les cantines scolaires on va voir une cuisine centrale un jour ou non ? Parce qu'il y a beaucoup de collectivités qui reviennent aux cuisines centrales. Je sais qu'en terme de logistique c'est compliqué, mais pour nos enfants avoir des produits durables, seins, locaux, c'est quand même une plus-value plutôt que des produits industriels.

Est-ce que l'on va multiplier les îlots de fraîcheur ? C'est-à-dire une végétation qui va capter

le CO2 et qui va permettre de protéger les habitants et les habitantes des canicules qui vont se répéter ?

Et enfin, concernant le développement durable, j'avais une intervention concernant les pigeons. Parce que l'association « Tous au Pigeonnier » m'a contacté. Elle était au départ partenaire du projet d'un pigeonnier contraceptif qui est construit par le lycée Colard Noël. Elle était partie prenante du projet et différentes réunions ont eu lieu et il s'est avéré qu'elle n'est plus partie prenante car des désaccords successifs ont entraîné la rupture des deux parties. Elle demandait notamment un point d'eau, elle demandait à ce que ce soit la Ville qui paie l'assurance du bâti et non pas elle. Que la Ville paie les graines. Donc apparemment la Ville n'a pas répondu à ces sollicitations. Elle va faire appel à une entreprise privée. Alors cela n'a pas été évoqué en conseil municipal. Est-ce que cela va être évoqué ? Quel coût supplémentaire pour la collectivité ? En sachant que l'entreprise ne passera sur le pigeonnier qu'une fois par semaine alors que l'association comptait s'investir beaucoup plus. Qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur ce sujet qui est une préoccupation importante des habitantes et des habitants ? Je vous remercie.

Mme MACAREZ - Sur plusieurs points que vous avez abordés les uns et les autres. D'abord sur la restauration scolaire : nous avons un prestataire et je tiens à souligner que 90 % des produits sont des produits locaux, issus de la région et 20 % de produits bio sont servis aux enfants. C'est important de l'indiquer.

En ce qui concerne la rue de Paris, nous travaillons avec un bureau d'étude pour nous conseiller. On a plusieurs fois travaillé sur le sujet avec Michel MAGNIEZ mais également Thomas DUDEBOUT et Lionel JOSSE parce que certains secteurs sont plus larges, et d'autres sont un petit peu moins larges. La réglementation évolue et c'est pour nous très important d'avoir les conseils des experts sur le plan technique pour pouvoir faire aboutir ce projet.

Sur la question des arbres de la rue de Paris, il y a peut-être une erreur d'écriture je n'ai pas fait très attention à la manière dont c'était fait. On a conservé, je crois, un certain nombre de choses quand c'était possible, en revanche il y a eu pas mal d'arbres abattus puisqu'ils étaient situés sur le réseau gaz. Pour des questions de sécurité, il n'était pas possible de pouvoir les conserver, mais dans le cadre du projet, sur l'ensemble du secteur bien entendu, il y en aura au moins autant, je crois même que plus d'arbres seront plantés et c'est une préoccupation particulière de notre part de pouvoir planter au maximum dans la Ville. Je peux donner plusieurs exemples : le square de la 2ème DB dans le Faubourg d'Isle, ça avance bien, on va avoir un espace plus grand que précédemment en espace de respiration ; l'écoquartier de la friche du Maréchal Juin, là aussi on va aller planter. Et puis on était très contents la semaine dernière, avec Monique BRY, puisque nous avons été retenus par l'ANRU, pour le quartier de l'Europe, dans le cadre d'un projet qui s'appelle HORTIBAT d'agriculture urbaine, le mot est peut-être un petit peu pompeux, sur un terrain situé dans le quartier de Neuville, sur lequel nous allons pouvoir avoir des plantations et des productions, en lien avec CLESENCE, HORTIBAT, et la ville de Saint-Quentin. C'est donc aussi quelque chose d'intéressant.

Sur le numérique, vous pouvez faire vos remarques sur « il faudrait pas le dire comme ça, où plutôt comme ça », on ne va pas arrêter les ordinateurs, on travaille tous, on ne pourra pas stopper ça. En revanche la démarche qu'on a engagée avec David PLANCHENAUT le Directeur des services informatiques et Michel MAGNIEZ, c'est essayer sur chacune des composantes d'utilisation du numérique d'être le plus pertinent dans nos achats, en reconditionnement aussi y compris sur des copieurs ; sur le fait de pouvoir aussi réemployer les matériels usagés de la collectivité. On va travailler avec le milieu associatif, le centre

social du Vermandois est peut-être concerné, c'est ça Michel ? Et il y a aussi d'autres acteurs. Je ne sais pas si nous on le fera avec eux mais j'indique que l'on a une super association qui s'appelle « POM informatique », qui est sur l'espace Matisse, et qui répare beaucoup d'appareils usagés. Ça aussi c'est tout à fait de bon sens, donc l'idée c'est d'essayer de faire du mieux possible. Monsieur ANETTE parlait de la pédagogie, évidemment, fermer son ordinateur, fermer ses appareils chez soi le plus possible, ça semble vraiment très important.

Sur les pigeons, on a été épuisés, donc on va arrêter là. Au bout de 8 versions, conventions et je ne sais combien d'échanges, ça a été très compliqué pour les services, ça a été très compliqué aussi pour Michel MAGNIEZ qui a suivi ça. On va le faire le pigeonnier contraceptif, ça c'est le plus important, mais on va le faire nous-même, parce que sinon on ne va pas y arriver. Quand toutes les virgules sont discutées X fois ça ne peut pas fonctionner. Les pigeons, il faut qu'on avance, c'est une nuisance extrêmement pénible pour les gens qui subissent parfois la surpopulation de pigeons. Je crois que c'est d'ailleurs considéré comme un nuisible. Les fientes de pigeons c'est, sur le plan sanitaire, aussi vraiment gênant donc il faut qu'on arrive à avancer. Si ça avait été plus facile dans le cadre de discussion, on l'aurait fait avec l'association, malheureusement on a été un petit peu épuisés par les échanges, donc on va faire autrement. Mais le principal pour nous c'est que l'action puisse se mettre en place.

Sur les véhicules municipaux, peut-être aussi vous dire que l'on a amorcé un certain nombre de choses assez intéressantes et je voudrais donner l'exemple des espaces verts. On avait des agents à pied qui parfois entre le lieu où ils vont chercher le matériel et le lieu où ils travaillent directement avaient du déplacement et souvent c'était du déplacement à pied, avec une organisation un petit peu compliquée. On les a dotés en expérimentation de vélos triporteurs. Ils étaient un peu dubitatifs au démarrage, ils sont hyper contents maintenant.. A tel point que l'on va plutôt continuer et élargir sans doute à d'autres fonctions, de même que l'on a également une réflexion sur l'utilisation de vélos, peut-être de vélos électriques pour certains autres agents, quand il y a des déplacements. Ça nous semble aussi être une voie intéressante. Ce sont des sujets vastes, la question c'est que sur chaque politique publique on doit insuffler une partie de développement durable ce qui explique que c'est un rapport qui est très important. Pour nous, le principal, et je pense que c'est un point sur lequel on est vraiment d'accord avec Michel MAGNIEZ c'est qu'il faut qu'on soit sur les projets qui ont un effet de masse le plus important. C'est là-dessus que l'on doit mettre notre énergie, et essayer d'être le plus actif et efficace. Quand on fait par exemple l'ANRU, sur les quartiers avec les réhabilitations de logement, on sait qu'on va gagner en émissions de gaz à effet de serre et que l'on va gagner aussi en qualité de vie pour nos concitoyens et c'est bien le principal.

Ce rapport était aussi un rapport d'information, il n'y a donc pas de vote. Oui Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY – Merci Madame le Maire. Je voulais revenir quelques instants sur cette question du pigeonnier parce que c'est un dossier qui est ouvert depuis 8 ans et je pense que tout le monde ne comprend peut-être pas très bien ce qui se passe actuellement. Effectivement vous avez dit, il y a des pigeons qui créent un certain nombre de nuisances. Il y avait encore un article de presse récemment qui nous montrait les dégâts que ça pouvait entraîner. Moi ce que j'en ai compris de ce dossier c'est qu'avec la méthode actuelle on va piéger les pigeons, et qu'est-ce qu'on en fait après ? On les gaze. Je ne suis pas sûr que ça soit très développement durable comme méthode. J'ai cru comprendre aussi peut-être que vous allez l'infirmier ou le confirmer, qu'il y avait la destruction des lieux de nichage où on prenait les œufs, on prenait les oisillons, on prenait les oiseaux les plus faibles, les plus petits et que tout ça finissait à la

poubelle. Donc moi cela m'interpelle un petit peu. Je sais que vous avez été en lien avec une association, que vous ne voulez plus continuer avec elle, c'est à l'exécutif d'en faire son affaire. Moi ce que je voudrais comprendre, c'est que vous allez mettre un pigeonnier donc c'est pour stériliser des œufs, mais comment vous allez faire pour les faire revenir ces pigeons dans ce pigeonnier ? Comment vous allez faire pour les attirer ? Parce que j'ai cru comprendre que l'association avait une feuille de route, elle avait une stratégie en prenant des graines, en les amenant. Et j'ai cru comprendre aussi qu'un seul pigeonnier sur l'ensemble de la Ville, ça serait très largement insuffisant.

Mme MACAREZ – On va déjà regarder comment cela se passe. Parce qu'il faut déjà vérifier que ça va marcher cette opération.

M. TOURNAY - Ça se passe plutôt bien à Tourcoing parce que ça existe déjà dans d'autres villes. Moi je préfère qu'on stérilise des œufs plutôt qu'on aille gazer des oiseaux.

Mme MACAREZ - On avance quand même correctement de toutes façons puisque je crois qu'il est en cours de fabrication par le lycée Colard Noël. On aura donc l'occasion d'en reparler bien évidemment. On va voir comment cela se passe avec ce premier pigeonnier contraceptif. Je suppose qu'à partir du moment où il est mis en place, je ne sais pas ce qui attire les pigeons, mais c'est quand même conçu pour que ça attire les pigeons... Peut-être que Michel MAGNIEZ a un peu d'infos par rapport à ça ? Après le but du jeu c'est la stérilisation je crois des œufs, pour éviter la surpopulation, parce que c'est comme les rats, ça se reproduit très très vite. Je donne la parole à Michel MAGNIEZ.

M. MAGNIEZ – On a dit que le rapport était fourre-tout, apparemment il ne l'est pas encore assez puisqu'il y a encore des sujets en plus que l'opposition veut intégrer. Je n'ai aucun souci pour en parler.

Mme MACAREZ - C'est vrai ça.

M. MAGNIEZ – Il est fourre-tout, il est anxiogène.

Mme MACAREZ – Mais on nous fait rajouter des éléments.

M. MAGNIEZ – N'en jetez-plus ! Simplement sur le thème du pigeonnier il ne faut pas s'affoler. On a eu effectivement une association dont la présidente est passionnée par ce thème et on a eu de nombreux échanges. Là sur la question de la gestion du pigeonnier ; si ça ne se fait pas par le biais de l'association ça se fera par un prestataire et puis par un contrat. Comme vous le dites il y a d'autres villes où cela se passe bien, de nombreuses villes ont mis en place un pigeonnier. Simplement puisque le débat est lancé, puisque le thème est lancé, ce qu'il faut absolument rappeler sur la question des pigeons c'est que le meilleur moyen de lutte contre cette prolifération des pigeons c'est un, que personne ne les nourrisse dans l'espace public c'est strictement interdit. Que deux, les endroits où ils peuvent se nicher, et ça se niche très facilement un pigeon, il ne faut pas grand-chose comme espace, ces lieux où ils peuvent se nicher dans les bâtiments soient inaccessibles, soient protégés, soient condamnés en tout cas de manière à ce que le pigeon, passez-moi l'expression, n'ait pas « le gîte et le couvert ». C'est à dire que quand on le nourrit, il va manger ; quand il s'abrite, il niche ; et c'est comme ça qu'il prolifère. Donc le pigeonnier, Madame le Maire l'a rappelé, il est en cours de

construction. Il sera opérationnel dans quelques mois. C'est un beau projet sur lequel on avait délibéré en conseil municipal de manière à associer les élèves et puis les enseignants donc il y a vraiment des belles choses. Simplement, voilà, pas d'affolement en s'inquiétant, en se disant « qu'est-ce qui va se passer ? ». Si cela ne se fait pas avec l'association ce sera par un prestataire et puis le point essentiel c'est quand-même cette question du nichage et du nourrissage. Et puis simplement sur la voiture électrique puisqu'on en parle à chaque fois, il faut vraiment avoir un jugement nuancé sur ces questions-là. Je pense que personne ne dit que l'on veut voir des voitures électriques partout et puis qu'il faut voir uniquement des voitures électriques dans toutes les rues. Elles ont leurs inconvénients, elles ont leurs avantages, simplement il faut voir d'où on part. C'est-à-dire si on fait un ordre de grandeur en comparant avec la voiture thermique, il y a un certain nombre d'émissions que les voitures thermiques provoquent quand elles sont en service, que n'ont pas les voitures électriques. Ce n'est pas la panacée, ce n'est pas la solution universelle mais on ne me fera pas dire que la voiture électrique sauvera le monde mais cela a quand-même moins d'inconvénients sur l'ensemble du cycle de vie que la voiture thermique. C'était les deux points. Il y a eu quelques questions techniques un peu plus précises, on pourra renvoyer éventuellement les choses, je pense en particulier à la qualité de l'air. 2020 était une année un peu à part mais on a les chiffres pour le premier semestre 2021, donc pas de souci pour que l'on en reparle derrière et puis sur la piste rue de Paris, effectivement, donc je rassure Monsieur ANETTE, les considérations que nous avons pris en compte pour la piste qui concernera la rue de Paris font que ce sera une organisation très différente de ce qui peut exister Quai Gayant où on a une piste bidirectionnelle. On a vraiment pensé au cheminement piétons, au cheminement vélos et voitures aussi de manière à ce que le but quand-même c'est que cet espace public puisse être partagé entre les piétons, les cyclistes, les voitures. Que tout le monde puisse prendre le moyen de déplacement qu'il souhaite et qu'on puisse avoir un espace apaisé de manière à ce que l'on puisse se déplacer, soit sans risquer sa vie quand on est piéton ou cycliste, soit sans risquer un accident quand on est automobiliste. Le but c'est que chacun puisse circuler librement. Ce projet rue de Paris le permettra entièrement.

Mme MACAREZ – Monsieur ANETTE avait encore une question.

M. ANETTE -Oui. Merci Madame le Maire. Alors très rapidement. Merci Monsieur MAGNIEZ. Justement ma réflexion est pour vous. Parce que l'on a pas mal parlé du pigeon. Alors moi j'ai vu passer quelques documentations vidéo et aussi quelques écrits. Le prédateur naturel du pigeon c'est le faucon pèlerin et je crois savoir que dans certaines villes, il y a des faucons pèlerins qui sont en ville, on les voit nicher sur les églises etc. et ils font fuir les pigeons et s'en nourrissent. Est-ce que c'est quelque chose qui a été envisagé, ou qui peut être envisagé ? Je pose juste la question.

Mme MACAREZ – C'est quelque chose à approfondir. On avait un agent expert de ces questions-là au niveau du service Hygiène, malheureusement, il nous a quitté, puisqu'il a monté son entreprise, c'est la vie. Il avait approfondi tous les sujets, parce qu'il y a aussi parfois des ondes qu'on peut envoyer, toute une série de choses. La difficulté c'est que le pigeon s'adapte assez bien. Mais on approfondira ce point, on pourra éventuellement en reparler. Voilà le faucon pèlerin. On va avancer.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte.

Délibération 9

ENVIRONNEMENT

Bilan d'émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2019.

Rapporteur : Mme le Maire

L'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 a généralisé le principe d'une mise à jour tous les trois ans des bilans d'émissions de gaz à effet de serre pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Comme prévu à l'article L. 229-25 du code de l'environnement, il doit porter sur leur patrimoine et leurs compétences.

La Ville de Saint-Quentin fait donc partie des obligés.

Le bilan joint en annexe porte sur les émissions produites par la collectivité en 2019.

Il sera déposé sur la plate-forme informatique nationale dédiée, selon les modalités d'application précisées dans le décret n° 2015-1738 du 24 décembre 2015.

Cette démarche se substitue aux obligations antérieures de transmission au Préfet de Région et de mise à disposition du public.

Ce bilan a été réalisé selon la méthodologie préconisée par le Ministère de la transition écologique.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de prendre connaissance du bilan d'émissions de gaz à effet de serre et des actions préconisées ;

2°) d'autoriser la publication du bilan sur la plate-forme informatique dédiée.

*

Mme MACAREZ - On est donc sur le rapport numéro 9 qui est le bilan des émissions de gaz à effet de serre et qui est dans la suite de ce que l'on a dit. Ce bilan a été fait sur 3 ans, jusqu'en 2019. Pas 2020 parce que c'est une année particulière également. Ce type de bilan sera fait très régulièrement. Ce que j'ai donc indiqué tout à l'heure, c'est que l'on peut retenir qu'entre 2013 et 2019 nous notons moins 1 529 tonnes de CO2 sur le territoire de la ville, émis. C'est donc plutôt un bilan qui est positif et on espère pouvoir confirmer dans le futur cette baisse des émissions. Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT – Oui merci. Deux remarques sur ce rapport. Vous dites page 4 « seulement 7 critères évalués sur 24 » donc comment on peut en tirer des enseignements ? C'est limité. Et deuxième point sur la page 8, vous dites « le premier bilan à ce sujet était en 2013 et il concernait l'année 2010 ». Vous travaillez avec un bureau d'étude qui intervient de manière ponctuelle. Nous proposons ici qu'il y a un service public dédié à ce sujet avec une personne qui soit affectée à ce suivi et qui est essentielle pour la qualité de vie et de santé de nos habitants. Je vous remercie.

Mme MACAREZ - Merci. Ce que l'on peut dire sur le bilan des gaz à effet de serre, c'est que l'on compare des choses qui sont comparables, parce qu'on a les mêmes critères sur les deux périodes de référence et c'est ce qui compte même si c'est toujours un peu en décalage ça c'est certain. Nous avons au niveau de la mutualisation des services, du personnel en charge des questions de développement durable. Pas spécialement sur les bilans de gaz à effet de serre car on est sur un sujet qui est quand même assez technique, donc on a besoin d'être accompagnés par des gens qui ne font que ça, pour un certain nombre de collectivités, mais je confirme que l'on a bien du personnel en charge des questions de développement durable qui suivent le plan Cit'ergie, le plan PCAET, le programme alimentaire territorial et toute une série de choses importantes. C'est tout ? On va voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 40 voix pour et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Délibération 10

FINANCES

Préparation du projet de budget primitif 2022 de la Ville - Rapport d'orientation budgétaire.

Rapporteur : Mme le Maire

Vu la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République qui prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'examen du projet de budget primitif soit précédé d'un débat permettant de dégager les grandes orientations en matière budgétaire.

Vu la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015 qui a précisé et renforcé les conditions de ce débat en instituant un rapport d'orientations budgétaires qui dans les communes de plus de 10 000 habitants devra présenter plus de détails sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines.

Le débat d'orientation budgétaire prend appui sur le présent rapport, prévu par l'article L. 2312-1 du CGCT, qui porte sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour les Villes de plus de 10 000 habitants, il aborde également la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le corps du rapport en vue du ROB vous est présenté ci-après.

I - Le contexte

1.1 – La situation économique

Selon les projections macro-économiques pour la France effectuées par la Banque de France cet été, la croissance du PIB a progressé en moyenne annuelle passant de 1 % en 2016 à 2,4 en 2017 puis s'est réduite de 1,7 % en 2018 1,8 % en 2019 et s'est détériorée en 2020 à - 8,2 % avant de rebondir en 2021 5,8 %, 2022 4,0 % et 2023 2,1 %.

L'OCDE, Organisation de Coopération et de Développement Economique, prévoit respectivement 1,8 %, 1,5 %, 5,9 % et 3,8 % pour 2018, 2019, 2020 et 2021. Le projet de loi de finances table sur une croissance de 6,0 % pour 2021 et 4,0 % en 2022.

Selon les perspectives de la Banque de France établies en septembre, l'inflation après un niveau faible en 2016 0,3 % s'est redressée à 1,2 % en 2017 et 2,1 % en 2018. Elle s'est repliée à 1,3 % en 2019 et a atteint 0,5 % pour 2020. Elle se redresserait légèrement en 2021, 2022 et 2023 tout en restant très modérée (1,5 % en 2021 et 1,7 % en 2022 et 2023). Le projet de loi de finances prévoit 1,5 % en 2021 et 1,5% en 2022.

La consommation des ménages après une progression faible en 2018 de 0,9 % a été plus dynamique en 2019 1,9 %. 2020 enregistre un recul de 7,2 % avant un rebond de 3,2 % en 2021, 6,8 % en 2022 et 2,0 % en 2023.

Les projections macro-économiques sont assujetties à deux aléas significatifs : l'ampleur et la vitesse d'utilisation du surplus d'épargne financière accumulé par les ménages et l'importance et la durée des tensions sur les prix des produits manufacturés.

1.2 - Le projet de loi de finances pour 2022

La 4^{ème} loi de programmation des finances publiques 2014-2019, votée en décembre 2014, inscrit un retour à un déficit public inférieur à 0,5 % du PIB en 2019. Elle annonce également l'instauration d'un objectif national d'évolution de la dépense publique locale, y compris pour les collectivités territoriales.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 prévoit que les collectivités locales devront réduire de 13 milliards d'euros leurs dépenses de fonctionnement d'ici à 2022.

En 2018 l'Etat, dans ce cadre, a signé avec des collectivités un contrat comprenant des critères de bonne gestion.

Le premier consistera à limiter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 % par an hors inflation pendant cinq ans. Le second sera d'accroître la capacité d'autofinancement de l'investissement en minorant le recours à l'endettement.

Ce taux national de croissance des dépenses réelles de fonctionnement peut être localement modulé à la hausse ou à la baisse en fonction de trois critères :

- L'évolution de la population ou la tendance en matière de construction de logements ;
- Le revenu moyen par habitant ;
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2014-2016.

Un système de bonus-malus est mis en place à compter de 2019 au regard des résultats des comptes administratifs 2018.

La Ville de Saint-Quentin a signé le 29 juin 2018 un contrat plafonnant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 1,5 % par an pendant trois ans.

Pour les années 2018 et 2019 la ville a respecté ce taux d'encadrement des dépenses.

Compte tenu de la crise sanitaire le contrat a été suspendu en 2020.

Toutefois la Ville a respecté à nouveau le taux d'encadrement des dépenses.

Le projet de loi de finances pour 2022 prévoit une stabilité des dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales.

La DGF devrait être stable en 2022 à 26,8 milliards d'euros.

La dotation de solidarité rurale et la dotation de solidarité urbaine augmenteront chacune de 95 millions d'euros.

Un abondement de 350 millions d'euros est prévu pour les dotations de soutien à l'investissement local afin d'alimenter les contrats de relance et de transition écologique.

II – Etude rétrospective

L'étude porte sur les principaux indicateurs de la gestion de la Ville de Saint-Quentin des années 2009 à 2020, dernier exercice clos. Les résultats de cette étude démontrent une rigueur dans la gestion menée durant cette période.

En effet, alors que la politique d'investissement est restée soutenue (comme en témoignent l'effort d'équipement et le taux d'investissement 2020), la capacité de désendettement de la Ville est de 4,1 ans en 2020.

La dette de la Ville comprend 26 emprunts pour un capital restant dû de 56 655 686,58 € au 31 décembre 2020. Elle intègre un produit structuré représentant 0,87 % de l'encours. Il s'agit d'un contrat à barrière considéré comme peu risqué.

Concernant la structuration de la dette, les ratios 2020 (coût, poids fiscal et taux de charge), suivent la tendance des années antérieures, attestant d'une gestion rigoureuse de celle-ci.

III – Les grandes orientations budgétaires

3.1 - La stabilisation fiscale et les recettes de gestion courante.

Le produit fiscal a été estimé en tenant compte des taux d'imposition inchangés et des bases d'imposition notifiées en 2021 par les services fiscaux.

Par ailleurs les services fiscaux n'ont pas encore transmis les bases définitives de 2021 et les variations physiques (additions de construction, constructions nouvelles, démolitions ou changements d'affectation) liées aux déclarations de travaux et permis de construire ne sont pas connues.

Saint-Quentin n'a pas augmenté ses taux de fiscalité depuis 2007.
Toutefois la fiscalité directe locale a connu une réforme importante en 2021.

Ainsi la Ville de Saint-Quentin ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les résidences principales et a reçu en contrepartie un transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département perçue sur son territoire:

A Saint-Quentin, cette part départementale (19,7M€) est supérieure au produit de taxe d'habitation sur les résidences principales perdu par la Ville (12,4M€) majoré du montant de l'allocation compensatrice de taxe d'habitation (2,4M€).

La commune est dite « surcompensée ». Un coefficient de neutralisation a été calculé par

l'Etat et elle ne percevra que 88.129 % de l'ancienne part départementale de foncier bâti.

Le solde 4,8 M€ servira de péréquation à destination de communes « sous compensées ».

Par ailleurs, en matière de taxe d'habitation, la seconde étape du dégrèvement s'applique à compter de 2021 aux foyers n'ayant pas jusqu'alors bénéficié de ce dispositif.

Ce dégrèvement progressif sera de 30 % en 2021, 65 % en 2022 et 100% en 2023.

Selon les éléments transmis par la Direction Générale des Finances Publiques, ce dégrèvement concernerait à Saint-Quentin 3 423 foyers et représenterait 1,5 M€ en 2021, 3,0 M€ en 2022 et 4,5 M€ en 2023.

Sans aborder les atténuations de charges 951 585,79 € au compte administratif 2020, se décomposant en variations des stocks et remboursements sur rémunérations du personnel qui font l'objet d'un constat en fin d'année et sont en sensible diminution, les produits des services et du domaine (concessions dans les cimetières, droits de stationnement, redevances diverses, prestations de service, mises à disposition de personnel dans le cadre de la mutualisation) et autres produits de gestion courante, tels que les revenus des immeubles, les redevances et produits divers appellent les commentaires suivants :

Les produits des services et du domaine ont représenté 4 316 314,12 € au compte administratif 2020 et les autres produits de gestion courante 698 966,11 €. 5 018 210 € de produits des services et du domaine ont été inscrits au BP 2021 et 5 230 780 € sont prévus pour 2022. S'agissant des produits de gestion courante, 533 650 € avaient été inscrits au BP 2021 et 514 730 € sont prévus pour 2022.

En matière de tarifs, la Ville de Saint-Quentin, sauf exception, demeure sur une augmentation annuelle basée sur l'inflation.

3.2 - La maîtrise des dépenses de fonctionnement et une politique d'investissement cohérente.

La baisse conséquente des dotations de l'Etat avait déjà nécessité une grande maîtrise des dépenses de fonctionnement.

L'autofinancement s'était dégradé sensiblement en raison de la minoration de la dotation globale de fonctionnement.

La préparation budgétaire est aujourd'hui pour les collectivités un travail d'équilibriste avec une masse salariale en augmentation chaque année alors que les recettes sont moindres.

Ce constat a été renforcé par le contrat passé avec l'Etat qui limite l'évolution des dépenses de fonctionnement sans tenir compte de celle des recettes.

Ainsi les dépenses de personnel ont été ajustées en intégrant les éléments connus à ce jour, et notamment la réforme de la catégorie C (partiellement compte tenu des informations connues), le glissement vieillesse technicité, l'adhésion au CNAS, l'augmentation de la

participation au CNFPT.

Concernant la mutualisation des moyens, les dépenses RH sont principalement avancées par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois puis refacturées à la Ville de Saint-Quentin en application des conventions relatives aux services communs et aux mises à disposition d'agents.

L'année 2021 a été marquée par la réorganisation administrative, dans le cadre de la mutualisation des services, avec la création de services communs et des mises à disposition partielles d'agents qui ont un impact sur les effectifs de la Ville de Saint-Quentin.

Ainsi, en 2021, au titre de la mutualisation, 65 agents sont sortis des effectifs et 8 agents sont arrivés.

D'autre part, chaque collectivité participe aux dépenses d'investissement et de fonctionnement (hors personnel) relatives aux moyens mutualisés, au vu des clés de répartition définies pour chaque service. Les dépenses de fonctionnement (hors personnel) de la Ville de Saint-Quentin sont soit directement financées par elle-même puis remboursées par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois le cas échéant, soit supportées par la Communauté d'Agglomération puis refacturées à la Ville de Saint-Quentin.

Les dépenses d'investissement des moyens propres sont totalement financées par la collectivité à laquelle ils sont destinés.

La Ville devrait continuer à recevoir de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois une attribution de compensation et une dotation de solidarité communautaire.

Un focus sur les ressources humaines a été réalisé sur le 3-4.

Pour les autres dépenses telles les achats et services, l'ensemble des besoins a été recensé et examiné au regard de critères objectifs (coût des fournitures, prix du carburant) pour éviter toute dérive. La sensibilisation des services au fonctionnement des activités dans un budget contraint a abouti à une évolution contenue de ces dépenses.

Conformément à l'article 13 de la loi 2018-32 du 22 janvier 2018 sur la programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2026 les objectifs concernant l'évolution pluriannuelle des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement sont retracés dans l'annexe jointe.

Le PPI et son financement

Un travail de planification des investissements se traduisant par l'élaboration d'un nouveau plan pluriannuel d'investissement dont la durée correspond au mandat a été mis en place ainsi qu'une politique d'évaluation des dépenses publiques comprenant un suivi des réalisations budgétaires par des tableaux de bord.

Le budget 2022 se traduit par un effort d'investissement cohérent avec la capacité de financement et de désendettement de la collectivité.

Les emprunts ne seront réalisés qu'en fonction des besoins réels de financement de la collectivité.

Par ailleurs, le projet de budget 2022 est établi en tenant compte des recettes d'investissement certaines.

L'inscription des subventions pour l'exercice 2022 ne tient compte que des engagements financiers des précédentes contractualisations.

Ainsi le niveau d'emprunt prévu pour l'exercice 2022 pourrait être revu à la baisse en cas d'octroi de nouvelles subventions.

3.3 - La formation des élus

La loi du 3 février 1992 énonce un droit à la formation pour tous les élus locaux ; trois décrets du 16 novembre 1992 en précisent les conditions d'exercice (décrets 92-1206, 92-1207 et 92-1208) ; la loi n° 1002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a renforcé le dispositif en place.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.5214-8 articles L.2123-12 à L.2123-16 et articles R.2123-12 à R.2123.22) indique les modalités d'exercice de ce droit.

Ainsi, tous les membres du Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Ils ont droit à un congé de formation de 18 jours (quel que soit le nombre de mandats locaux détenus).

Concernant les formations, sont pris en charge les frais d'enseignement (si l'organisme est agréé par le Ministère de l'Intérieur), les frais de déplacement et, le cas échéant, la perte de revenus, dans les conditions fixées par la réglementation.

Les crédits sont plafonnés à 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus. Le montant des dépenses de formation est arrêté à 21 600 € pour l'année 2022.

Il est proposé de valider les orientations suivantes en matière de formation :

- Les fondamentaux de l'action publique locale ;
- Les formations en lien avec les délégations et/ou appartenance aux différentes commissions ;
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique...).
Chaque formation fera l'objet d'une convention avec l'organisme prestataire.

3.4 - Les ressources humaines

Les annexes jointes permettent de retracer les évolutions d'effectifs de 2018 au 30 septembre 2021, des charges de personnel de 2021, un zoom sur les emplois permanents et non permanents au 30 septembre 2021 et la durée effective du temps de travail dans la commune.

3.5 - Le développement durable

Le développement durable fait l'objet d'une délibération spécifique retraçant à la fois un bilan des actions menées et une prospective des opérations à conduire.

IV – Les investissements programmés en 2022

4.1 – Les enveloppes pour les opérations

- Aménagement urbain	9 179 740,00 €
- Ecoles	1 013 000,00 €
- Patrimoine culturel	1 153 600,00 €
- Sports	8 555 000,00 €
- Equipements publics	657 500,00 €
- Biens mobiliers	2 053 470,00 €
- Acquisitions foncières	23 540,00 €
- Subventions d'équipement	222 060,00 €
- Programme de rénovation urbaine	222 310,00 €
- Développement durable	350 000,00 €
TOTAL	23 430 220,00 €

Ces enveloppes n'intègrent pas les dépenses relatives à la dette, aux dépôts et cautionnements, aux remboursements des taxes d'urbanisme et aux écritures d'ordre concernant notamment les travaux en régie, les subventions et les frais d'études transférés.

La liste établie ci-dessus est susceptible d'être modifiée dans le temps afin d'intégrer les éventuelles opérations qui deviendraient inévitables.

V – BALANCE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022
FONCTIONNEMENT

RECETTES

	Libellé	2021	2022
013	Atténuation de charges	690 000,00	665 000,00
70	Produits des services, du domaine, ventes diverses	5 018 210,00	5 230 780,00
72	Travaux en régie	200 000,00	410 000,00
73	Impôts et taxes	47 323 250,00	51 639 410,00
74	Dotations et participations	25 423 440,00	26 613 100,00
75	Autres produits de gestion courante	533 650,00	514 730,00
76	Produits financiers	2 000,00	2 000,00
77	Produits exceptionnels	356 940,00	282 290,00
78	Reprises sur provisions	2 000,00	0,00
	TOTAL	79 549 490,00	85 357 310,00

DEPENSES

	Libellé	2021	2022
011	Charges à caractère général	19 013 480,00	19 353 550,00
012	Charges de personnel	41 910 300,00	43 013 850,00
014	Atténuation de produits	167 000,00	5 017 000,00
65	Autres charges de gestion courante	9 116 360,00	9 363 915,00
66	Charges financières	1 380 000,00	1 140 000,00
67	Charges exceptionnelles	119 000,00	127 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	2 818 870,00	2 810 979,00
023	Virement à la section d'investissement	5 024 480,00	4 531 016,00
	TOTAL	79 549 490,00	85 357 310,00

INVESTISSEMENT
RECETTES

	Libellé	2021	2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 130 000,00	3 842 320,00
13	Subventions d'investissement	968 410,00	3 530 470,00
15	Provisions pour risques et charges	14 500,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 661 890,00	15 489 805,00
20	Immobilisations incorporelles		1 000 000,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	600 000,00
28	Amortissements des immobilisations	2 804 370,00	2 810 979,00
45	Opérations pour compte de tiers		
021	Virement de la section de fonctionnement	5 024 480,00	4 531 016,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	391 000,00	1 136 570,00
	TOTAL	24 194 650,00	32 941 160,00

DEPENSES

	Libellé	2021	2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00	20 000,00
13	Subventions d'investissement	281 240,00	237 940,00
16	Remboursement d'emprunts	7 243 000,00	7 243 000,00
20	Immobilisations incorporelles	1 678 600,00	1 446 671,00
204	Subventions d'équipement versées	449 270,00	2 024 780,00
21	Immobilisations corporelles	4 251 940,00	6 622 930,00
23	Immobilisations en cours	10 268 600,00	15 345 839,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers		
	TOTAL	24 194 650,00	32 941 160,00

Etat et évolution de la dette

La dette de la Ville de SAINT-QUENTIN au 31/12/2020 comprend 26 emprunts.

Le capital restant dû s'élève à 56 655 868,58 € contre 57 766 024,92 € au 31/12/2019.

Structurellement, la dette est répartie à 84,82 % en taux fixe et 15,18 % en taux variable.

Le taux moyen de la dette au 31/12/2020 est de 1,59 % pour une durée résiduelle moyenne de 9 ans et 6 mois.

L'emprunt structuré recensé dans l'encours de la Ville (0,87 % de l'encours) est un contrat à barrière considéré comme peu risqué, classé B par la circulaire interministérielle du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics (dangerosité de A à F, F étant la catégorie la plus risquée). Le capital restant dû sur cet emprunt au 31/12/2020 est de 493 274,28 €.

La barrière retenue est relativement élevée :

- 7 % sur du libor USD 12 mois valant 0,3419 % au 31/12/2020

Ainsi sur la période 2008-2020, l'indice n'a pas dépassé la barrière et les risques anticipés de l'atteindre sont faibles.

Par ailleurs, en cas de dépassement de cette barrière, le contrat bascule sur l'indice majoré d'une marge nulle sans effet multiplicateur.

Ce contrat a permis d'obtenir un taux fixe bonifié à un instant T.

Ainsi pour l'emprunt n° 08AL071 passé avec la Caisse d'Epargne en 2008 pour un montant de 3 000 000 € (Capital Restant Dû = 493 274,28 €), le taux fixe bonifié 3,96 % est bien inférieur au taux fixe classique 15 ans (4,5 % au 1/04/2008) auquel il convient d'ajouter la marge moyenne applicable à cette époque (0,15%).

Par ailleurs en 2020 un emprunt de 6 000 000,00 € a été réalisé auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 0,43 % pour une durée de 15 ans.

Pour l'année 2022, comme les années précédentes, la stratégie sera de contracter des emprunts en taux fixe ou variable classique et de continuer à gérer la dette « en bon père de famille ».

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de prendre acte de la présentation et de la tenue du débat sur les orientations générales en matière budgétaire compte tenu des éléments développés en annexe.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 10. C'est un rapport important. Il s'agit du débat d'orientation budgétaire pour la préparation du budget 2022. C'est un exercice qui se tient quelques semaines avant le vote du budget.

Je remercie tout à la fois Sylvie ROBERT ainsi que Sophie HENNIAUX notre Directeur Général des Services, nos directeurs généraux adjoints Fanny DEBOUDT et Hélène OPIOLA, Xavier RIBANT le Directeur des Services Financiers et toute l'équipe des finances pour le travail très important qui a été fait cet automne, dans le cadre de la préparation budgétaire, puisque beaucoup de réunions sont faites en septembre et en octobre pour aboutir à une consolidation des différents éléments. Ce qui est important aujourd'hui c'est de comprendre l'environnement dans lequel on va être pour la préparation de ce budget 2022 et les grands fondamentaux qui sont les nôtres.

D'abord une situation financière, celle de la Ville, qui est une situation financière saine, qui nous permet de présenter d'ici quelques semaines un budget sérieux, mais également ambitieux, notamment dans le cadre des investissements. Ce que l'on peut retenir c'est que nos projets du mandat avancent, ils avancent concrètement. On va le voir en traduction opérationnelle budgétaire mais également en traduction d'actions et pour certains, vous voyez déjà les grues et un certain nombre d'engins de chantier dans la Ville. La semaine dernière, on a eu l'occasion de faire une tournée avec Monsieur le Préfet qui a pu constater que réellement dans un certain nombre de points sur la Ville, il y avait des engins de chantier. La Ville aborde ce mandat et ce budget avec une situation saine, comme cela a été souligné par la Cour des comptes dans son rapport sur l'investissement du bloc communal, et également par l'Argus des communes de Contribuables Associés qui a placé la Ville à la deuxième place des communes les plus économes. L'argent public est donc bien l'utilisé.

Un autre élément important, c'est que le désendettement continu de ces dernières années permet d'envisager l'avenir avec plus de sérénité, si et seulement si, les règles du jeu de l'État ne changent pas. Nous sommes évidemment extrêmement vigilants sur le rétablissement des comptes publics. La facture du « quoi qu'il en coûte » qui risque d'arriver peut-être en cours d'année 2022, peut-être en 2023, et donc au sort réservé aux collectivités dans les mois et les années qui viennent. On a des fondamentaux aujourd'hui qui peuvent être bouleversés en fonction de baisses de dotations et d'un certain nombre de choses qui s'imposeraient à nous. Cette bonne gestion, je le disais, n'est pas incompatible avec de l'ambition pour ce budget, avec des grands projets à venir et aussi le service public qui va continuer à se consolider sur l'ensemble de la Ville. Au niveau des grandes données macroéconomiques, selon la Banque de France, nous aurions une croissance du PIB 4 % en 2022, il prévoyait 5,8 % en 2021, malgré le rebond de 2021. Ce qui est indiqué par la Banque de France c'est que le rattrapage de niveau d'activité n'est en réalité que très progressif et on retrouverait le niveau d'avant crise début 2022. Par ailleurs, selon la Banque Postale, l'exercice qui vient de se terminer montre que les collectivités sont bien au rendez-vous de la relance et continuent de soutenir leurs territoires à la faveur de marges de manœuvres financières qui sont correctes en tous cas pour les communes, c'est beaucoup plus compliqué pour les intercommunalités.

Deuxième élément, on a donc une situation qui est saine, parce qu'on y a été évidemment extrêmement vigilant. Deuxième élément qui se traduit dans le budget c'est la réforme de la fiscalité qui se poursuit. Elle se poursuit avec la taxe d'habitation puisque nous avons déjà en

2021, et ce sera le cas aussi en 2022, 65 % de nos concitoyens qui ne paient plus la taxe d'habitation. On est maintenant sur une dégressivité sur 3 ans, pour les 35 % d'habitants restant, ils ont une baisse de taxe d'habitation normalement de 30 % en 2021 et elle est à payer dans les jours qui viennent. 65 % donc prévu en 2022, et normalement une extinction en 2023. Selon les services fiscaux, on a encore 3 423 foyers à Saint-Quentin qui payent une partie de taxe d'habitation, la baisse de taxe d'habitation de l'année 2021 c'était 1,5 million d'euros et sur l'exercice 2022 ce serait 3 millions d'euros pour ce qui concerne le budget de la Ville. On peut se dire que ça c'est plutôt intéressant pour nos concitoyens.

En revanche, il y a un point pour laquelle on continue notre combat, c'est celui de la taxe foncière, pour lequel on continue à dire « ça ne va pas », on ne décolère pas, et on ne lâchera pas le morceau sur ce point. Monsieur le Préfet me disait la dernière fois qu'il en avait « un petit peu marre » de m'écouter sur le sujet, je lui ai dit que tant que ça ne changerait pas, je parlerai à chaque réunion de la taxe foncière parce que c'est un sujet éminemment important. Pourquoi c'est important ? Parce que la réforme de la fiscalité a été très injuste pour le contribuable axonais qui, je le rappelle, verse 66 millions de taxes foncières qui repartent dans d'autres départements. Pour la Ville, j'avais écrit aux habitants que cela nous concernait à hauteur de 4,6 millions d'euros, mais en réalité, quand on a réaffiné les chiffres avec plus d'éléments c'est 4,8 millions d'euros. Il est donc demandé aujourd'hui, sur la taxe foncière, de lever en notre nom, ce qui est très agréable, du foncier supplémentaire, à hauteur de 4,8 millions d'euros et ces 4,8 millions d'euros transitent juste sur le compte et Hop ça arrive, et Hop ça repart ! On le reverse à l'État pour d'autres départements. Je considère ça tout à fait injuste. Et cela a un autre inconvénient : cela vient gonfler artificiellement notre budget de ces 4,8 millions d'euros, parce qu'on aurait presque l'impression qu'on dépense 4,8 millions d'euros supplémentaires, et ça rend, mais alors totalement illisible pour les non-experts, l'examen du budget, d'une année sur l'autre, parce que je trouve que plus on avance plus c'est compliqué. Si on n'a pas 2 heures devant soi pour regarder les différentes colonnes, c'est extrêmement difficile de pouvoir s'y retrouver. Et même nous, nous prenons des notes d'un certain nombre d'éléments parce que réforme sur réforme, à un moment donné, on en perd également notre latin pour pouvoir expliquer les choses. Cette question de la taxe foncière, on la reverra aussi dans la décision modificative. C'est quand même vraiment extrêmement gênant d'être à la fois la boîte aux lettres et le percepteur de l'État sur cette question. Alors, c'est dramatique pour nous, c'est dramatique pour un certain nombre de communes. J'aime à rappeler la situation de la commune de Morcourt qui lève en son nom 400 000 € et qui garde 10 000 €. Quand vous êtes Maire, allez expliquer ça à vos concitoyens, c'est écrit dans la colonne commune que vous levez 400 000 €, il vous reste 10 000 €, personne ne peut vous croire, ce n'est pas possible. On continue à demander une autre écriture. Les échanges de courriers se font avec notamment le Ministre des Comptes Publics qui m'a répondu poliment la semaine dernière qu'il faisait réexaminer la question. On va donc continuer, j'espère que l'on aboutira sur ce point. Donc ça, c'est la réforme de la fiscalité.

Sur les dotations, donc les concours financiers de l'État, on aurait visiblement une DGF stable en 2022, en sachant que quand on élabore notre budget, on n'a pas tous les fondamentaux, et qu'un certain nombre de précisions de l'État vont arriver dans les semaines ou dans les mois qui viennent, parfois même quand l'exercice budgétaire a déjà démarré. Ce que je voulais indiquer c'est que quand on a une DGF qui reste stable, en réalité, nous, nos coûts évoluent, parce qu'il y a l'inflation, parce qu'il y a le coût de l'énergie, parce qu'il y a le coût des matières premières. Avec une même dotation, quelque part, on fait moins parce qu'on doit prendre en compte ces coûts suffisants et ce n'est donc pas si facile que ça de gérer le budget. Ce que je voulais aussi indiquer, c'est une particularité de la préparation budgétaire 2022, c'est

que nous subissons également un mauvais coup de l'État sur les finances des collectivités, puisqu'une décision est arrivée un matin, dans « les échos », par une interview du Ministre de la Fonction Publique, qu'elle augmentait la fonction publique sur un certain nombre de ses composantes. Sur le principe, pourquoi pas ? Sauf que c'est fait avec l'argent des collectivités territoriales, sans recette supplémentaire, et quand on traduit ces décisions de l'État qui s'imposent à nous, dans notre budget, si je prends à la fois la revalorisation salariale, la participation au CNFPT puisque ça va être un pourcentage plus important là aussi ça a été assez arbitraire, le glissement-vieillesse-technicité et le CNAS, eh bien, sans rien faire du tout, on a 1,1 million d'euros de dépenses de personnel supplémentaires. C'est extrêmement dur. On le vit d'autant plus mal que cette décision s'est faite en cours d'année. Donc, non seulement ça s'impose pour le budget 2022, mais ça a surtout été mis en place au mois d'octobre, alors que nous avions notre budget à l'équilibre. Je rappelle que le budget des collectivités doit rester à l'équilibre, et que l'on doit tous gérer en fin d'année, ces sorties d'argent qui n'étaient absolument pas prévues. Ce n'est donc quand même pas facile. Voilà pour les premiers éléments.

Dernier point aussi, nous parlions tout à l'heure du développement durable. Je veux quand même le souligner parce que ça a une traduction budgétaire, l'évolution des normes, coûte aussi plus cher en entretien du service public. On va avoir cette année la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les cimetières. C'est un défi. C'est un défi parce qu'évidemment les personnes qui se rendent au cimetière, ont envie d'y arriver et que ce soit bien entretenu. Quand vous avez des petits cailloux partout, les mauvaises herbes ça pousse vite. Alors on ne va plus appeler ça peut-être des mauvaises herbes mais je sais que nos concitoyens y sont évidemment très sensibles et ça va forcément engager plus de moyens humains pour des tâches qui sont extrêmement pénibles pour les agents. Quand on avait arrêté les produits « phyto » dans les rues, on avait compté qu'il fallait travailler 8 fois plus pour avoir à peine le même résultat et quand il pleut c'est relativement la catastrophe. Ça aussi, ça va avoir un coût. On a donc élaboré les orientations budgétaires en prenant en compte tous les fondamentaux et ces modifications et l'on poursuit, avec l'équipe municipale, deux objectifs dans le budget qui est en train de se préparer : un service public de qualité dans les différents domaines de compétences de la Ville. De beaux projets vont se mettre en place en 2022. Notamment la création d'une « Maison des adolescents » en lien avec le Conseil départemental. C'est un dossier suivi à la fois par Béatrice BERTEAUX, Françoise JACOB et Thomas DUDEBOUT. Nous avons ouvert le « point info jeunesse » qui fonctionne bien. Nous avons un projet de dynamique autour de la famille et notamment un « point ressource petite enfance » qui devrait voir le jour. On va continuer l'augmentation des places en cantine parce que c'est une demande de nos concitoyens, même avec le même nombre d'enfants et parfois moins d'enfants. Il y a plus de demandes que par le passé, donc il faut le prendre en compte. Actuellement ce n'est pas facile, puisque malgré les augmentations théoriques de places en cantine, avec les protocoles sanitaires, on est quand même parfois obligés de réduire les jauges, on reste donc quand-même sur des choses assez inhabituelles. On aura bien entendu les petits déjeuners à l'école, la montée en puissance de « Cité éducative », des idées aussi sur des garderies supplémentaires, et les instances consultatives qui vont jouer à plein avec des projets, on est très heureux de leur mise en route. On regarde aussi aux économies de fonctionnement qu'on peut continuer à faire sur les domaines qui n'auraient pas été des domaines d'intervention. On y reviendra tout à l'heure, le contrat que l'on vous propose sur le mobilier urbain va nous permettre également de réaliser des économies de fonctionnement et c'est évidemment bienvenu.

Voilà sur les projets de service public.

A côté de ça, on a la réalisation ou la mise en route de projets qui sont ambitieux pour la Ville : le parvis de la Basilique. On en est au stade où les entreprises qui pourraient faire les fouilles, retirent les dossiers, pour éventuellement répondre à l'appel d'offre. C'est un feuilleton... On va voir ce que ça donne à la fin, souhaitant que l'on ait du monde et dans des conditions de prix et de réalisation corrects. Nous avons évidemment le pôle sportif dans le cadre du NPRU et vous avez vu le démarrage de ce chantier. Et puis le projet ANRU qui commence également avec nos partenaires.

Ce qu'on va proposer c'est évidemment de ne pas toucher à la fiscalité locale, comme on le fait depuis 2007, il n'y a jamais eu de taux qui ont évolué en ce qui nous concerne.

Pour rentrer un petit peu plus dans le détail des investissements, les écoles où l'on aura à nouveau des projets très importants, à peu près un million d'euros, la voirie, les trottoirs, le sport, le patrimoine culturel et les grands projets que j'ai cités tout à l'heure. Il y a évidemment une attention particulière au milieu associatif dans la traduction de ce budget. Peut-être que l'on retrouvera une année complètement normale puisque l'on a eu deux exercices un peu particuliers avec parfois des opérations qui n'ont pas eu lieu. On prévoit donc des inscriptions budgétaires qui ressemblent plus à une année sans crise sanitaire, et c'est évidemment très important pour nous de continuer à accompagner le monde associatif.

En ce qui concerne la dette, puisque le moment du budget est toujours un moment d'information aussi sur le niveau d'endettement de la collectivité. On peut être satisfait de la situation parce que nous avons une capacité de désendettement située à 4,2 ans en 2020, la moyenne nationale pour les villes de plus de 10 000 habitants étant de 7,3 ans. Nous avons une politique d'investissement soutenue, donc on arrive quand même à faire des investissements et ça c'est parce que l'on sort de la capacité d'autofinancement également assez importante. C'est ce qu'on avait fait en fin de mandat pour pouvoir assurer la suite. On a un taux moyen de dettes de 1,59 % pour une durée résiduelle moyenne de 9 ans et 6 mois et notre stratégie sera de contracter des emprunts à taux fixe ou variable classiques, et de continuer à gérer la dette en « bon père de famille ». On a commencé à réfléchir aux jauges mais ça dépend aussi des niveaux d'accompagnement de l'État sur un certain nombre de choses.

Sur les ressources humaines, vous avez aussi toute une série d'informations dans ce débat d'orientation budgétaire. En ce qui concerne les agents, au 30 septembre 2021, nous comptons 871 agents titulaires et contractuels au sein de la ville de Saint-Quentin, avec un très fort effort de déprécarisation qui a été fait déjà depuis deux ou trois ans, et qui est très bien avancé au niveau de la ville de Saint-Quentin. Voilà ce que je pouvais vous dire sur la préparation de ce budget.

M. CALON.

M. CALON - Oui merci Madame le Maire pour toutes ces explications. Donc là sur le tableau des investissements prévus, dans ce que vous voyez pour 2022, là on a vraiment un reflet de la politique que vous menez, je vais donner des chiffres parce que moi ça m'a quand même stupéfait ce que vous allez investir. Je cite « pour 23 millions d'euros on va investir 8 millions d'euros pour le sport » donc 153 € par habitant, 36 % du budget. Pour les écoles un million d'euros donc 18 € par habitant 4 % du budget et pour le développement durable 350 000 euros, 6 € par habitant, 1,5% du budget. Alors moi je veux bien qu'on défende le sport, il n'y a pas de problème mais à un moment il y a des priorités. L'école et l'environnement ça concerne tout le monde, il y a des gens qui ne s'intéressent pas forcément au sport. Je sais que les jeux olympiques 2024 arrivent, que Saint-Quentin est « Terre des jeux » mais à un moment

il y a quand même des priorités. On investit 8 fois plus pour le sport que pour l'école, 244 fois plus pour le sport que pour le développement durable. Je rappelle quand-même que la COP 26 s'est finie sur un échec, que les Gouvernements ne savent pas s'entendre, c'est au niveau des collectivités qu'il va falloir être acteur du changement. Vous, vos priorités, ce n'est pas d'adapter notre monde aux changements climatiques mais de promouvoir le sport. Il y a un moment, il faut quand-même se poser les bonnes questions et je voulais savoir d'ailleurs pour le sport si on va pour nos enfants, les aider au « savoir nager » et au « savoir à faire du vélo » parce qu'on sait que ce sont les compétences des professeurs des écoles mais qu'il n'y a pas forcément suffisamment d'heures pour le faire. Est-ce que l'école va appuyer, comme nous l'avons demandé lors des élections municipales, apprendre à faire du vélo et apprendre à nager, c'est quand-même une priorité pour nos enfants dont il est important qu'ils soient en bonne santé dès le plus jeune âge. Voilà, je suis quand-même choqué des investissements que vous faites. Quand même, 8 millions d'euros pour le sport, un million d'euros pour les écoles et 350 000 euros pour le développement durable. Là j'ai quand même du mal à comprendre. Sur deux autres questions, les effectifs de la Ville baissent de 7 % en un an. est-ce qu'il y a une explication ? Est-ce que c'est dû à la déprécarisation ? Et enfin je vois que la capacité de désendettement passe de 4 ans à 7 ans. Alors certes, 7 ans ça reste correct, mais une capacité de désendettement qui augmente ce n'est jamais très bon signe plutôt qu'une capacité qui stagne. Je vous remercie.

Mme MACAREZ - Que de raccourcis Monsieur CALON. Je me demande si vous ne faites pas exprès de surjouer. Le développement durable est présent dans chacune des lignes. Dans chacun des thèmes abordés il y a du développement durable. La rue de Paris, sa piste cyclable, elle est dans la voirie. Il y a des projets qui sont plus spécifiques parce que c'est plus lié aux espaces verts mais dans chacun de nos projets d'investissement il y a du développement durable, y compris sur le gymnase qui est en cours de construction sur le quartier Europe. Ça c'est le premier élément. Alors ne surjouez pas quand même le truc comme ça, on est ici pour être responsable. Ensuite, il y a un rythme dans un mandat. Vous avez des moments dans un mandat où vous avez un gros projet qui sort. Ce qui explique d'ailleurs le niveau d'investissement, il est plus important que l'année qui arrive, il sera également très important en 2023, je vous l'annonce tout de suite, vous pouvez déjà commencer à vous énerver si vous le souhaitez. On est dans ce rythme-là du mandat, où l'on a une période de préparation des projets, et une période de réalisation. Et sur un certain nombre de projets qui demandent du temps de préparation, quand ils font, c'est sur un ou deux exercices et après on entend plus parler du tout. Donc l'enveloppe des écoles, vous allez la retrouver chaque année de façon importante et ça ne s'est pas démenti pendant les derniers mandats, on investit toujours beaucoup dans les écoles et là on n'est que sur les « spécifiques », on ne vous met pas les annuelles dessus, on les retrouvera je pense au moment du budget. Là on est à un moment particulier où l'on construit un bâtiment dans le cadre du programme de rénovation urbaine au bénéfice de la population. Ne nous faites pas le coup des Jeux Olympiques. Qu'est-ce que vous croyez ? Que l'on va construire un gymnase pour faire venir une délégation ? Moi je construis un gymnase pour les enfants de Saint-Quentin et pour les enfants du quartier. L'ambition qu'on a avec Frédéric ALLIOT et les différents clubs, on leur a d'ailleurs dit que « l'on souhaite qu'il y ait des jeunes vraiment du quartier qui soient dedans ». Si ça peut convenir pour les JO, pourquoi pas ? Mais ce sera quelques jours et ce n'est pas pour ça qu'on construit un équipement, donc de grâce, faites attention à la manière dont vous évoquez les sujets.

Le développement durable il est absolument présent dans l'ensemble des politiques. On a deux

projets qui vont nous mobiliser : le gymnase Europe, le gros de l'exercice c'est cette année, il y aura sans doute un reliquat aussi en 2023, et puis le parvis de la Basilique qui va être sur au moins 3 exercices, je pense.

Sur le ton vous pourriez être un peu plus courtois.

Qui d'autre veut intervenir ? Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT – Je me dois de soutenir Julien parce que je suis d'accord avec lui. C'est-à-dire que 1% du budget total, ça nous paraît modique surtout que l'on vient de débattre tous ensemble Madame le Maire, pendant plus d'une demi-heure pour s'accorder sur le fait qu'il y ait une crise climatique qu'il faut prendre en compte. Vous nous parlez à chaque fois de sérieux et de concret.

Mme MACAREZ – Vous n'avez pas écouté mon propos Madame DUJANCOURT. Ce n'est pas 1%. C'est présent dans toutes les politiques. Quand vous faites le square de la 2ème DB, il y a de l'espace vert ou il n'y a pas de l'espace vert ?

Mme DUJANCOURT – Il y en a un peu.

Mme MACAREZ – L'écoquartier, il y a de l'espace vert ou il n'y a pas de l'espace vert ? Ils ne sont pas sur ces lignes-là. Tout simplement. Ce que moi je vous dis c'est que la traduction de nos investissements, et cela va être la même chose sur le parvis de la Basilique comme sur tous les espaces que l'on construit, il y a une dimension de développement durable extrêmement importante. Ce n'est donc pas 1%. C'est présent partout. Voilà. Merci. Qui d'autre ? M. TOURNAY.

M. TOURNAY – Je ne veux pas polémiquer mais vous venez de me convaincre que le développement durable c'était effectivement fourre-tout puisque qu'on en retrouve partout.

Mme MACAREZ – Mais bien sûr. C'est transversal. C'est sur l'ensemble des politiques publiques. On ne dit pas autre chose depuis le début du conseil. Et ce n'est pas grave d'ailleurs, le tout c'est que les choses se fassent.

M. TOURNAY – Mon collègue n'a pas dit autre chose tout à l'heure.

Bon moi je voulais revenir d'abord sur les éléments de contexte que vous nous fournissez dans ce rapport. Vous indiquez que le projet de loi de finances 2022 prévoit une stagnation de la dotation globale de fonctionnement. Contrairement à celle de l'agglomération qui va baisser d'ailleurs. Je trouve que c'est une maigre consolation au regard des millions d'euros qui ont été soustraits à la Ville ces dernières années. Alors vous évoquez également au plan national un abondement supplémentaire de 350 millions d'euros pour de l'investissement local, mais c'est une goutte d'eau comparée aux besoins des collectivités qui auraient eu un tout autre visage si elles avaient eu le droit, vous en avez parlé tout à l'heure, au « quoi qu'il en coûte » et moi je vais rajouter aux « 100 milliards d'euros qui ont été versés aux entreprises au titre du CICE ». Le choix du service public n'a donc pas été fait par les gouvernements successifs, ce n'est pas une nouveauté, et il s'agit bien entendu d'un choix politique et idéologie que nous dénonçons et réprouvons. Nous avons d'ailleurs toujours été cohérents sur ce point en ne soutenant jamais les candidats ou des programmes politiques qui se targuent de diminuer les dépenses de l'État notamment par l'assèchement des dotations aux collectivités. Pour rester dans le contexte de ce rapport, je voudrais apporter des précisions toujours importantes mais

dont la mention n'est pas faite. Je voudrais rappeler qu'à Saint-Quentin le niveau de vie médian est 33 % moins élevé que la moyenne nationale. Je voudrais rappeler qu'à Saint-Quentin le taux de pauvreté est de 27,6 %, soit deux fois plus élevé que le taux national. Et les revenus sont plus faibles de 20 % qu'au niveau national. Je voudrais aussi rappeler qu'à Saint-Quentin près de 57 % des foyers sont non imposables. Et enfin je voulais rappeler que la population Saint-Quentinoise a une double caractéristique : elle se caractérise par une jeunesse et une population de plus de 60 ans qui est importante. Et une autre caractéristique, c'est le fait qu'il y ait beaucoup moins d'habitants qui ont entre 25 et 59 ans, ce qui donc de fait, induit un rapport de dépendance qui est très élevé.

Notre position a toujours été là même, c'est celle que la Ville doit être dotée de services publics performants, toujours en ce sens où ils sont un levier contre les inégalités sociales, un vecteur d'accroissement de l'activité et de l'attractivité. Nous allons vous soumettre quelques propositions dont nous savons pertinemment qu'elles ne seront pas retenues mais je crois qu'il est important d'en débattre. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, vous ne lâchez pas sur la taxe foncière, il y a un certain nombre de points sur lesquels on ne lâche pas, sur lesquels nous revenons systématiquement parce qu'ils nous semblent très importants. Il nous semble très important pour répondre aux besoins des habitants de la Ville qu'il y ait des services publics qui soient économiquement accessibles à tous. En premier, je pense qu'il faudrait revoir les grilles tarifaires des services publics qui sont proposés aux Saint-Quentinois. Des grilles tarifaires refondues avec un escalier de tarif qui soit basé sur les revenus, bien entendu, et qui soit largement plus progressif que ce qui est en place. Je vous invite à revoir les tarifs de la cantine et du Conservatoire pour voir que l'escalier est très court et très vite on paye la cantine au tarif le plus élevé. Nous avons noté avec satisfaction qu'il y avait eu l'an dernier un effort financier après 25 années de gel sur les budgets matériels dans les écoles. On pense qu'il y a encore de nombreux efforts à fournir. Sur la question des écoles, on a appris que, je vais le mettre au conditionnel parce que j'attends votre retour, qu'il y aurait des nouveaux projets de classes découvertes qui seraient bloqués pour l'année 2022 au motif que les projets qui n'ont pas pu avoir lieu l'an dernier à cause de la crise sanitaire sont prioritaires et ce seront les seuls à être financés. Alors que je sache, s'ils n'ont pas pu avoir lieu l'année passée cela veut dire que les budgets programmés n'ont pas été utilisés. Et cela voudrait dire que l'on s'apprêterait à faire des économies et je m'appuie pour dire cela sur l'adresse du syndicat de la fonction publique FSU qui a écrit au Préfet pour l'alerter de cette situation. Madame le Maire, qu'en est-il concrètement ? Pour rester sur la question de l'école, nous attendons bien entendu que des moyens supplémentaires soient mis en place au niveau des ATSEM qui doivent faire face à de nouvelles tâches avec la scolarisation obligatoire des élèves de 3 ans.

Autre point d'urgence concernant l'accessibilité économique aux services publics, là on en a parlé longuement la dernière fois, mais il faut forcément le réaborder, c'est l'abandon d'un pan du logement social. On a perdu le bailleur social public, évidemment d'une catastrophique gestion. Nous avons perdu ce bailleur social avec la fusion-absorption. Alors là on a un grand projet de l'ANRU, très bien, destruction, reconstruction, sauf que nous allons perdre des logements sociaux sur la ville de Saint-Quentin et notamment du fait que nous n'avons plus la main sur l'avenir du parc social.

La seconde piste de réflexion que je vous propose c'est de miser sur l'innovation et sur l'accès élargi au service public quand bien même, quand bien même ça ne serait pas une compétence obligatoire. Nous revenons aussi sur notre proposition mais qui ne coûterait rien en plus, qui ne coûterait rien à la Ville, à savoir la mise en place d'un service municipal des obsèques afin que les familles puissent dire adieu à leurs proches au coût le plus juste. Parce que je rappelle juste, et ça existait avant à Saint-Quentin, ceux qui étaient présents dans les années 70 le savent,

il y avait un service municipal des obsèques à Saint-Quentin qui était public. Pourquoi nous proposons cela ? C'est parce qu'un service public municipal des obsèques a un coût trois fois inférieur à celui du privé. Et après libre à chacun de choisir le public ou le privé.

Et enfin le point qui me semble le plus important durant cette période, c'est de revenir sur l'accès aux soins et à la santé. J'en ai déjà reparlé au Conseil Communautaire, la proposition n'a pas fait long feu mais il nous semble très important de réfléchir à cette question des centres de santé publics qui auraient la vertu d'infléchir le manque de médecins généralistes dans la Ville. Il existe 2 200 centres de santé en France cela serait salubre pour le territoire Saint-Quentinois. Pourquoi est-ce que l'on remet systématiquement ce sujet en lumière ? Parce que l'action de la Ville a priori n'apporte rien de nouveau en la matière et pourtant la municipalité a un rôle majeur à jouer sur la question. Puisque près de deux médecins généralistes de Saint-Quentin sur 3 ans ont plus de 55 ans. C'est-à-dire 10 points de plus que dans la Région et qu'en France. On sait également qu'à Saint-Quentin on évolue dans un contexte de vieillissement de la population, je l'ai dit en introduction, et donc le besoin en soins va être grandissant.

Dernier point, on sait que parallèlement l'espérance de vie est plus faible à Saint-Quentin que dans le reste des Hauts de France et au plan national. Alors je suis désolé de vous dire mais vous avez échoué à faire venir des médecins généralistes dans le libéral et voilà vous allez me dire « il y a SOS médecins ». Moi j'utilise SOS Médecins, mais quand je n'ai pas le choix, mais ce ne sont pas des médecins généralistes. Ça a une utilité mais ça ne suit pas, au long cours, une patientèle.

Forcément si nous avons des propositions, nous avons des pistes de financement. Budget communication, encore et toujours, un million et demi d'euros l'an dernier : budget bien trop élevé. Je fais juste un aparté parce que cela concerne une des publications, vous avez fait distribuer dans les écoles un livret relatif aux commémorations, intéressant. Moi j'étais un petit peu surpris, j'étais un petit peu étonné, j'ai trouvé ça dommage que dans les partenaires qui étaient cités, il y a des partenaires institutionnels mais qu'au niveau des scolaires il n'y ait que l'école privée. Je pense qu'il y a assez d'écoles publiques. C'est ici, c'est le petit logo, je n'ai pas vu d'école publique qui était citée et je pense qu'il y a suffisamment d'établissements scolaires publics à Saint-Quentin pour que l'on puisse les solliciter. Fin de la parenthèse.

Deuxième piste de financement pour les projets dont nous vous avons fait part, c'est forcément la baisse des indemnités d'élus qui ne devrait pas être valorisées de 30 % comme c'est fait à Saint-Quentin.

Troisième piste, gros budget, la vidéosurveillance, coûteuse, inefficace. Vous aviez même réussi lors d'un conseil municipal à me démontrer malgré vous que la vidéosurveillance n'intervient que dans 2.3% des faits de délinquance. C'était en 2020. Et ce, sans que l'on sache si le fait a été résolu. Peut-être que cela a évolué grandement depuis, mais je ne le pense pas.

Dernier point, la remise en cause des délégations de service public qui ne respectent pas forcément leurs engagements. Il y en a une dont on n'a plus à parler, c'était un gros budget mais finalement, en cumulé, le budget des délégations de service public c'est 1,7 million me semble-t-il. Voilà les pistes que nous vous proposons. Je vous remercie pour votre attention

Mme MACAREZ – Je donne la parole à Vincent SAVELLI.

M. SAVELLI - Rassurez-vous, je serai plus bref que certains de mes collègues qui avaient beaucoup à dire. Je voudrais dire au départ, Madame le Maire que ce budget qui nous est présenté est un très bon budget et comme vous l'avez fait, je rendrai hommage sur votre

directive à Sylvie ROBERT et à nos services financiers qui ont passé des heures et des heures ça ne se voit pas, mais ça s'accumule, et ce travail est tout à fait remarquable. Tout comme est remarquable, il faut le dire, votre gestion depuis votre élection puisqu'en à peine un an qu'est-ce que nous voyons arriver ? Un nouveau parc rue du Général Leclerc, la friche du Maréchal Juin, la friche Kennedy, le Casino, les résidences étudiantes, le parvis de la Basilique qui est en route, enfin en résumé, une Ville particulièrement vivante et animée. Ça c'était l'introduction. Il manquait le bouquet de fleurs.

Un léger regret que j'exprime et pour lequel vous vous doutez, il est dommage que le musée les origines de la terre à la préhistoire, ne soit guère pris en compte dans le fonctionnement bien que reconnu par la DRAC, reconnu par les autorités de l'enseignement, je pense qu'il conforte à la fois notre enseignement, notre culture et notre patrimoine. A la suite des articles de la presse que je tiens à remercier, il s'avère que pendant les vacances de la Toussaint j'ai reçu une multitude d'appels que je ne pouvais évidemment pas satisfaire faute d'accueil. Alors je me souviens qu'à l'époque j'avais en charge les écoles, je m'adressais parfois lorsqu'un projet arrivait en cours d'année et qu'il n'était pas prévu par le budget j'aille voir le Directeur Financier, qui me disait « Monsieur SAVELLI, nous allons le prendre sur une queue de budget ». Alors Madame le Maire, permettez-moi de m'inscrire sur la future queue de budget. Je vous remercie.

Mme MACAREZ – Je vous remercie Vincent SAVELLI. Karim SAÏDI.

M. SAÏDI – Merci Madame le Maire. Je voulais juste intervenir suite à l'intervention tout à l'heure de Monsieur CALON. Pour les investissements, on est en train de discuter du débat d'orientation budgétaire. Monsieur CALON, il ne faut pas oublier une chose quand-même, et vous avez évoqué le pôle sportif, c'est pour ça que je prends cet exemple du pôle sportif et de son financement. Il ne faut pas oublier quand-même que quand on investit nous avons des cofinancements. Je suis Maire-adjoint aux politiques contractuelles. Les politiques contractuelles qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire d'aller chercher des cofinancements à travers les différents financeurs. Et je vais prendre l'exemple du pôle sportif, nous avons des financements de la Région, je m'excuse par avance des différents acronymes mais ils existent : par la FRATRI, par la PRADET. Nous avons des financements au niveau national avec l'Agence Nationale du Sport et mon collègue Frédéric ALLIOT a œuvré aussi dans ce sens. Nous avons des financements pour ce pôle sportif de l'ANRU, nous avons même des financements de la politique de la Ville et du Département et lorsqu'on ajoute tout ça après nous avons notre part en fonds propres qui est un peu plus de 30 %. Ce qui veut dire que nous avons, si je prends uniquement l'exemple du sportif, nous avons plus de 68 % de financements extérieurs. Voilà. Il faut quand même prendre cette donnée en compte et tous les projets qui ont été cités par mon collègue de tout à l'heure, donc Vincent SAVELLI c'est la même chose. On va chercher des cofinancements. Donc il ne faut pas s'arrêter uniquement à la part que met la Ville, même si on discute du futur budget, dans ces différents projets. Merci.

Mme MACAREZ - Sur la qualité du service public, évidemment, on y est très vigilants. D'ailleurs il y a beaucoup de services qui sont gratuits à Saint-Quentin ce qui n'est pas le cas dans beaucoup de collectivités et notamment sur tout le secteur jeunesse et ça aussi il faut le rappeler. C'est quelque chose auquel on tient et sur d'autres aspects, une progressivité suivant les revenus que ce soit sur les centres sociaux ou d'autres typologies d'activités.

Sur les obsèques, je ne sais pas pourquoi vous faites une fixette sur la morgue municipale. Je vais vous redire ce que je vous ai déjà dit, je préfère me concentrer sur d'autres sujets.

Franchement, s'il y a des familles qui ont des difficultés avec le CCAS et en toute discrétion bien sûr, il y a un accompagnement qui est fait également financier. C'est bien le plus important. En revanche sur la gestion municipale de ce type de sujet, la Cour des comptes avait pointé dans son rapport en 2019 le coût important de ce type de service municipal. La loi avait mis fin au monopole des communes. Pour que les familles soient plus libres d'ailleurs pour ce moment intime. Et d'ailleurs, ce qui a été constaté, c'est que sur des morgues municipales standardisées avec les obsèques ce n'est pas forcément moins cher non plus. Donc voilà. Nous on aide différemment. On ne va pas créer un service public en ce sens, on a d'autres sujets à traiter.

Sur les questions de santé, il ne faut pas raconter d'histoires à nos concitoyens. C'est une grande réforme de la santé en France qu'il faut et elle est absolument indispensable dès maintenant. Je regrette de voir tout ce que l'on constate sur le plan national en matière de désertification médicale. Il ne faut pas croire, on est plutôt pas plus mal ici, même peut-être mieux, que sur d'autres territoires quand on se compare, même si c'est inadmissible de savoir que certains de nos concitoyens n'ont plus de médecin traitant. Parce que s'ils n'ont plus de médecin traitant, cela veut dire un renoncement aux soins et un moins bon état de santé évidemment à la fin. C'est une grande réforme de la santé à la fois sur l'organisation territoriale de la médecine mais également sur l'hôpital. J'en dirai un mot tout à l'heure parce que c'est important aussi de partager sur la crise sanitaire. Partout en France, quand on voit l'état psychologique des hospitaliers, ça fait quand même mal au cœur sur de si beaux métiers d'avoir tant épuisé les professionnels de santé. C'est donc une réforme qu'il faut sur le plan national. Et c'est aussi un sujet sur lequel l'État doit investir et investir largement.

On a quand même des points d'avancées assez intéressants que l'on doit aux acteurs libéraux et je voudrais aussi le souligner. Il ne faut pas que je leur fasse de la pub parce que ce n'est pas leur souhait, mais on a eu le regroupement de deux cabinets de médecine de ville sur le centre-ville dans le secteur du quai Gayant. Deux cabinets qui ont pris leurs responsabilités avec parfois des médecins qui sont en âge d'être en retraite et bien largement. Ils n'en ont peut-être pas trop envie mais ils n'ont guère le choix non plus. Ils avaient je pense le souci de leur patientèle et du suivi de leur patientèle, le jour où ils partiront en retraite. Ils ont élaboré leur projet de santé, projet de santé privé. Il y a eu des échanges avec l'Agence Régionale de Santé qui soutiendra un certain nombre de choses mais on a aussi pointé un certain nombre d'incohérences qu'on a pu remonter. Ce qui est dommage, c'est qu'aujourd'hui les médecins de ville qui voudraient élaborer des projets, c'est la technocratie qui est à la tête, et quand ils commencent des réunions avec les Agences Régionale de Santé, il y a dix réunions, au bout de la dixième réunion on ne sait toujours pas si on aura un petit bout de quelque chose et c'est extrêmement difficile. Le soutien tel qu'il est fait aujourd'hui sur les maisons de santé ça ne peut pas aller. Mais ce qui est intéressant dans ce projet, c'est qu'ils ont réussi à attirer deux nouveaux médecins qui ont intégré le cabinet. Je crois qu'ils y sont de façon opérationnelle et ils ont prévu aussi la possibilité d'en accueillir encore deux supplémentaires. Parce qu'en fait le modèle de santé pour demain ce sont quand même des grands centres où il pourra y avoir une qualité de travail pour les médecins de ville en pouvant s'appuyer sur une équipe et également des paramédicaux qui seront autour d'eux et c'est le cas de ce type de projet. C'est ça qu'il faut réussir à faire émerger avec sans doute un soutien beaucoup plus important des pouvoirs publics, mais avec à l'initiative la médecine de ville. Je pense que c'est très important de pouvoir s'appuyer sur eux. Après, si on peut les accompagner, les aider, évidemment il faut le faire. On est vraiment sur un sujet complexe de préoccupation parce qu'aujourd'hui la situation, si vous faites « les auditeurs ont la parole » en France, sur les sujets de santé, il faut voir tout ce qu'on entend sur l'ensemble des villes. Ce n'est pas simple

et si je prends « SOS », ils ont du public qui vient de Laon, qui peut venir de Soissons et je crois qu'ils sont à 500 patients-jour ce qui est évidemment extrêmement important. On a on a bien échangé sur ce débat d'orientation budgétaire. On aura l'occasion de rentrer plus dans l'entière du sujet au moment du vote, avec plus de précisions sur un certain nombre de points, au mois de décembre. Là aussi c'était un débat, donc il n'y a pas de vote, et maintenant on va passer aux délibérations avec voix délibératives et non plus consultatives.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte.

Délibération 11

FINANCES

Décision modificative n°2 - Ajustements du budget primitif.

Rapporteur : Mme le Maire

Dans le cadre de l'exécution du budget en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements suite notamment à des demandes nouvelles non prévues au budget primitif.

Décision modificative n°2

Section d'investissement – Dépenses :

- Ecoles - Annuelle	20 000€
- Culture - Annuelle	15 000€
- Equipements publics - Annuelle	-33 000€
- Ecoles - Spécifique	92 860€
- Culture - Spécifique	19 000€
- Réhabilitation des quartiers anciens dégradés - Spécifique	33 000€
- Sports - spécifique	-146 860€
TOTAL	0 €

Section de fonctionnement

a) Recettes

- Impôts directs locaux	4 850 000€
TOTAL	4 850 000€

b) Dépenses

- Reversement de fiscalité	4 850 000€
TOTAL	4 850 000€

Ces écritures ne tiennent pas compte des virements de chapitre à chapitre.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de procéder aux modifications des prévisions budgétaires de l'exercice en cours dans les conditions définies au présent rapport et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités en découlant ;

2°) de procéder aux créations, suppressions, changement de dénomination et ajustements d'autorisation de programme comme récapitulés en découlant.

*

Mme MACAREZ – Rapport numéro 11. Décision modificative n°2. On a des ajustements d'investissement en cours d'année avec des lignes qui changent en fonction des marchés publics, des travaux etc. et aussi qui en prend compte cette fameuse réforme de la fiscalité. C'est là où vous retrouvez les 4,8 millions d'euros, la boîte aux lettres, elle est dans la décision modificative. Est-ce que vous avez des questions ? Pas de question. Nous votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 40 voix pour et 2 voix contre et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Se sont abstenu(e)s : M. Sébastien ANETTE, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Délibération 12

FINANCES

Autorisations de programme, crédits de paiement - Ajustement dans le cadre de la Décision modificative n°2.

Rapporteur : Mme le Maire

Dans le cadre de la préparation du budget primitif et en application de l'article L 2311-3 du code Général des Collectivités Territoriales la section d'investissement peut comprendre des autorisations de programme (AP).

En application de l'article R 2311-9 du CGCT les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote du conseil, par délibération distincte lors de l'adoption du budget primitif ou d'une décision modificative.

Chaque autorisation de programme correspond à un engagement financier pluriannuel. Elle comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiements correspondants.

Elle est établie à la fois en dépenses et recettes afin d'intégrer les montants prévisionnels des recettes associées aux projets.

Les montants des différentes AP sont présentés en annexe avec les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2021 et aux décisions modificatives.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de voter l'actualisation des autorisations de programme récapitulées en annexe.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 12. Autorisations de programme, crédits de paiement, ajustement dans le cadre de la décision modificative. Vous savez qu'il nous a été demandé de voter séparément les ajustements de crédits de paiement sur les investissements, c'est exactement les lignes que vous avez vues avant dans la décision modificative mais il nous faut un vote séparé. Avez-vous des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 40 voix pour et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Délibération 13

FINANCES
Admission en non valeur.
Rapporteur : Mme le Maire

Monsieur le Trésorier Principal Municipal a fait parvenir 421 états de produits irrécouvrables compris dans les rôles, états ou titres de recettes afférents aux exercices 2007 à 2021, en vue de leur admission en non-valeur par le Conseil Municipal.

Le montant de ces produits irrécouvrables s'élevant à 29 887,26 euros résulte notamment des créances annulées suite à différentes procédures infructueuses constatées par huissier. Les différents motifs de produits irrécouvrables figurent dans le tableau ci-après :

Motifs de présentation	Poursuite sans effet	154 pièces pour	11 667,27 €
	Certificat irrécouvrabilité	1 pièce pour	216,60 €
	Toutes saisies refusées	16 pièces pour	271,50 €
	Décédé et demande renseignement négative	5 pièces pour	768,68 €
	Combinaison infructueuse d'actes	101 pièces pour	8989,23 €
	Surendettement et décision effacement de dette	88 pièces pour	5085,35 €
	Clôture insuffisance actifs sur RJ-L	47 pièces pour	2769,94 €
	RAR inférieur seuil poursuite	9 pièces pour	118,69 €
	421 pièces pour	29 887,26 €	

Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	341 pièces pour	12 446,32 €
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1 000	80 pièces pour	17 440,94 €
	421 pièces pour	29 887,26 €	

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

– d'admettre en non-valeur, la somme portée sur l'état des produits irrécouvrables établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal, pour un montant de 29 887,26 €.

*

Mme MACAREZ – Rapport numéro 13. Admissions en non-valeur. C'est toujours des délibérations un peu désagréables. Il s'agit de procédures de recouvrements qui n'ont pas pu aboutir par le trésorier municipal. Cela concerne les exercices 2007 à 2021 pour un montant de 30 000 € sur des secteurs : cantine, fourrière, centre aéré, revenu des immeubles, école de musique, autre produit prestations de service, droit de voirie, crèche, etc. Donc parfois ce sont des personnes décédées, des sociétés liquidées, clôture pour insuffisance d'actifs, débiteurs sans emploi ou des débiteurs habitant sur une zone inaccessible par exemple par les huissiers, il y a donc plein de cas particuliers. Avez-vous des questions ? Non. Nous votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 42 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Sébastien ANETTE, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Délibération 14

FINANCES

Attribution de subventions à diverses associations.

Rapporteur : Mme le Maire

Le secteur associatif représente un vecteur important de la vie locale. Aussi la Ville de Saint-Quentin mène-t-elle une politique volontariste d'aides directes et indirectes apportées aux associations, celle-ci constituant une priorité en matière budgétaire.

Ainsi, sont proposées au Conseil les subventions suivantes :

Stade Saint-Quentinois

-Organisation des Boucles Saint-Quennoises le 11 novembre 2021 3 000 €

Aéro-Club de l'Aisne

-Subvention dans le cadre de la délivrance du Brevet d'Initiation Aéronautique aux collégiens, lycéens et universitaires saint-quentinois bénéficiaires de la formation 500 €

Saint-Quentin Handball

-Subvention complémentaire de fonctionnement au titre du maintien de l'équipe féminine en championnat de Nationale 3 – premier semestre de la saison 2021/2022 1 750 €

Team Saint-Quentin Pêche

-Organisation de la finale du championnat de France Sensas les 22, 23 et 24 octobre 2021 à Saint-Quentin 500 €

- Organisation de la finale du championnat de France des clubs les 12, 13 et 14 novembre 2021 à Saint-Quentin 800 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'accorder les subventions détaillées ci-dessus, étant précisé que les crédits correspondants seront prélevés par virements sur les crédits budgétaires de l'exercice en cours ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires en vue de leur mandatement aux bénéficiaires, sous réserve que ceux-ci soient en conformité avec les dispositions en matière de subventions versées aux associations.

*

Mme MACAREZ -Rapport numéro 14. Attribution de subventions à diverses associations. Nous vous proposons 4 subventions pour des associations à hauteur de 6 550 €. Notamment dans le secteur sportif. Ce sont des ajustements parce qu'on n'était pas certains que certaines manifestations puissent se tenir, finalement les choses se sont plutôt arrangées ces dernières semaines. D'abord, le stade Saint-Quentinois pour les « boucles saint-quentinoises » avec 3 000 €. J'en profite pour les féliciter chaleureusement de la parfaite organisation de ces « boucles saint-quentinoises » qui ont été des « boucles du record » et Jacques CLIN en aurait été très content : 723 coureurs sur l'après-midi. C'est un club qui est vraiment extrêmement actif et enthousiaste, qui sait travailler aussi avec les autres et on peut remercier également notamment le don du sang dont les bénévoles ont été présents sur l'ensemble de la journée et qui sont bénéficiaires d'un don de l'association de 560 euros parce qu'ils avaient une opération commune. Ça c'est pour le stade Saint-Quentinois. Nous avons ensuite une subvention de 500 € pour l'aéroclub de l'Aisne, ça aussi c'est quelque chose qui existe habituellement mais on n'était pas certains que cela puisse se tenir. C'est dans le cadre très intéressant de la délivrance du brevet d'initiation aéronautique aux collégiens et aux lycéens et nous avons 46 BIA, donc brevets, qui ont été délivrés pour l'année scolaire. On propose donc de les soutenir. Nous avons également une subvention pour Saint-Quentin Handball dans le cadre du maintien de l'équipe féminine à hauteur de 1 750 €. Puis pour la « Team Saint-Quentin pêche » qui a quand même réussi, c'est un exploit, à faire son concours dans le canal malgré tous les problèmes du non-entretien du canal par VNF, par l'absence d'échange lors de réunions et des interventions de la sous-préfecture et de la Ville jusqu'au dernier moment. Bravo aux pêcheurs parce que ce n'est quand même pas simple non plus d'organiser des concours. Je le dis sur le ton de l'humour, mais cela ne nous fait pas rire et d'ailleurs on aura l'occasion de rencontrer avec quelques élus de l'agglomération le Directeur Territorial des Voies Navigables de France parce

que c'est vraiment extrêmement déplaisant la situation d'état d'abandon du canal. Avez-vous des questions ? Pas de question nous votons. Pardon. Monsieur ADOUX.

M. ADOUX - Merci Madame le Maire. Concernant les questions sur les associations sportives, la municipalité les subventionne. Est-ce que les fédérations sportives les subventionnent et à quel niveau ? Je vous remercie.

Mme MACAREZ - Effectivement, quand on a ces subventions-là, c'est ce qui nous concerne nous, mais généralement l'association a son propre budget avec ses recettes donc cela peut être des fédérations, cela peut être des cofinancements du Département, de la Région et d'un certain nombre de choses. Je n'ai pas forcément le détail pour les sujets qu'on a abordés ici, on pourra éventuellement vous le donner. De toutes façons quand les associations nous font leur demande budgétaire on a accès aussi à leur compte qu'elles sont censées déposer au niveau de nos services. Mais c'est rarement du financement uniquement « ville de Saint-Quentin » et je ne sais pas si Colette BLEEROT est là ? Non, elle avait donné pouvoir. Il me semble que sur les « boucles Saint-Quentinoises » le Département devait être partenaire. Pour la « Team Saint-Quentin pêche ». Par exemple, l'organisation de la finale du championnat de France SENSAS, 22,23,24 octobre : le Département 500 €, Fédération Française de pêche 500 €, Comité départemental de pêche 500 €, et puis il y a notre subvention donc on a systématiquement le détail. C'est un bon exemple : Département, Fédération Française, Comité Départemental et la Ville.

On n'a pas voté. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 15

FINANCES

Attribution de subventions Saint-Quentin Commerce - FISAC Cœur de Ville et Europe.

Rapporteur : Mme le Maire

Vu la décision d'attribution de subvention du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) n°18-0257 du 31 décembre 2018 du Ministre de l'économie et des finances,

Vu la délibération du 25 février 2019 instituant l'aide à l'embellissement, l'aménagement et la sécurisation des points de vente, SAINT-QUENTIN FISAC COEUR DE VILLE ET EUROPE 2019 – 2021,

Vu la délibération du 29 avril 2019 reconduisant, en accord avec la Région, un

dispositif d'aide à l'investissement sur l'ensemble du territoire de Saint-Quentin, SAINT-QUENTIN – COMMERCE 2019 - 2021,

La dynamique commerciale est un enjeu majeur pour le cœur de la ville comme pour les quartiers. Afin d'accompagner les commerçants et artisans dans leurs projets de développement, la Ville de Saint-Quentin, en partenariat avec l'Etat et la Région, a décidé de mener des actions d'aide à l'investissement à travers deux dispositifs.

- FISAC COEUR DE VILLE ET EUROPE 2019 - 2021

Il s'agit, pour les commerçants et artisans exerçant dans le périmètre défini par le FISAC et réalisant des investissements éligibles, de l'octroi d'une subvention de 40 % du montant H.T. des dépenses avec un plafond d'aide de 3000 €.

La ville intervient à hauteur de 20 % du montant H.T. avec un plafond fixé à 1 500 € H.T. par commerce. L'Etat intervient dans les mêmes proportions.

- SAINT-QUENTIN – COMMERCE 2019 - 2021

Il s'agit, sur tout le territoire de Saint-Quentin, de l'octroi aux commerçants et artisans, qui réalisent des travaux d'embellissement, d'agencement et de sécurisation dans leur point de vente, d'une subvention de 20 % du montant H.T. des investissements avec un plafond d'aide de 2 000€.

Les commerçants et artisans figurant nominativement en annexe du présent rapport répondent aux critères d'éligibilité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément aux règlements des dispositifs « SAINT-QUENTIN FISAC COEUR DE VILLE ET EUROPE » et « SAINT-QUENTIN COMMERCE » ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 15. Il s'agit cette fois-ci de soutenir les commerçants de Saint-Quentin, Mélanie MASSOT, avec 8 subventions qui sont proposées à l'investissement pour un montant global de 19 600 €. J'en profite pour dire que l'opération « bon d'achat » financée par la Ville et 100 000 € de bon d'achat de 25 € est toujours valable jusqu'au 28 novembre et qu'ensuite nos associations ont mis en place plusieurs opérations pour Noël. Si tu peux nous les détailler Mélanie.

Mme MASSOT – Oui. Merci Madame le Maire. Effectivement les boutiques de Saint-Quentin continuent à faire des animations tout comme le Groupement Chance. Du 15 novembre au 11 décembre il y aura 200 cartes cadeaux à gagner d'une valeur de 30 € chez les commerçants. Ça ce sont pour les boutiques de Saint-Quentin. Et pour le Groupement Chance il y aura 10 « Noël féérique » de 300 € à gagner et aussi chez nos commerçants du marché, des bouteilles de champagne à gagner.

Mme MACAREZ – Belle opération de Noël. Vous avez la liste des commerçants. Avez-vous des questions ? Pas de question. Nous votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 43 voix pour et 2 voix contre adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 16

FINANCES

Reconduction du dispositif "Saint-Quentin Commerce" 2022 - 2024.

Rapporteur : Mme le Maire

En vertu de l'article L.1511-2-I du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes et leurs groupements peuvent s'adosser aux régimes d'aides définis par la Région pour accompagner les acteurs économiques.

La Ville de Saint-Quentin a donc conventionné en 2019 avec la région Hauts-de-France afin d'être autorisée à mettre en place « Saint-Quentin Commerce » en lien avec le volet 1 du dispositif « soutien régional à l'Artisanat Commerce ».

Il s'agit, sur tout le territoire de Saint-Quentin, de l'octroi aux commerçants et artisans, qui réalisent des travaux d'embellissement, d'agencement et de sécurisation dans leur point de vente, d'une subvention de 20 % du montant H.T. des investissements avec un plafond d'aide de 2 000€.

Dans son règlement d'attribution, la collectivité avait prévu, dans un premier temps, cette aide financière pendant 3 ans, de 2019 à 2021.

L'accompagnement des commerçants restant une priorité, la convention avec la Région Hauts-de-France étant toujours d'actualité, il est proposé de reconduire ce dispositif pour une nouvelle période triennale.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la reconduction du dispositif, avec les mêmes critères, de janvier 2022 à décembre 2024, selon le règlement ci-joint.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 16. Il s'agit de la reconduction du dispositif qui nous a permis de délibérer juste avant sur les subventions. Comme la Région a la compétence des aides économiques il faut qu'on ait l'autorisation de la Région pour pouvoir mettre en place ce type de subventions. On a donc une convention cadre type qui est proposée en renouvellement pour les années 2022 à 2024. Monsieur CALON.

M. CALON - Oui merci Madame le Maire. Est-ce qu'on aurait pu avoir un bilan ? Est-ce que les commerçants pourraient donner leur avis sur ce dispositif ? Qu'est-ce qu'il en ressort ? C'est toujours intéressant de savoir leur avis. Ce que voulais demander à Madame MASSOT c'est si elle a eu des retours des commerçants concernant l'installation d'AMAZON à Gauchy ? On y revient. Qu'est-ce qu'ils en pensent ? Est-ce qu'ils comptent mener des actions contre cette installation ? Car nous le savons et vous le savez AMAZON veut étendre son empire et la disparition de la concurrence c'est son horizon. AMAZON dessine un monde d'urgence, de consommation effrénée et de cadences de travail stressantes. Nous habituer au « tout, tout de suite » c'est une façon de consommer polluante et face à laquelle aucun commerce de proximité ne peut faire le poids. Oui AMAZON crée des emplois mais il en détruit d'autres. Car les clients ne vont pas acheter et sur AMAZON et dans les commerces, ne soyons pas naïfs. Nous préférons préserver nos emplois de proximité avec du lien, que de soutenir une entreprise déshumanisante. Vous déclarez soutenir les commerçants et vous vous réjouissez de l'installation d'AMAZON. L'entreprise qui mènera, si elle continue son expansion comme elle le fait, à la fermeture de tous les commerces de proximité. N'est-ce pas contradictoire ? J'aimerais un éclaircissement. Merci.

Mme MACAREZ – Madame DUJANCOUT

Mme DUJANCOURT – J'en profite pour rebondir sur le point économique que vient de faire Julien CALON. Nous nous intéressons à l'évolution des commerces de Saint-Quentin. Depuis un an et demi du coup vous faites régulièrement cette délibération et vous proposez de reconduire la convention. Combien de commerces ont sollicité cette aide financière pour rendre leur commerce accessible ? Aux personnes à mobilité réduite j'entends. Combien de commerces Saint-Quentinois sont-ils accessibles aux personnes à mobilité réduite ? J'entends toujours. Et diriez-vous que Saint-Quentin en dehors de son cœur de ville est une ville accessible ? Il se trouve que j'ai appris avec beaucoup de tristesse que le projet « Ad'Ap » ne serait pas reconduit à la suite de ce qui est fait actuellement et qui va se terminer selon les dates prévues. Diriez-vous qu'il y aura assez d'actions pour que les personnes âgées, les personnes qui ont des poussettes à pousser, ou les personnes à mobilité réduite ont l'accessibilité maximum dans notre ville actuellement ? Voilà. Je vous remercie.

Mme MACAREZ - Merci Madame DUJANCOURT. D'abord sur la question du nombre de dossiers : de janvier 2019 à octobre 2021, 113 dossiers sur 95 entités différentes et ça a représenté un total d'investissement des commerçants d'1,8 million d'euros pour une aide globale de la Ville de 187 768 €.

Sur la question des chiffres du commerce je pense qu'on avait eu l'occasion de donner un certain nombre d'éléments à Monsieur CALON suite au conseil de communauté. Éléments qui

venaient du tribunal de commerce sur les immatriculations. On était donc sur une bonne année sur l'année 2020 même si c'est une année particulière. En tout cas on avait de bons chiffres. On a pu constater sur l'année 2021, alors que l'on craignait vraiment de grosses difficultés, qu'on a quand même eu des projets d'installations. Il y en a toujours en cours qui vont voir se réaliser d'ici quelques semaines. C'est donc quelque chose de positif. Voilà sur ce projet.

Sur l'accessibilité j'entends ce que vous dites, normalement les commerces doivent s'adapter également, il y a des réglementations qui s'imposent aux collectivités mais aux commerces également. On pourra peut-être demander à Isabelle UROS notre agent en charge du commerce, de vous indiquer dans la typologie des demandes qui sont faites si c'est détaillable ou pas pour avoir les travaux d'accessibilité. Donc, on les finance et dans la reconduction que l'on fait évidemment on finance ces travaux d'accessibilité ça en fait partie. Après il y a sans doute un certain nombre de commerces, qui avaient déjà fait le travail il y a quelques années, et qui n'ont donc plus à le faire, qui pourraient nous redemander des subventions. On ne trouverait pas de travaux d'accessibilité parce que ça a été fait, d'autres qui sont peut-être pas très sensibles à cette question n'étant pas touchés eux-mêmes et c'est bien dommage. Il faut continuer à les sensibiliser. Puis d'autres qui ne savent peut-être pas comment s'y prendre puisqu'on a des lieux aussi parfois qui sont très difficilement adaptables, c'est pour ça que des commerces qui existaient peut-être il y a 40 ans sur un emplacement ne sont peut-être plus au bon endroit aujourd'hui. D'ailleurs ils ne sont peut-être plus là. Il y a aussi un déport et il faut que ce soit vivable pour les personnes. Il est bien évident qu'on se doute bien de toutes les difficultés qu'il y a à vivre quand on a des difficultés à passer une marche ou ce genre de chose. Sur le projet Ad'ap je ne sais pas à quoi vous faites référence. C'est un projet de la Chambre de Commerces peut-être ? Oui, Monique BRY.

Mme BRY – Oui c'est un projet qui était en cours depuis de nombreuses années et dans ce projet-là il y avait une obligation de rendre accessible tout commerce. Moi je dois dire aussi qu'en tant que Président de la Commission sécurité accessibilité, on est toujours très sensible quand on passe dans un nouveau commerce à ce que l'accessibilité soit faite. Il y a aussi des conjonctures qui empêchent complètement de faire une accessibilité auquel cas on doit demander une dérogation à la DDT à Laon. Mais les dossiers partent régulièrement et on y est très sensible.

Mme MACAREZ – Et on a beaucoup de demandes de conseils des commerçants aussi. C'est d'ailleurs un message que l'on peut passer aussi : quand on a des travaux il ne faut pas hésiter à venir vers nous parce qu'on peut passer en amont, soit avec la Commission d'accessibilité, la Chambre de commerce et d'autres, conseiller sur la façon de faire les choses. Tout cela ça se poursuit. Nous on subventionne après il y a la loi qui s'applique. Est-ce qu'il y a des vérifications ou pas ça je ne le sais pas.

Nous votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 40 voix pour et 2 voix contre adopte le rapport présenté.

Mme Frédérique MACAREZ, M. Xavier BERTRAND, M. Louis SAPHORES ne prennent pas part au vote.

Ont voté contre : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 17

FINANCES

Vente d'un véhicule réformé.

Rapporteur : Mme le Maire

La Ville de Saint-Quentin a acquis au cours des années passées, des véhicules et du matériel divers pour les besoins des services municipaux. Elle procède actuellement à la vente de certains biens ne présentant plus d'intérêt pour la collectivité.

En application de la délibération du 25 mai 2020, la décision d'aliéner de gré à gré est prise par le Maire pour les matériels vendus à moins de 4 600 €.

Cependant si la valeur dépasse ces 4 600 €, la décision revient au Conseil Municipal.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'approuver la vente aux enchères du camion grue Renault Midliner M150, immatriculé BK-905-KN, dont la valeur d'enchère finale est de 7 350 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver cette vente de véhicule réformé par le biais d'une vente aux enchères ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer tout document y afférent.

*

Mme MACAREZ -Rapport numéro 17. Vente de véhicules réformés. On est sur un camion grue pour lequel il y a eu un prix de vente initial aux enchères de 6 500 €. Nous vous proposons de le vendre à hauteur de 7 350 € à l' EURL GUERREAU. Je rappelle, au-delà d'un certain montant, le conseil municipal est compétent pour décider des conditions de vente de matériels réformés. Est-ce que vous avez des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 18

MARCHES

Choix du concessionnaire et approbation du contrat de concession relatif à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains.

Rapporteur : Mme le Maire

Par la délibération en date du 19 avril 2021, le conseil municipal a donné son accord pour la conclusion par la Ville de Saint Quentin d'une convention d'autorités concédantes avec la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, dont le coordonnateur est la Ville, et a approuvé le principe du recours à une concession de service de mobiliers urbains et le lancement de la procédure de passation du contrat.

La Ville de Saint Quentin a reçu trois (3) plis dans les délais susmentionnés :

- JC Decaux France
- GirodMedias
- Philippe Védiaud Publicité

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie une première fois pour analyser les dossiers de candidature et admettre les trois candidats à présenter leurs offres.

Une négociation a ainsi été engagée avec chaque candidat.

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 27 octobre 2021 et a rendu un avis sur les offres remises par les candidats.

A l'issue de l'analyse des offres des candidats, l'offre de la société Philippe Védiaud Publicité a été classée en première position en application des critères de choix énoncés dans le règlement de consultation.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1) d'approuver le choix de la société Philippe Védiaud Publicité en tant que concessionnaire titulaire du contrat de concession relatif à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains ;

2) d'approuver le projet de contrat de concession relatif à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains, et ses annexes;

3) d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de concession et ses différentes annexes, dont les projets sont joints à la présente délibération ;

4) d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes afférents à l'exécution du contrat de concession et à la présente délibération.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 18. C'est un rapport important. Choix du concessionnaire et approbation du contrat de concession relatif à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation des mobiliers urbains. On en avait parlé lors du conseil du 19 avril, nous avons acté le principe de recourir à une concession de service de mobiliers urbains avec l'Agglo. Nous sommes concernés par l'installation du mobilier urbain sur notre territoire et la Communauté d'Agglomération sur la composante des abribus. Nous avons, suite à cette décision du Conseil, procédé à une passation de contrats. Nous avons reçu 3 offres : JC Decaux, GirodMédias, Philippe Védiaud Publicité. Ensuite deux candidats ont déposé une offre finale : GirodMédias et Philippe Védiaud Publicité. Un passage c'est fait en commission de délégation de service public le 27 octobre et nous vous proposons aujourd'hui de retenir la société Philippe Védiaud Publicité pour ce contrat de concession qui présente beaucoup d'avantages par rapport à ce que nous connaissions avant : une économie de 300 000 € puisque le contrat ne coûtera rien aux collectivités. Ça c'est important. Sans doute des recettes supplémentaires puisqu'il y aura une redevance fixe. Un gain de temps important et des avantages techniques, juridiques et financiers conséquents car l'ensemble des dépenses et des risques afférents aux mobiliers sont désormais portés par le concessionnaire. Les collectivités n'auront plus à prendre en charge des coûts de fabrication, de pose et dépose. Nous aurons un renouvellement et une harmonisation de l'ensemble du mobilier urbain. Là aussi, c'est quelque chose d'important et son intégration parfois avec des projets qui auront cours durant le mandat. Nous mettrons en place la gratuité et la rationalisation des toilettes publiques alors qu'elles étaient payantes jusqu'à présent. C'est donc un bon contrat que nous vous proposons. Je remercie tous ceux qui ont travaillé dessus, parce que ça a été un énorme travail. On s'est fait accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage, sur l'expérience d'autres territoires qui avaient déjà pu travailler comme cela. Maintenant on a un point d'attention : puisque l'on va changer de titulaire et que ce n'est plus le même mode il va falloir être très attentifs au moment du changement. J'ai donc demandé à la Direction Générale d'avoir une organisation à la fois sur la Ville mais aussi avec les maires de l'Agglo concernés par les abribus. Parce que vous vous doutez bien que le jour où on enlève un abribus, le suivant n'arrive peut-être pas immédiatement donc il faudra qu'on soit très attentifs à cela et aux bonnes conditions de réalisation et de pose du mobilier. Passé cette période transitoire, en début d'année, il y en a qui ne vont pas être trop tranquilles au moment du 1er janvier, il faut le mettre dans nos plans de charge. Ensuite par contre c'est vraiment au bénéfice de la collectivité et de nos concitoyens. Monsieur CALON.

M. CALON - Oui. Merci Madame le Maire. Écoutez, vous disiez 300 000 € d'économie, alors comment ça se justifie ? Est-ce que le prestataire demande moins ? C'est une question que je me posais. C'est très bien que les sanitaires puissent être rendus publics à nos concitoyens et citoyennes. J'avais une question, il est marqué 20 mobiliers de 8 m2 sont destinés à recevoir des informations du concédant et pouvant comporter de la publicité traditionnelle et numérique. Je voulais savoir quel ratio on aura entre informations du concédant donc la Ville et la quantité de publicité. Comment le choix est-il fait ? Je veux savoir, cette publicité elle sera pour les entreprises et les artisans locaux ou pour les multinationales ? Ce que je ne comprends toujours pas c'est le choix de la publicité numérique. Je pensais que nous devions diminuer notre consommation d'énergie à priori ce n'est pas le cas. Et la publicité, si elle concerne une fois de plus les multinationales, il faut rappeler qu'elle a une part importante de responsabilité dans l'augmentation des maladies chroniques de notre société, obésité, diabète etc. ; dans la crise écologique car elle nous incite à consommer. Est-ce qu'il aurait été possible de le faire autrement ? Le prestataire, c'est son modèle économique mais est-ce qu'il a été question de cela ? De se passer de la publicité ? Elle a tellement colonisé nos imaginaires, que l'on n'imagine plus s'en passer. Mais pourquoi ne pas se poser la question à l'heure de cette crise écologique qui nécessite justement de prendre du recul et de changer de vision. Je vous remercie.

Mme MACAREZ- Je ne partage évidemment pas votre propos. Par contre quelques éléments sur le développement durable : d'abord sur l'impression des affiches, on aura une impression numérique plus écologique. Le recyclage des affiches est prévu. Le prestataire utilisera de l'électricité verte avec un contrat sur de l'électricité renouvelable. Quelques abribus auront une toiture végétalisée. Les panneaux publicitaires numériques ne représenteraient que 10 % des panneaux publicitaires, et ils devraient s'éteindre la nuit ce qui n'était pas le cas aujourd'hui. Voilà pour l'essentiel sur les aspects de développement durable. C'est un contrat qui a été bien piloté, mieux pensé et qui nous permet de faire ces économies-là et de faire peser le risque et le coût sur le prestataire et non sur la collectivité.

Nous votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 40 voix pour et 3 voix contre et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Se sont abstenue(s) : M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT.

Délibération 19

ADMINISTRATION GENERALE **Ouvertures dérogatoires des commerces le dimanche pour 2022.** **Rapporteur : Mme le Maire**

La loi du 7 août 2015 (dite loi NOTRe) a sensiblement modifié le régime des ouvertures dérogatoires du dimanche.

Jusqu'alors la commune pouvait accorder jusqu'à cinq dimanches dérogatoires annuels au bénéfice des commerces qui en faisaient la demande.

Ce sont désormais 12 dimanches, par secteur d'activité, qui peuvent être accordés pour 2022 à titre dérogatoire, à condition que le nombre et la liste en soit arrêtés avant le 31 décembre 2021, conformément au nouvel article L 3132-26 du Code du Travail.

Les nouvelles dispositions prévoient également une consultation du Conseil Municipal et de l'établissement public compétent en matière économique auquel la commune adhère.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à permettre l'ouverture des commerces de détails situés sur le territoire communal pour l'année 2022 selon la liste des dimanches suivante :

Pour les commerces de détail non alimentaires (et alimentaires en ouverture sur la journée) :

- 16 et 23 janvier
- 10 avril
- 26 juin
- 3 juillet
- 4 septembre
- 13, 20 et 27 novembre
- 4, 11 et 18 décembre

Pour les concessionnaires automobiles :

- 16 et 23 janvier
- 6 et 13 mars
- 3 et 17 avril
- 15 mai
- 5, 12 et 26 juin
- 18 septembre
- 16 octobre

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le principe d'ouvertures dérogatoires le dimanche ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes formalités en résultants, pour l'année 2022 selon la liste évoquée au présent rapport.

*

Mme MACAREZ – Rapport numéro 19. Ouvertures dérogatoires des commerces le dimanche pour l'année 2022. Après consultation des acteurs économiques dans le monde du commerce non alimentaire et les concessionnaires auto vous avez la liste des dates qui sont proposées pour l'année 2022, sachant que c'est une obligation légale. Avez-vous des questions ?
Monsieur JAN.

M. JAN - Merci Madame le Maire. Je vais tenter de faire court parce que l'heure tourne. C'est la ritournelle, Madame MASSOT après répondra sûrement que c'est important pour les commerçants, n'empêche que le repos dominical est une tradition culturelle et historique. Cela représente pour l'ensemble de la vie sociale, pour les familles et pour la culture un moment structurant et irremplaçable, qui plus est dans la période que non traversons. Le travail du dimanche ne peut être qu'une exception liée à la continuité des services d'urgence de cette vie sociale : les hôpitaux, les transports, et il doit être dûment compensé. Pour les salariés les plus précaires, les étudiants, obligés de travailler pour financer leurs études, le travail du dimanche est une fausse solution. Les quelques avantages qui subsistent en faveur des travailleurs du dimanche sont condamnés par cette banalisation. Et puis comment envisager qu'on ait plus d'argent à dépenser le dimanche que les autres jours de la semaine ? Enfin je terminerai par une question : les commerçants peuvent-ils ouvrir le dimanche sans dérogation s'ils ne font pas travailler de salariés ?

Mme MACAREZ – Réponse à votre question : oui évidemment, n'importe qui, dans n'importe quelle activité, s'il n'a pas de salarié, peut faire ce qu'il veut pour ouvrir.

M. JAN – Est-ce qu'il serait possible que ce genre de rapport, alors c'est peut-être la dénomination légale mais est-ce qu'il serait possible que ce rapport s'appelle plutôt « permission dérogatoire de faire travailler les salariés le dimanche ». Ce n'est pas exactement la même chose. Là vous autorisez les commerçants à faire travailler leurs salariés le dimanche. Ce n'est pas exactement la même chose.

Mme MACAREZ – Oui, tout le monde s'en doute bien. Si le commerce ouvre il ne fonctionne pas tout seul. On a des commerçants ici dans la salle.

M. JAN – Le commerçant peut travailler dans son commerce.

Mme MACAREZ – Nous, on vous propose de soutenir le commerce de proximité. Leur permettre de pouvoir travailler quand ils le veulent. Et il y a aussi un droit du travail qui s'applique et je ne crois pas que dans nos commerces il y ait eu de grandes difficultés à pouvoir ouvrir le dimanche, bien au contraire, et c'est ponctuel en plus, ce n'est pas régulier.

Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT – Merci. Je ne vais pas revenir sur ce que vient de dire M. JAN, je suis assez d'accord avec lui. Je veux quand-même revenir sur un point qui nous interpelle : vous dites que ces dérogations de travail le dimanche, c'est aussi un moyen de lutter contre le commerce numérique. Voilà, la concurrence du commerce numérique puisqu'internet est ouvert tout le temps. Eh bien voilà Monsieur CALON tout à l'heure vous a évoqué l'installation d'AMAZON, qui fonctionne grâce à Internet et le commerce numérique. Donc on trouve ça un petit peu paradoxal.

Mme MACAREZ - En fait il faut être sur tous les modes Madame. Le commerce local doit s'appuyer sur des plates-formes numériques, doit être présent aussi en commerce physique, après il choisit sa prestation, soit il travaille avec AMAZON, soit il travaille avec d'autres. C'est simplement du portage. Et en fait, il n'y en a qu'un qui décide : c'est le consommateur. Et ça ce n'est pas dans nos mains. Nous allons voter sur ces dérogations. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

J'ai omis tout à l'heure d'indiquer que pour le rapport numéro 16 « Saint-Quentin commerce », la convention avec la Région, ni Xavier BERTRAND, ni Louis SAPHORES ,ni moi-même ne prenions part au vote. Merci.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 41 voix pour et 4 voix contre adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 20

ENVIRONNEMENT

Mise à disposition par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois d'un frigo anti-gaspi au centre social municipal Artois-Champagne.

Rapporteur : Mme le Maire

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite mettre à la disposition du centre social municipal Artois Champagne un frigo anti-gaspi (prêt à usage gratuit), dispositif déjà en place sur le Quartier Europe. L'objectif de ce procédé de partage et d'échange est de permettre aux habitants du Saint-Quentinois de déposer et/ou retirer des denrées alimentaires mais également :

- de lutter contre le gaspillage alimentaire,
- d'encourager le don et contribuer à la solidarité locale,
- de favoriser les échanges autour d'une démarche de développement durable.

La Communauté d'Agglomération fournit un ensemble de documents pour le bon fonctionnement de ce frigo : kit de communication reprenant les consignes d'utilisation et les règles d'hygiène à respecter dans le contexte sanitaire actuel lié à la pandémie de COVID-19.

Le centre social municipal Artois-Champagne s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires, en termes d'assurances et d'autorisation, pour la bonne utilisation de ce frigo.

Pour le déroulement de cette mise à disposition, il convient de conclure une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin pour le centre social municipal Artois-Champagne.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'approuver la mise en place du frigo anti-gaspi ;
- 2°) d'approuver la convention de partenariat à conclure, telle que ci-annexée ;
- 3°) d'autoriser Monsieur Michel MAGNIEZ, Maire-adjoint chargé de l'environnement et du développement durable, à signer la convention et à procéder à toute formalité en résultant.

*

Mme MACAREZ -Rapport numéro 20. Mise à disposition par la Communauté d'Agglomération d'un frigo anti-gaspi au Centre social municipal Artois Champagne. Je donne la parole à Agnès POTEL.

Mme POTEL – Madame le Maire, mes chers collègues, bien évidemment c'est la suite logique de nos mises à dispositions. Nous sommes donc maintenant à notre quatrième puisqu'il y a celui du quartier de l'Europe avec l'association Echo&logique, celui du centre social Saint-Martin et celui du centre social du Vermandois qui a été installé la durant la semaine de l'alimentation durable et maintenant nous allons aller sur le Centre social municipal Artois Champagne. Alors, bien évidemment, je me réjouis et suis très contente de voir qu'il va y avoir un nouveau frigidaire anti-gaspi. C'est un lieu tout à fait adapté comme vous le savez puisqu'un centre social a vocation de mener des actions autour de la solidarité et donc des actions sociales et en plus il est bien situé au cœur d'un quartier. Cette action « frigidaire anti-gaspi » fonctionne déjà très bien sur les autres quartiers et donc c'est tout naturel que l'on s'est dirigés vers ce centre social Artois Champagne. C'est une action parmi tant d'autres de notre « régal » et je ne vais peut-être pas m'attarder là ce soir sur le projet alimentaire

territorial, je crois que vous en avez déjà entendu longuement parler si ce n'est en Conseil Communautaire ou ici même. Je dirais tout simplement qu'il a été lancé le lundi 11 octobre dans le cas de la première édition de la semaine « alimentation durable ». On est très satisfaits de ce lancement parce que nous avons eu 70 participants avec 30 acteurs différents, très variés, et qui sont bien évidemment au cœur du sujet qu'est l'alimentation. Alors c'est juste le lancement, nous attendons le retour du cabinet qui a travaillé sur cette animation. Pour les constats, les propositions, qui seront vues en COPIL et après nous lancerons tous nos groupes de travail thématiques autour de l'alimentation, mais je pense que l'on a de bons sujets, de bons acteurs et que ça promet de belles actions et une belle dynamique.

Mme MACAREZ - Merci beaucoup pour le travail engagé. C'est une nouvelle belle étape. Madame DUJANCOURT.

Mme DUJANCOURT – Merci. Nous voulions avoir un début de bilan concernant ce frigo. J'ai entendu les chiffres que vient de donner notre collègue donc quand vous aurez plus d'informations nous aimerions bien sûr les avoir également. Alors même si cette perspective est des plus intéressantes, nous questionnons le bien-fondé de la démarche et pourquoi ? Dans la mesure où ce dispositif nous semble hors-sol au regard des politiques nationales. Et aussi elle nous questionne sur la gestion sanitaire de cet outil. En effet il aurait été probablement plus judicieux de s'appuyer sur une épicerie locale et solidaire ou une épicerie citoyenne avec ce matériel. La gestion en aurait été simplifiée et la solidarité et l'engagement citoyen pleins et entiers. De plus cela aurait permis de créer de l'activité au sein du quartier dont de l'activité professionnelle. Ici toute la responsabilité civile et pénale repose sur le centre social.

Mme MACAREZ - Dans le quartier « cité de Vermand », le centre social de Vermand a déjà une épicerie sociale et solidaire. On n'est pas sur le même type de projet. C'est simplement du bon sens je n'en ai pas besoin, je le donne également. Peut-être Aïssata SOW peut témoigner, puisque l'on a mis en place un frigo dans le quartier Saint-Martin.

Mme SOW - Merci beaucoup Madame le Maire. Oui Madame DUJANCOURT. On est là sur de la solidarité entre habitants et je vous assure que ça fonctionne très très bien. On n'est pas du tout sur la même démarche que l'épicerie sociale et solidaire. Là on est sur le principe d'avoir un surplus de choses chez soi, des produits alimentaires, que l'on veut offrir à un voisin ou un autre habitant, en toute discrétion. Et puis tout ce qui concerne les normes de sécurité sont mises en place dans le cadre du conditionnement avec l'Agglo donc il y a aucun problème et il y a des personnes qui veillent à ce que le processus se fasse très bien et c'est fait tout en discrétion pour les personnes qui peuvent en bénéficier bien entendu.

Mme MACAREZ - Merci pour ces précisions. Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 21

ENVIRONNEMENT

Partenariat pour la végétalisation du poste de transformation électrique au Square Malraux.

Rapporteur : Mme le Maire

A l'initiative du conseil de quartier du centre-ville, le projet « Du jardin à l'assiette » est mené depuis 2017 sur une parcelle appartenant à la ville située square Malraux.

La finalité de cette action est de sensibiliser les enfants sur le rapport étroit entre nourriture et santé de manière très pédagogique et ludique puisqu'il s'agit d'inviter les enfants à jardiner, récolter et consommer le résultat de leur culture.

La situation de ce jardin partagé en plein centre-ville permet aux riverains du square de veiller à la préservation du lieu. Cependant, pour poursuivre l'opération, il était nécessaire de disposer d'une alimentation en eau.

Ainsi, par délibération du 10 décembre 2018, la Ville avait mis en place un partenariat avec ENEDIS et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Merlieux afin que des travaux d'imperméabilisation de la toiture du poste de distribution publique d'électricité à proximité soient réalisés, avec un système de récupération d'eau de pluie.

La convention relative à cette action arrive à échéance à la fin de l'année 2021.

Il convient donc de conclure une nouvelle convention de partenariat entre la ville de Saint-Quentin, ENEDIS et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Merlieux.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la convention de partenariat avec ENEDIS et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Merlieux, telle que ci-annexée ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer ce document et à procéder à toute formalité en résultant.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 21. Partenariat pour la végétalisation du poste de transformation électrique au square Malraux.

On est sur une très belle opération du conseil de quartier du centre-ville et c'est suivi à la fois par Sylvette LEICHNAM et Thomas DUDEBOUT (opération que vous connaissez « du jardin à l'assiette »). Nous avons, dans ce cadre un partenariat avec ENEDIS. Il est proposé de

pouvoir le poursuivre, et nous avons également le CPIE qui transmet des conseils donc sur un petit jardin qui fonctionne bien et dans lequel on voit intervenir d'ailleurs des enfants. Avez-vous des questions ? Monsieur CALON.

M. CALON - C'est une belle initiative de la Ville, sensibiliser les enfants et les adultes sur le rapport étroit entre nourriture et santé de façon très pédagogique, c'est une excellente initiative. Est-ce qu'il prévu de faire cette initiative dans d'autres quartiers de la Ville, voire dans toute la Ville,

Mme MACAREZ – Eh bien les conseils de quartiers décideront.

M. CALON -Eh bien tant mieux.

Mme MACAREZ – En fonction de ce qu'ils ont envie de porter, parce que c'est aussi du travail et il faut aussi se méfier des trucs qu'on lance et qui ne sont pas suivis derrière. Il ne s'agit pas de faire de la friche. J'ai un deuxième exemple en tête avec Cindy JANKOWIAK sur le quartier de Neuville ou sur le site Benjamin ROUCHÉ avec l'AFAD nous avons également un jardin partagé, on a eu l'occasion d'y aller plusieurs fois aussi avec Thomas DUDEBOUT, au bénéfice des familles, c'est aussi un lieu où l'on vient pas s'occuper des plantations, mais on vient aussi passer de bons moments, on pourrait citer en maison de retraite enfin il y a déjà un certain nombre d'initiatives, mais ce qu'il faut surtout, c'est que ce ne soit pas imposé et qu'on ait des acteurs qui sont en capacité d'y consacrer du temps et que ce soit un sujet qui les intéresse bien entendu. Et j'en profite pour vous indiquer que pour ceux qui le souhaitent, jeudi soir les halles sont ouvertes pour un marché de producteurs, là aussi à l'initiative du Conseil de quartier, jeudi d'après, ah ce sera fermé jeudi, pardon, alors Thomas c'est quelle date ? 25 novembre pardon, moi j'y étais déjà au marché des producteurs. Donc 16h30 – 22h00, initiative également à souligner du Conseil de quartier du centre-ville. Et c'est vrai que les opérations d'un Conseil de quartier à l'autre peuvent être tout à fait sur des thématiques différentes en fonction de ce que les habitants ont envie de porter. Nous votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 22

ADMINISTRATION GENERALE **Déploiement du projet CIVIGAZ sur la Ville - Convention de partenariat avec UNIS** **CITE, GRDF, PARTENORD et CLESENCE.** **Rapporteur : Mme le Maire**

CIVIGAZ est une opération initiée et coordonnée au niveau national par GRDF et la fondation Agir contre l'Exclusion (FACE).

Il s'agit d'une action d'intérêt général au service des territoires visant à lutter contre la précarité énergétique et à renforcer la sécurité des installations de gaz dans les logements.

La Ville de Saint-Quentin a déjà été partenaire de ce dispositif de décembre 2017 à juin 2018.

Dans le cadre de cette action, des visites sont réalisées au domicile de ménages modestes par des volontaires en « service civique transition énergétique » avec l'appui d'un médiateur et d'un coordonnateur.

Au niveau local, GRDF a missionné l'association UNIS-CITE Hauts de France, qui est chargée de la mise en œuvre de l'opération et de son déploiement sur le territoire de la Ville de Saint-Quentin.

6 jeunes volontaires en service civique seront ainsi missionnés par UNIS-CITE pour effectuer la visite de plus de 650 foyers sur une période de 7 mois, du 22 novembre 2021 au 22 juin 2022.

De son côté, la Ville s'engage notamment à prendre part à la formation de ces jeunes, à aider au ciblage des logements à visiter, à contribuer à la communication locale de l'opération mais aussi à faciliter l'organisation d'animations collectives destinées à sensibiliser aux comportements à adopter pour réaliser des économies d'énergie.

Elle s'engage également à mettre un local à disposition de l'équipe.

Les engagements réciproques de chaque partie doivent être définis au travers d'une convention de partenariat dont le projet figure en annexe.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la convention de partenariat à conclure avec UNIS-CITE, GRDF, PARTENORD et CLESENCE ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer ce document et à procéder à toutes formalités en résultant.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 22. Déploiement du projet CIVIGAZ sur la ville. C'est une convention avec UNIS-CITÉ, GRDF, PARTENORD et CLESENCE. On a déjà mené, Thomas, cette typologie d'opération à deux reprises. Il s'agit en fait d'aller sur le terrain, rencontrer des habitants, pour lutter contre la précarité énergétique. Ce sont des services civiques qui sont pilotés par UNIS-CITÉ. Nous, nous leur fournissons des locaux et c'est donc en partenariat avec GRDF. Par contre, il y a un point important, c'est celui de la sécurité, pour que l'on puisse récupérer les photos individuelles avec les noms et prénoms de chacun. C'est toujours sensible le passage à domicile chez nos concitoyens et il est nécessaire que l'on ait une information claire et qu'il n'y en ait pas qui viennent sonner pour faire n'importe quoi. Cela doit démarrer dans une semaine à peu près. C'est une très belle opération qui avait fonctionné. Les Saint-Quentinois qui en avaient bénéficié en avaient été satisfaits dans le passé. L'objectif c'est de suivre 650 foyers. Y a-t-il des questions ? Monsieur CALON.

M. CALON - Oui j'ai lu ce dossier. Moi ça m'interpelle c'est comme une mission délicate en terme de sécurité on parle quand-même de l'utilisation du gaz domestique. Demander à des services civiques de faire cela. Qui sont en plus payés je le rappelle 473 € par mois pour 24 heures semaine ça me semble quand même assez étonnant. Je ne sais pas, on pourrait embaucher des personnes pour faire cela. Je suis quand même assez estomaqué. Ils sont très responsables et je m'étonne que l'on demande à ces jeunes de faire ça.

Mme MACAREZ - Cela leur fait une première expérience. Ils vont être formés. Précédemment dans les contrats « services civiques » qui en avaient fait l'objet, on a fait un suivi. Des personnes ont trouvé un emploi, d'autres sont parties sur un projet personnel au sein de l'Armée de terre. Je rappelle que le « service civique » tombe souvent sur un moment dans la vie où l'on a besoin d'un accompagnement. Et je vous invite, il va y avoir un « salon de la sécurité » avec GRDF, début décembre il me semble, au Palais des Sports, donc si vous voulez en savoir plus : Palais des Sports, début décembre, GRDF, Salon sécurité. Nous votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 41 voix pour et 2 voix contre et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON.

Se sont abstenu(e)s : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 23

AFFAIRES CULTURELLES **Résidence Mission: vers un contrat culture ruralité.** **Rapporteur : Mme le Maire**

Pour combattre les inégalité territoriales, sociales et familiales, la D.R.A.C Hauts-de-France s'engage à accompagner les intercommunalités dans la mise en place de contrats culture-ruralité.

C'est dans ce contexte que la D.R.A.C des Hauts-de-France a souhaité s'appuyer sur l'expertise de Saint-Quentin et de Gauchy dans le domaine de l'action culturelle et de l'éducation artistique. Ces deux villes ont chacune des habitudes de travail avec la D.R.A.C et disposent de contrats locaux d'éducation artistique (sous des formes différentes mais avec des objectifs d'accès à la Culture communs). Elles ont également déjà tissé des liens avec le milieu rural.

Un projet commun s'est alors dessiné pour proposer à des communes rurales de bénéficier d'une offre culturelle en échange d'une petite participation financière et de s'inscrire ainsi dans une synergie commune en faveur de la culture pour tous les citoyens.

Formalisé à travers un contrat « Culture-Ruralité » pour les communes de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, ce projet s'articulera autour de la présence de trois artistes pour une durée de 4 mois chacun. Ces artistes, choisis après un appel à candidature, proposeront un projet artistique destiné à favoriser la rencontre avec les publics et les œuvres.

Cinq partenaires s'associeront pour mener à bien ce projet, les villes de Saint-Quentin et de Gauchy, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, la D.R.A.C des Hauts-de-France et l'Éducation Nationale.

D'une durée de 3 ans à compter de la date de signature, ce contrat posera les enjeux et objectifs communs de ce projet.

Une préfiguration d'une à deux années est prévue sous la coordination d'un agent du Pôle Culture de la ville de Saint-Quentin en lien avec Gauchy.

Cette mission de coordination, financée à 50% par la D.R.A.C des Hauts-de-France, consiste à piloter deux comités :

- le comité de gouvernance composé d'élus
- le comité technique composé d'acteurs locaux

Les comités se réuniront afin de définir les attentes (publics prioritaires, dates des

résidences ...) en vue du lancement du cahier des charges à paraître avant la fin de l'année.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de conclure une convention quintipartite entre les services culturels des villes de Saint-Quentin et de Gauchy, de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, de la D.R.A.C des Hauts-de-France et de l'Éducation Nationale.

*

Mme MACAREZ - Rapport au numéro 23. Résidence mission vers un contrat ruralité. Je vais donner la parole à Marie-Laurence MAÎTRE. on va essayer de ne pas faire pas trop long compte tenu de l'heure. La parole est à Marie Laurence MAÎTRE.

Mme MAÎTRE - Merci Madame le Maire. En effet, il s'agit là du fruit d'un travail mené depuis de nombreuses années puisque nous avons ce que nous appelions les fameux « contrat locaux d'éducation artistique » qui était menés dans les établissements scolaires. Nonobstant et tout à fait indépendamment de l'action culturelle menée justement en direction des établissements scolaires, nous avons alors commencé une réflexion avec les inspectrices en place à l'époque, pour travailler sur des dispositifs qui permettraient de rassembler, au travers de projets pluridisciplinaires, à la fois davantage d'enfants, d'attirer les familles et justement de travailler sur plusieurs axes culturels. Et c'est ainsi que le projet des « résidences missions » ont vu le jour dès 2018 où nous avons à ce moment-là travaillé avec un collectif d'artistes qui est intervenu non seulement en direction des établissements scolaires, mais également avec l'ensemble des partenaires de Saint-Quentin, du Saint-Quentinois, notamment les associations de quartiers, bien évidemment, les centres sociaux, des partenaires comme par exemple les « Restaurants du cœur », là où la culture n'irait jamais. L'objectif était justement de montrer ce que la culture pouvait apporter. Et bon an mal an, les résidences missions, fruit du collectif d'artistes se transforment aujourd'hui en « contrat culture ruralité » ; c'est l'officialisation d'une déclinaison sur l'ensemble du territoire, sur l'impulsion de la DRAC il est donc demandé à Saint-Quentin, compte tenu de l'expertise développée avec ses résidences missions, de piloter un projet sur l'ensemble du territoire autour de Saint-Quentin. Il est bien évident qu'une concertation sera menée via un comité de pilotage que nous mènerons avec l'ensemble des communes qui nous rejoindrons dans cette très belle aventure. Merci Madame le Maire, mes chers collègues.

Mme MACAREZ – Merci. C'est vrai que l'on est très heureux de pouvoir initier ou approfondir cette politique puisque sur le secteur rural, si on ne mutualise pas un certain nombre de possibilités, on ne pourrait pas avoir des acteurs qui sont des acteurs très sérieux. C'est un démarrage avec la DRAC et en ce sens, on en est vraiment très heureux. Pas d'intervention Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 24

AFFAIRES CULTURELLES
Mise à disposition des espaces culturels.
Rapporteur : Mme le Maire

Dans le cadre de la politique de partenariat avec les acteurs locaux et dans le but de soutenir une association ou autres personnes morales, la Ville de Saint-Quentin souhaite mettre à disposition des lieux de rencontres et de rassemblement permettant l'organisation de réunions, manifestations festives.

Ces utilisations sont consenties à titre gratuit (hors frais annexes) et doivent faire l'objet de conventions types temporaires, soumises au régime des occupations temporaires du domaine public.

Aussi, un projet de convention type a été élaboré et est annexé au présent rapport

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la convention type qui sera conclue avec chaque utilisateur des locaux mis à disposition ;

2°) d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions futures avec les utilisateurs, en temps opportun, ainsi que tous documents afférents qui y seront annexés.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 24. Mise à disposition des espaces culturels. Comme on l'a fait pour d'autres espaces, ce sont des conventions d'occupation type que nous mettons à jour et sur lesquelles on vous propose de délibérer. Pas de question ? Nous votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 25

PERSONNEL

Mise à jour du régime indemnitaire de la filière Police.

Rapporteur : Mme le Maire

Le régime indemnitaire applicable à la filière police nécessite une mise à jour afin de prendre en compte l'ensemble des grades concernés.

Aussi, conformément aux dispositions des décrets n° 97-702 du 31 mai 1997, n° 2000-45 du 20 janvier 2000 et n° 2006-1397 du 17 novembre 2006, l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions (ISMF) est attribuée de la manière qui suit :

- Chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe, principal de 2^{ème} classe et chef de service de police municipale à partir du 3^{ème} échelon : indemnité égale au maximum à 30 % du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension (hors supplément familial et indemnité de résidence),

- Chef de service de police municipale jusqu'au 2^{ème} échelon inclus : indemnité égale au maximum à 22 % du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension (hors supplément familial et indemnité de résidence),

- Grades du cadre d'emplois des agents de police municipale : indemnité égale au maximum à 20 % du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension (hors supplément familial et indemnité de résidence).

Cette ISMF est cumulable avec l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) ainsi qu'avec les indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

S'agissant du Directeur de police municipale, les dispositions de la délibération du 19 décembre 2018 relatives à l'ISMF demeurent applicables.

Par ailleurs, conformément aux dispositions des décrets n° 97-702 du 31 mai 1997, n° 2000-45 du 20 janvier 2000 et n° 2002-61 du 14 janvier 2002, l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) est attribuée de la manière qui suit :

Grades concernés :

- Chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe jusqu'à l'indice brut 380.
- Chef de service de police municipale jusqu'à l'indice brut 380.
- Chef de police municipale (grade en voie d'extinction).
- Brigadier-chef principal.
- Gardien brigadier.

Montants annuels de référence au 1er février 2017 :

- Chef de service de police municipale jusqu'au 2e échelon : 595,77 €.
 - Chef de police municipale (grade en voie d'extinction) : 495,93 €.
- Brigadier-chef principal : 495,93 €.
- Gardien brigadier (anciennement brigadier) : 475,31 €.
- Gardien brigadier (anciennement gardien) : 469,88 €.

Le crédit global de l'IAT reste calculé en multipliant le montant moyen annuel applicable à chaque grade par un coefficient compris entre 0 et 8, puis par l'effectif des membres de chaque grade.

L'attribution individuelle est liée à la valeur professionnelle des agents et ne peut dépasser 8 fois le montant de référence du grade considéré.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la mise à jour du régime indemnitaire applicable à la filière police, selon les modalités fixées au présent rapport.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 25. Il s'agit du personnel municipal. La mise à jour du régime indemnitaire de la filière police suite à une modification de réglementation. Cela concerne une indemnité spéciale mensuelle de fonction et l'IAT, l'indemnité d'administration et de technicité. Y a-t-il des questions ? Non. Nous votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 26

PERSONNEL

Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) pour les cadres d'emplois des techniciens, ingénieurs, éducateurs de jeunes enfants, infirmiers en soins généraux et conservateurs du patrimoine.

Rapporteur : Mme le Maire

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié est transposable à la fonction publique territoriale.

Au vu des dispositions réglementaires actuellement en vigueur, notamment la parution du décret n° 2020-182 du 27 février 2020 au Journal Officiel du 29 février 2020, le RIFSEEP est instauré pour les corps ou services de l'État servant de référence à l'établissement du régime indemnitaire pour les cadres d'emplois suivants :

- Techniciens,
- Ingénieurs,
- Educateurs de jeunes enfants,
- Infirmiers en soins généraux,
- Conservateurs du patrimoine.

Par conséquent, suite à l'avis du comité technique du 21 octobre dernier, il est proposé de l'instaurer pour les cadre d'emplois précités.

Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA), facultatif.

Le RIFSEEP pourra être servi aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels, selon les conditions générales fixées par la délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2019 portant mise en œuvre du RIFSEEP.

S'agissant de l'IFSE, les agents des cadres d'emplois susmentionnés sont répartis en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis et les sujétions auxquelles ils peuvent être exposés, selon les tableaux annexés à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la mise en place du RIFSEEP pour les cadres d'emplois des techniciens, ingénieurs, éducateurs de jeunes enfants, infirmiers en soins généraux et conservateurs du patrimoine, dans les conditions mentionnées au présent rapport.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 26. A peu près la même chose mais cette fois-ci pour ce qu'on appelle le RIFSEEP, c'est le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Faire plus simple, on ne peut pas. Là aussi, on a des textes officiels qui apparaissent au fur et à mesure. A chaque fois qu'un texte sort, on s'adapte et l'on vous propose donc cette adaptation pour les techniciens, ingénieurs, éducateurs, infirmiers, conservateurs du patrimoine. Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 43 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 27

PERSONNEL

Crise sanitaire Covid 19 - Rémunération d'intervenants.

Rapporteur : Mme le Maire

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid 19, il convient d'être particulièrement attentif quant à l'accompagnement de la population, notamment en matière de vaccination.

Ainsi, le conseil municipal du 19 avril 2021 a autorisé la création d'emplois de vacataires pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2021. Afin d'assurer la continuité du service et pouvoir procéder en urgence aux recrutements nécessaires pour la période du 1^{er} au 15 novembre, il convient de régulariser la création d'emplois de vacataires, qui pourraient également être mobilisés en tant que de besoin du 16 novembre 2021 au 31 mars 2022, dans la limite de 20 emplois. Leur rémunération horaire brute serait fixée à 15 €.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de créer les emplois de vacataires dans les conditions décrites au présent rapport.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 27. C'est un peu inhabituel. On propose à nouveau pour une nouvelle période jusqu'au 31 mars 2022, d'ouvrir des postes qu'on utilisera si nous en avons besoin, pour faire face à la crise sanitaire et employer des personnes notamment sur le centre de vaccination. Cela me donne l'occasion de vous indiquer que ça repart quand même. Nous avons actuellement une dizaine de personnes hospitalisées à l'hôpital, dont trois ou quatre personnes en réanimation. Il est évidemment très important que chacun soit sérieux et responsable dans ses comportements. D'abord peut-être redire, parce que je vois ce qui se passe dans les départements autour, notamment dans le Pas-de-Calais, éviter les embrassades si on peut, les poignées de main etc. Cela ne nous coûte pas grand-chose mais ces gestes barrières que l'on a appris ça nous garantit quand même. On aborde la crise sanitaire, on le disait tout à l'heure, avec des personnels de santé qui sont usés dans les structures hospitalières partout en France, donc on n'est quand même pas dans les mêmes conditions. Et puis il est important de continuer à se faire vacciner. Le centre de vaccination a déménagé à l'Auberge de Jeunesse puisqu'il fallait bien que l'on rende aussi l'enceinte sportive et puis on a plus non plus les chiffres que l'on a pu connaître cet été, donc ça se passe maintenant à l'Auberge de Jeunesse. Le lundi, mercredi, de 9h à 17 heures. On aura deux journées : le 27 novembre et le 11 décembre. Bien entendu il y a la possibilité d'aller également encore à la clinique, d'aller à l'hôpital, nous avons la médecine de ville, les pharmaciens aussi qui sont engagés là-dessus et sur les règles. J'ai beaucoup été interrogée par nos concitoyens sur les règles de vaccination parce que comme cela change souvent, on ne sait plus trop où l'on en est. Aujourd'hui nous avons donc le rappel pour les personnes de plus de 65 ans qui doit se faire pour le 15 décembre, sinon le Pass sanitaire ne sera plus valide. Pour les 50-64 ans le rappel sera possible à partir de décembre, même si l'on n'a pas encore les textes d'application. On a vu également le retour des masques à l'école et puis on va suivre ça de près puisqu'on en parlait avec Béatrice BERTEAUX on aborde la période hivernale et c'est sûr que les trois, quatre mois qui arrivent, seront forcément plus problématiques. La tension se poursuit donc et je remercie tous ceux qui sont engagés sur « la vaccination mobile » y compris en secteur rural pour des personnes qui ne peuvent pas se déplacer. On remet donc en place, à compter de cette semaine, la coordination Ville-Hôpital, les échanges avec les professionnels de santé et le Directeur de l'hôpital me disait tout à l'heure que la coordination avec l'ARS et les établissements s'était aussi remise en place, ce qui montre que l'on est bien sur une phase un petit peu plus difficile que l'embellie que nous avons connue ces dernières semaines. Nous vous tiendrons bien sûr informés au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Pas de question ? Nous votons. Monsieur CALON.

M. CALON – Pour le vaccin, juste une précision A partir du 15 décembre c'est pour les personnes éligibles
à la troisième dose sauf s'il y a moins de 6 mois avec le cycle vaccinal.

Mme MACAREZ – Oui. Tout à fait.

M. CALON - Il faut qu'il y ait plus de 6 mois. A part pour les gens qui ont fait le vaccin JANSSEN, 1 mois après on peut faire le rappel. Pour préciser.

Mme MACAREZ – C'est ça effectivement. Le bornage, ce sont les 6 mois. Quand on est à jour des 6 mois on peut refaire le vaccin. Nous votons pour ces intervenants qui viendraient nous aider. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 43 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Délibération 28

PERSONNEL

**Modification de la délibération du 2 novembre 2020 portant modification du Règlement intérieur relatif au temps de travail - Cycle de travail des agents des régies voirie - Signalisation - Eclairage public.
Rapporteur : Mme le Maire**

Lors de la séance du 2 novembre 2020, le règlement intérieur relatif au temps de travail, adopté en 2017, a été modifié afin d'instaurer une modulation du cycle de travail des agents travaillant au sein des régies voirie, signalisation et éclairage public, comme suit :

Du 1^{er} septembre au 31 mai :

- du lundi au jeudi : de 7h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
- le vendredi : de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Du 1^{er} juin au 31 août : les horaires sont fixes et continus, de 6h00 à 13h45 du lundi au jeudi et de 6h00 à 13h00 le vendredi.

Par ailleurs, il était indiqué que :

- le temps de travail hebdomadaire est de 38 heures,
- un temps de pause de 20 minutes est mis en place pour 6 heures de travail consécutif,
- les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de travail de l'agent jusque 16h30, pendant la période du 1^{er} juin au 31 août, seront récupérées.

De manière dérogatoire, il convient de préciser qu'en cas de déclenchement du Plan canicule, les heures effectuées en-dehors du temps de travail normal pourront faire l'objet d'une rémunération.

Le comité technique a émis un avis lors de sa séance du 21 octobre dernier.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver les modifications apportées aux dispositions de la délibération du 2 novembre 2020.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 28. Il s'agit simplement du cycle de travail des agents de la régie voirie. C'est à la demande des agents et nos syndicats ont voté « pour » en comité technique. Y a-t-il des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 29

PERSONNEL

Modification de la délibération du 22 juin 2015 portant liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service ou convention d'occupation précaire avec astreinte.

Rapporteur : Mme le Maire

Par délibération du 22 juin 2015, le conseil municipal a approuvé la liste des emplois ouvrant droit à une concession de logement soit pour nécessité absolue de service (NAS) soit par convention d'occupation précaire avec astreinte.

Certains de ces emplois n'ouvrent aujourd'hui plus droit à une telle concession et il convient, par conséquent, de mettre à jour la liste desdits emplois.

Concernant les concessions pour nécessité absolue de service, les modifications intervenues sont les suivantes :

- Gardien au conservatoire : le logement a été transformé en salles de répétitions,
- Gardien à la mairie annexe du Faubourg d'Isle : le logement a été démoli,
- Gardien au Palais des sports : le logement a été transformé en bureaux,
- Gardien au musée Antoine Lécuyer : le logement a été transformé en bureaux,
- Médiateur de quartier : le logement doit être réaffecté au groupe scolaire des Girondins,
- Gardien à l'espace Henry Dunant : le logement a été réaffecté en vestiaires,
- Gardien au parc d'Isle Jacques Braconnier : le logement a été réaffecté dans le parc privé de la collectivité, la gestion du Parc d'Isle ne relevant plus de la compétence de la Ville.
- Gardien au stade Bienfait : le logement actuel devant être détruit, le gardien a fait l'objet d'un relogement.

Par ailleurs, l'intitulé de gardien de stade a été remplacé par celui d'agent d'exploitation des équipements sportifs - agent d'accueil, leur périmètre d'intervention n'étant plus limité à un seul équipement.

Concernant les concessions par convention d'occupation précaire avec astreinte, les modifications intervenues sont les suivantes :

- Gardien des salles associatives d'Oëstres : le logement est réaffecté à un agent d'exploitation des équipements sportifs – agent d'accueil pour nécessité absolue de service,
- Gardien des squares Champs-Élysées et Churchill : le logement est affecté au gardien des squares.

La liste à jour des emplois ouvrant droit à une concession de logement, contenant les caractéristiques des logements, est annexée à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la modification de la liste des emplois ouvrant droit à concession de logement dans les conditions prévues au présent rapport.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 29. Il s'agit de modifier la délibération du 22 juin 2015 portant liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service ou convention d'occupation précaire avec astreinte. Vous avez la liste qui n'est pas une liste importante. Y a-t-il des questions ? Non. Nous votons. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 30

PERSONNEL

Mise à disposition d'un agent communal auprès du collège Montaigne dans le cadre de la Cité Educative.

Rapporteur : Mme le Maire

En 2019, la Ville de Saint-Quentin a été labellisée "Cité Educative" pour les quartiers Europe et Vermandois (Secteurs des Collèges Montaigne et Hanotaux).

Dans ce cadre, elle finance, grâce à une subvention de l'Etat accordée sur la période 2020 à 2022, des projets portés soit par des directions de la Ville, soit par des associations, soit par des centres sociaux ou soit par des établissements scolaires, afin de mieux accompagner les enfants et les jeunes (de 0 à 25 ans) vers la réussite, depuis le plus jeune âge et jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps (scolaire, extra ou péri scolaire) et les espaces, en lien avec leur famille.

Dans ce cadre, la programmation 2021 de la Cité Educative présentée au Comité de Pilotage du 1^{er} juillet 2021, a prévu, notamment, la mise à disposition d'un agent communal durant l'année scolaire 2021/2022.

Cet agent, formateur interne à la Direction de la Sécurité et Tranquillité Publique, interviendrait sur la formation de tous les élèves de 3^{ème} du Collège Montaigne aux gestes de premiers secours, en vue de l'obtention du Certificat Prévention et Secours Civiques de niveau 1.

Les conditions de cette intervention sont définies dans la convention de mise à disposition annexée au présent rapport.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la conclusion d'une convention de mise à disposition entre la Ville de Saint-Quentin et le Collège Montaigne,

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

*

Mme MACAREZ - Rapport au numéro 30. Mise à disposition d'un agent communal auprès du collège Montaigne dans le cadre de la cité éducative. Il s'agit de faire en sorte qu'un policier municipal puisse intervenir sur du temps au collège, sur de la prévention « secours civiques » et avec une prise en charge financière par « cité éducative » puisque l'on est dans un cadre inhabituel pour nous sur le niveau collège. Y a-t-il des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 31

PERSONNEL

Besoins occasionnels et saisonniers.

Rapporteur : Mme le Maire

En application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Pour la Direction de la Culture, l'Animation et les sports :

L'organisation et l'animation du Village de Noël nécessitent la création de plusieurs emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions ci-après :

- 2 emplois d'adjoint d'animation à temps complet pour effectuer les fonctions de responsable, du 23 novembre au 31 décembre 2021 ;

- 2 emplois d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires, pour effectuer les interventions techniques et la maintenance des installations, du 26 novembre au 31 décembre 2021 ;

- 2 emplois d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires, en charge de la propreté du site, du 26 novembre au 31 décembre 2021 ;

- 17 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires, du 26 novembre au 19 décembre 2021 ;

- 17 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 3 heures journalières le 20 décembre 2021 et à raison de 10 heures hebdomadaires, du 20 au 31 décembre 2021.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de créer, dans les conditions reprises ci-dessus, les emplois non permanents qui seront pourvus par des agents contractuels ;

2°) de fixer la rémunération sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 afférent aux grades d'adjoint d'animation et d'adjoint technique ;

3°) d'autoriser la rémunération des heures complémentaires conformément aux dispositions prévues par le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 31. Besoins occasionnels et saisonniers. Nous préparons la période du village de Noël et nous avons besoin de recruter. Souvent d'ailleurs de la jeunesse à qui ça permet d'avoir une première expérience. On vous propose donc des emplois non permanents pour cette période. Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité. le rapport présenté.

Délibération 32

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu au conseil municipal des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de sa délégation.

Rapporteur : Mme le Maire

Il est proposé au Conseil de prendre acte du compte-rendu ci-annexé des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal.

*

Mme MACAREZ - Rapport numéro 32. Il s'agit du compte-rendu des opérations que j'ai pu effectuer dans le cadre de ma délégation. Est-ce que vous avez des questions sur ce rapport ?
Non.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte.

Très bien. Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne soirée. Je remercie toutes les personnes au niveau des services qui ont travaillé sur la préparation de ce conseil. Nous nous retrouvons pour le mois de décembre. Bonne soirée.
